

OFIS store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760[®]
+ Imprimante HP 1515

145.000 CFA

STOCK LIMITE

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offers

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

LA SEMAINE AFRICAINE

64^{ème} année

www.lasemaineafricaine.net

N° 3565 du Mardi 2 Février 2016 - 64^{ème} Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
 CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Election présidentielle 2016

Pascal Tsaty-Mabiala investi candidat par le conseil national de l'U.pa.d.s



(P.3)

Election présidentielle 2016

Anguios Nganguia-Engambé, candidat du P.a.r



(P.9)

Paroisse Saint Paul de Madibou (archidiocèse de Brazzaville)



Le couple présidentiel, l'archevêque et le curé (à g.) posant dans l'église nouvellement bénie. (P.13)

Mgr Anatole Milandou a béni l'église, en présence du couple présidentiel

(P.13)

Me Magloire Senga, avocat au barreau de Pointe-Noire

«Je plaide pour la libération d'office de mon client, Modeste Boukadia»

(P.6)

Transport aérien

Air Côte d'Ivoire s'est doté d'un avion Bombardier Q400 flambant neuf

(P.15)

Affaire B.a.b (Boissons africaines de Brazzaville)



Christopher Odar Odzali Ayi appelle à l'arbitrage du chef de l'Etat, pour sauver la société B.a.b et ses emplois

(P.14)

OKEN PALACE HOTEL
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !
Choisissez

OKEN PALACE HOTEL



CHAMBRE NATIONALE DES NOTAIRES DU CONGO
CH-AMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE
OFFICE NOTARIAL GALIBA
Me Henriette Lucie Arlette GALIBA
3, Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Plateau-ville, Centre-ville (ex Trésor)
Boîte Postale 964/ Tél.: 05 540-93-13; 06 672-79-24/ E-mail: notaire_galihen@yahoo.fr
Site web: www.notairegaliba.com
REPUBLIQUE DU CONGO

ATHENA CONSULTING
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social: 5.000.000 Francs CFA
Siège social : Brazzaville
RCCM : 14-B-5527
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS DE NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Aux termes du procès-verbal des décisions mixtes de l'Associée Unique de la Société «ATHENA CONSULTING» SARLU, dressé en la forme authentique par Maître Henriette Lucie Arlette GALIBA, en date à Brazzaville du 11 juin 2015, enregistré à Brazzaville, le 23 juin 2015, à la recette des impôts de Baongo, folio 108/9 numéro 1339, l'Associée Unique de la société sus identifiée a nommé, sans limitation de durée, Mon-

sieur Anicet MBEMBE en qualité de Gérant, en remplacement de Madame Claudia 1 KIA, démissionnaire. Dépôt des actes et mentions modificatives ont été faits au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 21 janvier 2016, répertoriés sous les numéros 16 DA 46 et M2/16 -107.

Pour avis

**Me Henriette
L. A. GALIBA**



Technologies Mobiles
info@vmktech.com | www.vmktech.com

Offre d'emplois

La Société VMK, évoluant dans la technologie du mobile au Congo, recherche pour son développement, des distributeurs exclusifs pour la commercialisation de ses produits sur le territoire congolais.

Ces distributeurs vont intervenir à Brazzaville, à Pointe-Noire et dans les autres Départements du Congo (Pool, Plateaux, Cuvette, Cuvette Ouest, Sangha, Likouala, Bouéza, Lékoumou, Niari et Kouilou).

Pour tous renseignements, appeler au:

06.603.60.10 ou 01.023.23.23

Ou adressez-vous à nos bureaux sis: Deuxième étage immeuble Monte Cristo, Mpila Pointe Hollandaise (au-dessus de la boutique Zara).

La date limite des dépôts des candidatures est fixée au 15 février 2016.

**La société VMK sera heureuse
de vous compter parmi ses partenaires.**

NOUS RECRUTONS POUR UNE ONG SOUS-REGIONALE

2 Postes basés à Brazzaville, CDD pouvant découler sur un CDI

- Vous êtes ressortissant de la République du Congo.
- Vous portez un Intérêt sur les questions: de santé, de développement et d'organisation du système de santé dans les pays d'Afrique sub - saharienne et êtes sensible aux questions d'intégration régionale et particulièrement à celle en zone CE MAC.

Devenez le comptable ou le magasinier central d'une ONG à portée sous régionale qui vous offrira un univers d'excellence et une implication totale dans le développement et la performance de ses activités.

Le Comptable

Il sera sous la supervision du chargé de l'unité de Gestion Comptable et Administrative et aura pour Mission principale, d'assurer la gestion Administrative, comptable et budgétaire de l'ONG conformément aux plans d'actions des projets et aux engagements contractuels des différents partenaires. Ses autres.

1. Missions consisterons à

- Enregistrer des opérations comptables dans le logiciel;
- Imputer les opérations comptables dans le logiciel SAGE SAARI;
- Classer les pièces comptables;
- Traiter des opérations bancaires;
- Etablir les rapports financiers mensuels/ trimestriels des bailleurs de fonds;
- Participer aux travaux d'inventaires;
- Elaborer les appels de fonds des différents bailleurs;
- Participer aux audits;
- Etablir des comptes annuels (bilan, compte de résultats...);
- Contrôler la trésorerie ;
- Assurer le suivi des comptes ;
- Elaborer et assurer le suivi des budgets des bailleurs;
- Effectuer les réconciliations bancaires mensuelles;
- Assurer le suivi des immobilisations

2. Qualifications

- Avoir un Bac+ 3 en Gestion et Administration des entreprises (option comptabilité);
- Avoir au moins une expérience professionnelle de 5 ans dans un poste similaire;
- Avoir une maîtrise parfaite du système comptable OHA-DA, du pack office et du logiciel Sage Saari (Compte, PAIE et GESCOM est un atout);
- Avoir une bonne connaissance de la comptabilité générale, de la gestion de la paie et de stocks;
- Etre âgé de 25 au minimum et 45 ans au plus Il sera sous la supervision du Responsable Administratif, Achat, Approvisionnement et Logistique et aura pour mission principale d'assurer la gestion des stocks et des opérations de transit des produits de l'ONG; Ses autres.

1. Missions consisterons à

- Contrôler la conformité des produits réceptionnés et livrés;
- Assurer le classement des produits par lots;
- Gérer les stocks : contrôler la rotation des produits, assurer le respect des normes standard d'entrepôt;
- Assurer la saisie des données de stocks des produits dans le logiciel GESCOM et SAGE SAARI;
- Gérer les opérations de transit et de dédouanement des produits au Congo;
- Assurer l'acheminement des colis en zone d'expédition, de stockage ou de production, de stockage ou de production;
- Veiller à l'entretien, la maintenance et le nettoyage du matériel et des équipements ;
- Assurer l'échantillonnage des stocks pour les tests de contrôle;
- Produire les rapports périodiques de gestions de stock et d'inventaires;
- Participer aux inventaires.

2. Qualifications

- Etre titulaire d'un BTS en Transit /Logistique;

- Avoir une expérience professionnelle de 3 ans minimum en gestion des opérations de dédouanement au Congo et en Logistique;
- Etre âgé de 25 au minimum et 45 ans au plus;
- Avoir une bonne maîtrise du module GESCOM (logiciel Sage Saari) est d'une importance capitale pour l'ONG

Composition de votre dossier de candidature: CV+ lettre de motivation +copie du/des diplômes et copies certifiées des documents justifiants les expériences professionnelles

Important: (pour les 2 postes): Si de plus vous avez le sens de l'initiative, êtes capable de travailler en équipe et en milieu multiculturel, êtes proactif, rigoureux et organisé; Si vous avez une bonne connaissance de l'environnement congolais du travail et du territoire et êtes immédiatement disponible, si vous êtes disposé à effectuer de fréquents déplacements dans des zones d'accès difficile, en zone rurale et dans les pays de la CEMAC : vous avez tous les atouts pour réussir dans notre univers exigeant et motivant. De nombreuses perspectives d'évolution s'ouvriront à vous par la suite.

Lieu de dépôt: à recrutement@quanticorh.com copie obligatoire à ong.recru@gmail.com

Ou de la déposer au siège du cabinet Quantico RH sis derrière l'immeuble rouge qui est en face de la maison d'arrêt de 8/Ville, maison saumon à l'angle à coté de l'université privée Léonard DE VINCI

Date limite de dépôt: le jeudi 04 février 2016 à 17h00 précises.

Cette annonce est également disponible sur www.quanticorh.com, sur www.emploi.cg, dans le journal officiel : «la semaine africaine», sur notre page facebook et notre profil LinkedIn.

Pour tous renseignements vous pourrez contacter le 06 647 70 20/05 578 78 43

Organisation des élections

Remplacement de la Conel par la C.n.e.i et adoption du bulletin de vote unique

Au terme de la loi électorale modifiée récemment, le Congo s'est doté d'une structure indépendante d'organisation des élections. Celle-ci s'appelle C.n.e.i (Commission nationale électorale indépendante), pour ne pas sacrifier à la mode africaine qui est à la Ceni (Commission électorale nationale indépendante), comme nous l'avons écrit dans nos précédentes éditions. Le conseil des ministres qui s'est réuni jeudi 28 octobre 2016, sous la haute direction du président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a adopté deux projets de décrets dont le premier fixe «l'organisation, le fonctionnement de la Commission nationale électorale indépendante», et le deuxième, «les modalités de désignation de ses membres».

Pendant le conseil des ministres, Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, a rappelé que, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du dialogue national de Sibiti, le président de la République a promulgué la loi n°1-2016 du 23 janvier 2016 modifiant et complétant certaines dispositions des lois n°5-2007 du 25 mai 2007, n°9-2012 du 23 mai 2012 et n°40-2014 du 1^{er} septembre 2014, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi électorale.

Dans son article 17, la nouvelle loi crée la «Commission nationale électorale indépendante», C.n.e.i, en sigle. C'est donc pour donner à la C.n.e.i les moyens juridiques de son existence que les deux décrets ont été adoptés par le conseil des ministres.

L'organisation de la C.n.e.i est structurée de la manière suivante: la coordination; le comité technique; le comité de suivi et de contrôle; les Commissions locales.

Dans l'esprit du dialogue national de Sibiti, qui avait fait de l'institutionnalisation de la Commission électorale indépendante une des conditions essentielles de l'amélioration de la gouvernance électorale au Congo, et sur la base de la loi du 23 janvier 2016 précitée, il convient de relever que l'article 2 du projet de décret affirme le principe de la permanence de la C.n.e.i.

D'autre part, le projet de décret prévoit une gestion inclusive des organes de la nouvelle Commission nationale électorale indépendante, en affirmant le principe de la composition paritaire de chacun de ses organes. Enfin, le projet de



Un bureau de vote à Brazzaville, pendant le référendum du 25 octobre 2015.

décret a fixé les conditions de désignation des membres composant les instances tant nationales que locales de la C.n.e.i.

Signalons qu'en même temps, le conseil des ministres a adopté le projet de décret déterminant les caractéristiques du «bulletin unique de vote». Revendication permanente de la classe politique congolaise, l'introduction du bulletin unique de vote a connu une consécration par la loi n°1-2016 du 23 janvier 2016 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi électorale de 2001.

A titre d'illustration et pour préciser les caractéristiques du bulletin unique de vote qui sera utilisé lors de la prochaine

élection du président de la République, dont le premier tour est fixé au 20 mars 2016, il convient d'indiquer que celui-ci se présentera de la manière suivante, pour chaque candidat et par colonne: le numéro d'ordre du candidat; les nom(s) et prénoms(s) du candidat; le nom du parti ou groupement de partis dont est issu le candidat, ou son statut d'indépendant; le logo ou le symbole du candidat; la photo du candidat. Un modèle de bulletin unique de vote a été présenté aux membres du gouvernement.

(Extrait du compte-rendu du conseil des ministres fait par le ministre Thierry Mounkalla)

Election présidentielle anticipée du 20 mars 2016

Pascal Tsaty-Mabiala investi candidat par le conseil national de l'U.pa.d.s

A l'issue d'une session extraordinaire, la première du genre, tenue du 30 au 31 janvier 2016, au nouveau siège construit au quartier Diata, dans le premier arrondissement Makékélékélé, à Brazzaville, le plénum du conseil national de l'U.pa.d.s (Union panafricaine pour la démocratie sociale), parti situé à l'opposition, a investi son premier secrétaire, le député Pascal Tsaty-Mabiala, comme candidat à l'élection présidentielle anticipée dont le premier tour est prévu le 20 mars 2016. La cérémonie solennelle d'intronisation sera conjointement organisée avec les autres candidats du Frocad et de l'I.d.c, pour affirmer l'unité de ces deux plateformes. Autres décisions importantes sorties de cette session extraordinaire, la levée de la sanction qui pesait sur le sénateur Ange-Edouard Pongui, ancien premier ministre, et l'exclusion du parti du député Joseph Kignoumbi Kia-Mboungou, du sénateur Gaspard Kaya Magane, de l'ancien ministre Clément Mouamba et de Norbert Mfikou.



Les membres du conseil national.

livre l'opposition n'est pas seulement électorale ou encore moins électorale. Elle s'inscrit également dans une stratégie de restauration de la démocratie pluraliste confisquée par le P.c.t, depuis le retour au pouvoir du président Denis Sassou-Nguesso, en 1997», a-t-il indiqué.

Selon le premier secrétaire de l'U.pa.d.s, l'élection présidentielle annoncée devrait être aussi le prétexte pour tenter d'ébranler les fondements sur lesquels repose le système instauré par le P.c.t. De ce point de vue, «le boycott passif serait non seulement sans objet, mais renforcerait le pouvoir qui s'accroîtrait fort bien de notre absence sur le terrain et se contenterait de cette opposition qui, par euphémisme, est dite constructive, pour éviter l'insulte de faire valoir», a-t-il fait remarquer. Conscient du fait que l'élection présidentielle est une élection majeure qui permet la conquête, la reconquête ou la conservation du pouvoir, Pascal Tsaty-Mabiala a fait comprendre que l'U.pa.d.s ne peut être indifférente à cette échéance. D'où sa participa-

tion, pour être en cohérence avec la recommandation du congrès unitaire extraordinaire de juin 2013 et les conclusions de la convention Frocad-I.d.c du 8 au 13 janvier 2013.

Au terme de la session extraordinaire, les conseillers ont demandé que cette élection se déroule en présence des observateurs internationaux et ils ont adopté une recommandation relative à la libre circulation des leaders des partis politiques de l'opposition sur toute l'étendue du territoire national et à l'extérieur du Congo. Investi candidat de son parti, Pascal Tsaty-Mabiala a demandé le soutien des militants. «Je m'en remets donc, humblement, à la sagesse du Puissant créateur de toutes choses. Aussi, je sais compter sur vous dans la bataille qui sera âpre pendant toute la période de la campagne électorale», a-t-il déclaré, après avoir décliné les grands axes de son programme.

Cyr Armel YABBAT-NGO

26^e sommet de l'Union africaine

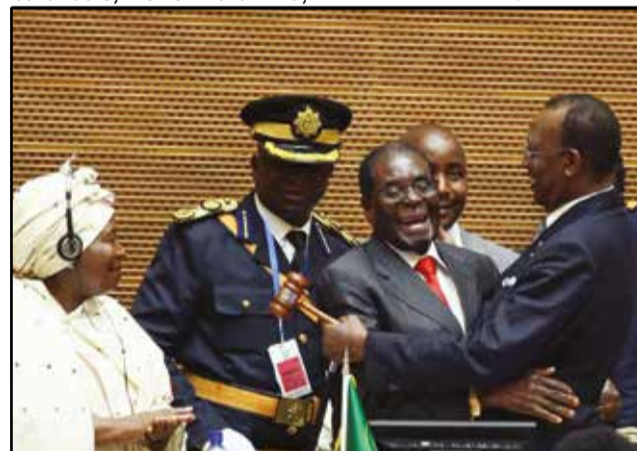
Le Congo élu au conseil de paix et de sécurité

Le Congo a été élu, jeudi 28 janvier 2015, à Addis-Abeba, membre du conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, pour un mandat de trois ans. C'était au cours de la réunion du conseil exécutif de l'Union africaine, tenue les 27 et 28 janvier derniers, sous la direction de Mme Kozasana Dlamini Zuma, présidente de la commission de l'Union africaine. Par ailleurs, le 26^e sommet de l'Union africaine qui s'est tenu dans la capitale éthiopienne, du samedi 30 au dimanche 31 janvier 2016, a choisi le Tchadien Idriss Déby Itno comme président en exercice, succédant au Zimbabween Robert Mugabé, «infatigable militant de l'indépendance et de la dignité de l'Afrique», lui a dit son homologue tchadien. A 91 ans, le président du Zimbabwe ne manque pas de force pour son combat contre «les capitalistes dominateurs». Son dernier discours au sommet de l'Union africaine a été, une fois de plus, une véritable diatribe d'une heure contre les Occidentaux, les Etats-Unis de Barack Obama, les Blancs, les O.n.g.s internationales. Même les Nations unies n'ont pas échappé à sa verve tranchante.

C'est sur le thème des «droits humains et ceux des femmes, en particulier», que s'est, officiellement, tenu le 26^e sommet de l'Union africaine. Mais, ce sont les dossiers chauds du continent, particulièrement celui du Burundi, qui ont largement occupé les discussions aussi bien au niveau des experts, du conseil exécutif qu'au niveau des chefs d'Etat. En fin de comptes, les chefs d'Etat ont renoncé au déploiement des 5000 hommes au Burundi, en raison du refus opposé par le président burundais, Pierre Nkurunziza,



Le président tchadien Idriss Déby Itno.



Mme Kozasana Dlamini Zuma, Robert Mugabé et Idriss Déby Itno.

dont la réélection est à l'origine de la crise qui secoue son pays. Le principe de l'envoi d'une «mission de stabilisation» de 5 000 hommes au Burundi, la Maprobu, était accepté en décembre dernier par l'U.a, mais face à l'attitude hostile des autorités burundaises, le sommet des chefs d'Etat a préféré reculer. «Nous avons donné une chance au Burundi et au président Pierre Nkurunziza de résoudre cette crise. Nous souhaiterions que cela soit réglé par un dialogue avec une initiative du président burundais. Mais nous surveillons de très près. Nous ne pourrions pas accepter que la situation dégénère. Auquel cas, l'Union africaine interviendra militairement», a dit le président tchadien, Idriss Déby Itno, dans une conférence de presse.

Dans son discours à la tribune de l'U.a, Idriss Déby Itno a appelé les dirigeants africains à prendre leurs responsabilités dans la résolution des crises qui surviennent sur le continent et à ne pas attendre des solutions qui viennent d'ailleurs. «Notre organisation fonctionne toujours comme il y a 20 ou 30 ans. Nous nous réunissons souvent. Nous parlons toujours trop. Nous écrivons beaucoup. Mais nous n'agissons pas assez et, parfois, pas du tout. Nous n'anticipons pas assez. Nous attendons tout de l'extérieur. Cela doit, impérativement, changer, si nous voulons faire changer le cours de l'histoire de l'Afrique», a-t-il déclaré, en citant «les crises parfois insupportables au Soudan du Sud, Libye, Somalie, Burundi, Sahel, bassin du lac Tchad». La lutte contre le terrorisme a été aussi évoquée. Le nouveau président en exercice de l'U.a a invité les gouvernements africains à y mettre un terme, «par la diplomatie ou par la force, selon leur nature». Le prochain sommet de l'U.a aura lieu en fin juin 2016, à Kigali, la capitale du Rwanda. Il pourra se pencher sur la question de la succession de la présidente de la commission, Mme Nkosazana Dlamini-Zuma, dont le mandat expire en juillet 2016. Pressentie de se lancer dans la course à la présidentielle dans son pays, l'Afrique du Sud, l'intéressée n'a fait aucune déclaration sur son avenir à la tête de la commission. Dans le cas de son départ, c'est le nom du ministre algérien des affaires étrangères, Ramtan Lamamra, qui est cité comme possible successeur de la Sud-Africaine.

Signalons que c'est le ministre des affaires étrangères et de la coopération, Jean-Claude Gakosso, qui a représenté le Congo à ce sommet.

Joël NSONI

Coopération Congo - F.a.o

dans la gestion communautaire des ressources forestières et fauniques

Le Congo bientôt doté du canevas et du guide sur l'élaboration des plans simples de gestion communautaire des ressources forestières et fauniques

Le Ministère de l'économie forestière et du développement durable ainsi que le Ministère du tourisme et de l'environnement, avec l'assistance de la F.a.o (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) viennent de consacrer, du 14 au 15 janvier 2016, deux journées de réflexion et d'échanges sur la rédaction du canevas et du guide méthodologique relatifs à l'élaboration des plans simples de gestion communautaire des ressources forestières et fauniques au Congo.

Depuis plus de deux décennies, le Congo s'est engagé dans la gestion durable de ses écosystèmes forestiers. Les progrès réalisés dans l'aménagement des concessions forestières sont relativement importants, puisque ce pays dispose de la plus grande superficie de forêts certifiées (F.s.c) au monde. Des progrès ont également été enregistrés dans le domaine de la gestion des aires protégées, notamment à travers la superficie totale des aires protégées qui est passée de 4 millions et demi d'hectares à 6 millions d'hectares entre 2010 et 2015, soit 12% du territoire national. La gestion concertée et participative des ressources forestières est une option clairement

explicitée dans la politique congolaise de gestion durable des forêts. A ce titre, les communautés autochtones et locales participent, comme les autres parties prenantes, à la prise de décisions et à la mise en œuvre de celle-ci, malgré l'existence encore de certaines barrières qui empêchent ces communautés autochtones et locales, de saisir l'opportunité qui leur est offerte de disposer et de gérer durablement des espaces forestiers classés au titre de forêts de collectivités locales. Pour lever ces barrières qui sont principalement d'ordre technique, institutionnel et juridique, des initiatives pilotes ont été lancées avec l'objectif de capitaliser les expériences



Une vue des travaux en atelier.

et les leçons apprises dans la production des normes, car le Congo n'a pas encore de stratégie explicite de promotion de la gestion communautaire de ses forêts et de ses ressources. Malgré cet écueil, le cadre légal et réglementaire offre aux communautés autochtones et locales l'opportunité:

- (i)- de disposer et de gérer durablement des espaces forestiers classés au titre de forêts de collectivités locales;
- (ii)- d'utiliser de manière du-

rable les ressources disponibles dans les séries de développement communautaire délimitées dans les concessions forestières, (iii)- d'accéder à une partie des taxes payées par les concessionnaires forestiers pour financer des projets d'intérêt communautaire, etc. C'est dans ce contexte que la F.a.o exécute, en partenariat avec le gouvernement congolais, deux projets sur la gestion des mangroves et de la faune sauvage. Ce partenariat

représente un engagement solennel pour surmonter le défi de gestion durable de la biodiversité et de développement du secteur forestier du Congo. Ces deux projets visent, entre autres, à responsabiliser les populations autochtones et locales sur la gestion des

espaces forestiers délimités et dévolus. Mais, cette dévolution ou transfert de gestion nécessite au préalable l'élaboration d'un plan simple de gestion pour chaque espace délimité. Afin d'accompagner les communautés à s'approprier le processus, le Congo doit disposer d'un canevas officiel et du guide d'élaboration des plans simples de gestion forestière et faunique.

C'est ainsi qu'un atelier technique de réflexion sur l'élaboration d'un canevas et du guide d'élaboration des plans simples de gestion communautaire des forêts et de ses ressources a été organisé. Au terme des travaux de cet atelier, une première monture de structuration du canevas d'un plan simple de gestion communautaire a été proposée, discutée en plénière puis adoptée avec amendements. Des recommandations ont été formulées pour la poursuite du processus d'élaboration des plans simples de gestion, le contenu du guide, la forme juridique des aires communautaires, le mécanisme de financement des P.s.g (Plans simples de gestion).



AVIS D'APPEL D'OFFRES N° AFRO/006/2016

Travaux de réhabilitation de quelques bâtiments de la Cité du Djoué au Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS, Brazzaville (Congo)

L'OMS dispose pour son Bureau Régional pour l'Afrique, un vaste domaine foncier communément appelé «Cité du Djoué» à Brazzaville, République du Congo. En dehors des bâtiments administratifs, la Cité du Djoué compte en son sein, pour le logement de son staff, 46 villas, 36 studios et 42 appartements répartis dans 7 immeubles R+3. On y trouve également un réseau d'eau avec toutes les infrastructures qui l'accompagnent (forage, cuves d'eau etc.) et des réseaux d'électricité de courant fort et de courant ondulé.

Tous les bâtiments et infrastructures susmentionnés nécessitent une maintenance soutenue afin de leur assurer respectivement un état louable et un fonctionnement normal.

C'est dans ce cadre que le Bureau régional pour l'Afrique de l'OMS lance le présent avis d'appel d'offres afin de procéder à la sélection des entreprises chargées de l'exécution des travaux suivants, répartis en plusieurs lots, chaque lot constituant un marché:

- Lot n°1: Réhabilitation de l'Appartement G22;
 - Lot n°2: Réhabilitation de l'appartement G11;
 - Lot n°3: Réhabilitation de l'appartement L22;
 - Lot n°4: Réhabilitation de la villa F15.
- Le cahier de charges y afférant est disponible jusqu'au vendredi 5 février 2015, entre 9H et

13H du lundi au vendredi auprès du Bureau N° 21 à «L'Estate, OMS-AFRO».

Les sociétés intéressées sont invitées à proposer leurs offres.

La soumission devra comporter trois (3) volets:

· Le volet administratif qui comprendra les documents à fournir par chaque entreprise soumissionnaire, à savoir:

- une copie de l'Extrait du Registre du commerce;
- une copie du document d'immatriculation aux impôts (NIU);
- une copie de la Patente de l'année en cours;
- une copie de l'Attestation de non faillite
- une copie de l'Attestation de moralité fiscale.
- une copie de l'identité bancaire.

· Le volet technique sera composé des éléments suivants:

- l'expérience professionnelle;
- la liste des travaux similaires déjà réalisés et vérifiables;
- les qualifications du personnel clé (avec CVs);
- le planning de réalisation des travaux et le nombre d'ouvriers à affecter pour la réfection de chaque villa.

· Le volet financier devra comporter les prix hors taxes (par lot) suivant le devis quantitatif et estimatif fourni avec le cahier des charges.

La soumission présentée sous plis fermé en deux exemplaires dont un original une copie devra comprendre l'offre administrative, l'offre technique et enfin l'offre financière.

L'enveloppe contenant ces trois offres devra porter la mention «Confidentiel – TRAVAUX DE REHABILITATION DES quelques appartements A L'OMS/AFRO», devra être déposée au plus tard Lundi 8 Février 2016 à 14h00 à l'adresse suivante:

Organisation Mondiale de la Santé
Bureau Régional pour l'Afrique
BP: 6
Bureau de GMC N° 128 (1^{er} étage)
Cité du Djoué
Brazzaville – Congo

Notes:

- Il est obligatoire, dans l'offre financière d'indiquer Numéro de lot avec l'offre financière associée;
- Chaque lot constitue un marché;
- La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Le Bureau Régional de l'Afrique de l'OMS.

M.c.d.d.i

Denis Sassou-Nguesso choisi comme candidat à la présidentielle

La commission politique du M.c.d.d.i (Mouvement congolais pour le développement intégral) s'est retrouvée en session inaugurale, le vendredi 29 janvier 2016, dans la salle 102 du palais des congrès, sous la direction d'Euloge Landry Kolélas, président de cette formation politique. A cette occasion, les conseillers du M.c.d.d.i ont entériné la décision du bureau exécutif national portant sur la désignation du président de l'alliance M.c.d.d.i-Pc.t, Denis Sassou-Nguesso, comme candidat du M.c.d.d.i à l'élection présidentielle anticipée.

Voge Landry Kolélas, en choisissant comme candidat, le président Sassou-Nguesso, le M.c.d.d.i, par le biais de son bureau politique, a tenu à marquer sa fidélité aux dernières volontés de son fondateur, feu Bernard Bakana-Kolélas, à savoir: la paix, la stabilité politique et le développement du Congo. Suite à la décision de soutenir cette candidature, le bureau politique du M.c.d.d.i a recommandé au bureau exécutif national, de tout mettre en œuvre, afin que le

parti s'implique, résolument, dans la campagne électorale, pour faire élire son candidat, le 20 mars prochain. Par ailleurs, la commission du bureau politique a exhorté les militants et sympathisants à se faire inscrire sur les listes électorales, afin d'exercer leurs droits civiques. En outre, un bureau de cette commission politique a été mis en place. Il est présidé par Euloge Landry Kolélas, secondé par Bernard Tchibambelega. Le premier secrétariat est assuré Jacques Mahouka;



Landry Kolélas (au centre), encadré par Bernard Tchibambelega et Jacques Mahouka.

le deuxième par Philibert Malonga; le rapporteur en est Jean-Marie Ibata et le rapporteur adjoint, Alain Milandou. Clôture des travaux de cette session inaugurale, Euloge Landry Kolélas a laissé entendre qu'à travers cette prise de décisions, le président du M.c.d.d.i pense que

les membres de la commission politique viennent de placer, selon lui, le M.c.d.d.i sur la liste des partis largement acquis à la paix, à la stabilité politique et au développement du pays.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Copar (Convention des partis républicains)

Michel Mboussi-Ngouari désigné candidat à l'élection présidentielle

La Copar (Convention des partis républicains), une plateforme de l'opposition républicaine, était en session extraordinaire du collège des présidents, samedi 30 janvier 2016, dans la salle 102 du palais des congrès, à Brazzaville, sous la direction de son coordonnateur, le sénateur Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes. A l'issue de cette session, la Copar a désigné comme candidat Michel Mboussi-Ngouari, président du M.n.l.c et son investiture interviendra dans les tout-prochains jours, à Nkayi, dans le département de la Bouenza.

Le collège des présidents de la Copar a démarré sa session extraordinaire par l'observation d'une minute de silence en mémoire du regretté Tranier Robert Bonaventure, secrétaire général du Parti écologique et éthique congolais. Puis, le président coordonnateur a présenté la situation politique nationale focalisée sur la mise en place progressive des institutions de la nouvelle République, dont

la première est l'élection du président de la République. Tenant compte de la lourde responsabilité et la forte implication de la convention dans la lutte pour l'amélioration de la gouvernance électorale, et des avancées significatives obtenues par la Copar aux différentes concertations et dialogues, la Convention des partis républicains a décidé de présenter un candidat unique à l'élection présiden-



Michel Mboussi-Ngouari.

tielle du 20 mars 2016. Par la suite, le collège des présidents a examiné et adopté le programme de société sur lequel s'articulera la campagne électorale de son candidat. A

l'unanimité, Michel Mboussi-Ngouari a été désigné.

Pascal-Azad DOKO

Fondation Jean-Félix Tchicaya

Célébration du 55^e anniversaire de la mort du premier parlementaire congolais

La Fondation Jean-Félix Tchicaya, que dirige Mme Mbéri née Bigny Lauréate, a célébré, avec éclat, samedi 16 janvier 2016, dans la salle de mariage de l'hôtel Oken Palace, à Pointe-Noire, le 55^e anniversaire de la mort de Jean-Félix Tchicaya, homme politique et premier parlementaire congolais, décédé le 16 janvier 1961, à Pointe-Noire. La fondation portant le nom de l'illustre disparu a également organisé, à cette occasion, la deuxième édition de la coupe Jean-Félix Tchicaya, père de l'illustre et éminent poète et écrivain congolais, Tchicaya U-Tam'si, décédé le 22 avril 1988.

Né le 9 novembre 1903 à Libreville (Gabon), Jean-Félix Tchicaya est le premier parlementaire congolais qui fut élu, en 1945, comme député socialiste (pour le Moyen-Congo et le Gabon), à l'Assemblée constituante de Paris (France). Il siègea à l'Assemblée nationale française jusqu'en 1960. En 1946, il créa le P.p.c (Parti progressiste congolais) qu'il affilia au R.d.a (Rassemblement démocratique africain), une fédération de partis politiques nationaux africains, créée à Bamako (Mali) et qui lutta pour les indépendances africaines.

La cérémonie organisée par la Fondation Jean-Félix Tchicaya a commencé par l'exécution de l'hymne national par les élèves de la circonscription scolaire primaire de Mvoumvou. Puis, Mme Lauréate Mberri Bigny a édifié l'assistance sur la portée de l'événement. «Jean-Félix Tchicaya est notre parent, non seulement par le lien de sang, et non seulement parce qu'il est de ce terroir, mais, parce qu'il était Congolais et qu'il était Africain. Il a consacré toute sa vie pour les enfants, car il fut d'abord un enseignant, aux peuples et aux nations. Et c'est pour cela que vous voyez ces



Mme Mbéri née Bigny Lauréate.

nombreux enfants dans cette salle. Ils sont là pour témoigner, afin qu'aujourd'hui soit un jour inoubliable qui nous permette de pouvoir faire un sursaut sur nous-mêmes». Puis elle a évoqué la mémoire de l'illustre disparu, qui a lutté contre les discriminations et les injustices dont les Africains étaient victimes. «Aujourd'hui, il revient à vous,

la jeunesse, de continuer ce travail inachevé». Mme Lauréate Mberri Bigny a expliqué aussi pourquoi l'association qu'elle avait créée est devenue une Fondation. «Jean-Félix Tchicaya a fait ses premiers pas en politique avec les Félix Houphouët-Boigny. Il était dans un groupement politique qui n'était pas seulement

Réunion des prix du 4^e trimestre 2015

Le prix fiscal du baril au 4^e trimestre 2015 fixé à 39,2 dollars

«NewAge», une société pétrolière basée à Pointe-Noire, a organisé, du 14 au 15 janvier 2016, à l'hôtel Radisson Blu, à Brazzaville, la 4^e réunion des prix du 4^e trimestre 2015. Ouverte par Serge-Marie Ndeko, directeur général des hydrocarbures, président du comité des prix, en présence de Jean-Paul Bidiet, directeur général de NewAge, cette réunion a fixé à 39,2 dollars par baril pour un différentiel de -3,4 dollars par baril, pour le 4^e trimestre de 2015. C'est Jean-Marc Thystère Tchicaya, ministre des hydrocarbures qui a clôturé cette réunion qui a connu la participation de plusieurs directeurs généraux des sociétés pétrolières implantées au Congo, à savoir: Total E&P Congo, Eni Congo, Chevron Overseas Congo, Concorep, Dga Amont, Africa oil et Gas Corporation. Cette réunion était précédée, jeudi 14 janvier dernier, par celle des



Photo de famille.

experts, pour définir des stratégies communes permettant aux acteurs du secteur pétrolier de survivre dans la conjoncture actuelle. Selon Jean-Paul Bidiet, les sociétés pétrolières et l'Etat s'accordent, tous les trimestres, pour définir les prix fiscaux qui sanctionnent les activités des sociétés pétrolières. «Les échanges que nous avons eus montrent que le prix du baril continue sa descente, parce que le baril a connu un pic, en juin 2014, qui a atteint les 115 dollars et, dès octobre 2014, on a vu une baisse à 95 dollars. Cette descente ne s'est pas arrêtée et les prix que nous avons constatés un an après sont de l'ordre de moins de 40 dollars. Les prix sont en fonction de la demande et la demande dépend de la santé des économies des Etats», a-t-il indiqué.

Selon les experts et les analystes, la moyenne du prix du Brent, au 4^e trimestre 2015, était à 43,76 dollars, contre 50,47 dollars, le trimestre précédent. En amorçant le trimestre à 47,78 dollars, le baril de Brent daté est resté à des niveaux bas, avec quelques pics de volatilité, avant de clôturer le trimestre à 35,74 dollars. Les principaux faits marquants qui ont influencé les cotations pétrolières sont, notamment, les perspectives économiques mondiales, les tensions géopolitiques et les fondamentaux du marché pétrolier. La réunion a fixé les moyennes pour le 4^e trimestre 2015 des prix des hydrocarbures produits au Congo. La moyenne trimestrielle des prix fixés des hydrocarbures, lors de la 4^e réunion des prix, est de 39,2 dollars par baril, pour un différentiel de -3,4 dollars par baril. Signalons que la réunion de fixation des prix du premier trimestre 2016 aura lieu du 14 au 15 avril 2016, et sera organisée par la société Chevron Overseas Congo.

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA

congolais. Nous aussi avons dit que nous ne pouvons plus continuer à rester dans le cadre de l'association. Il fallait s'ouvrir. C'est ainsi que nous avons, avec douleur, enterré l'association pour la mémoire de Jean-Félix Tchicaya, pour passer vers la Fondation Jean-Félix Tchicaya». C'est au cours des échanges avec l'oratrice que nombreux dans la salle ont réjouiement compris qui était Jean Félix Tchicaya. De son côté, Constant Ernest Balou, secrétaire général de la Fondation, a fait une lecture détaillée et commentée des statuts et règlement intérieur devant, désormais, régir le groupe. Frédéric Pambou, président du Centre d'études des civilisations loango, Etienne

Portella (82 ans) et Odette Ngali, respectivement oncle et tante de Jean-Félix ont fait quelques témoignages sur l'illustre disparu. Mme Lauréate Mberri Bigny a mis à profit cette journée pour récompenser les dix écoles primaires des secteurs public et privé ayant participé à la deuxième édition de la coupe Jean-Félix Tchicaya, dont le trophée de la première équipe est revenu à l'école 31 juillet B; meilleur joueur et buteur: Nzassi Ariel (4 buts), école primaire de Mvoumvou; meilleur entraîneur: Mieré, école primaire E. Dadet; coupe de fair-play: école Saint Jean-Baptiste.

Equateur Denis NGUIMBI

Election présidentielle anticipée: la liste des candidats n'a pas fini de s'allonger

Tout d'un coup, l'élection présidentielle anticipée dont le premier tour intervient le dimanche 20 mars 2016, en la fête des rameaux chez les chrétiens, suscite de l'engouement au sein de la classe politique. Après le député Joseph Kignoumbi-Kia-Mboungou, le premier à annoncer, solennellement, sa candidature, et en dehors des appels très médiatisés adressés au président sortant, Denis Sassou-Nguesso, de présenter sa candidature, bien des candidats se sont manifestés. La C.a.d.d a choisi son président, l'ancien ministre André Okombi-Salissa, comme candidat. L'U.pa.d.s a investi son premier secrétaire, Pascal Tsaty-Mabiala, pour représenter les trois palmiers. Candidat annoncé, le député de Kinkala, Guy-Brice parfait Kolélas, se prépare à présenter le logo sous lequel il va concourir. Les militants du P.s.d.c appellent leur président, Clément Mierassa, à rempiler. La Copar (Convention des partis républicains) a désigné Michel Mboussi-Ngouari, pour défendre ses couleurs. Anguios Nguanguia-Engambé a été élu lors des primaires, par les militants du P.a.r (Parti pour l'action de la République) comme candidat officiel du parti. Candidat annoncé, Anatole Libongo-Ngoka, un leader syndicaliste, mène une croisade contre le cautionnement de 25 millions de francs Cfa qu'il considère comme un critère de marginalisation de certains Congolais, de la course à la présidence de la République. Il y a aussi les inattendus comme Ugor Cameroun, un jeune Congolais de 34 ans, qui a décidé d'affronter, sans illusion, les vieux routiers de la politique congolaise. Pour l'instant, aucune femme ne s'est décidée à se lancer dans la course présidentielle. C'est un peu étonnant quand on sait la vigueur avec laquelle les Congolaises dénoncent la place insuffisante des femmes dans les instances de décision. Voilà qu'une occasion est offerte à tout le monde et elles tardent à la saisir. Veulent-elles faire la politique derrière les hommes seulement? Le 20 mars prochain, il y aura vraiment match électoral au Congo!

Des produits alimentaires avariés au marché Total à Bacongo

La semaine dernière, le service d'hygiène de la mairie de Brazzaville a saisi et déclassé une cargaison de produits alimentaires impropres à la consommation au marché Total de Bacongo, le deuxième arrondissement de la ville capitale. L'alerte a été donnée par le régisseur du marché, qui a découvert la cargaison de produits avariés (poisson, viande) en train d'être écoulés par des vendeurs. Il y avait des chinchards, des queues et cotes de bœuf, etc., que le service d'hygiène de la mairie de Brazzaville a estampillés du sceau «à détruire», pour éviter qu'ils prennent des chemins obscurs pour se retrouver sur le marché. Ils ont été importés par certains commerçants véreux. En tout cas, le responsable de ce service a interpellé la population de ne pas acheter des produits dont la qualité est douteuse, même vendus à bas prix. Il ne faut plus badiner avec la santé publique.

Le premier niveau du marché Total enfin occupé

Après la démolition des étalages dans la zone où sera construit le deuxième module du marché Total de Bacongo, certains vendeurs ont été installés au premier niveau du premier module dudit marché. Il s'agit surtout des vendeurs de friperie. Mais, des centaines d'autres vendeurs sont encore en errance. Ils ne savent pas où s'installer après avoir été obligés de déguerpir en raison du début imminent des travaux de construction du deuxième module de ce marché. Ils auraient été autorisés à occuper les rues environnantes. Ainsi, nombreux ont installé leurs étalages le long des trottoirs de l'avenue de l'O.u.a où les piétons éprouvent, présentement, des difficultés pour circuler librement.

Grogne sociale au C.n.l.s et non au P.n.l.s

Dans notre coup d'oeil en biais, du vendredi 29 janvier 2016, évoquant la grogne sociale qui prend de l'ampleur à travers des manifestations, nous avons indiqué que les employés du P.n.l.s (Programme national de lutte contre le Sida) sont en grève depuis le 30 novembre 2015, pour réclamer des arriérés de salaire. Il s'agit, plutôt, des employés du C.n.l.s (Conseil national de lutte contre le Sida) et non ceux du P.n.l.s. L'erreur est ainsi réparée, comme nous l'ont, gentiment, fait remarquer les responsables du P.n.l.s.

Grève des vacataires de l'E.n.m.a et l'E.n.i

La grogne sociale n'épargne pas le secteur de l'enseignement. Le collectif des enseignants vacataires de l'E.n.m.a (Ecole nationale moyenne d'administration) et de l'E.n.i (Ecole normale des instituteurs) de Brazzaville, réuni en assemblée générale, le samedi 30 janvier 2016, a décidé de suspendre les cours et toutes autres activités pédagogiques (refus de correction des copies des évaluations du 1er semestre), dans les deux établissements sous tutelle du Ministère de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi. Ils conditionnent la reprise des cours par le paiement intégral et sans conditions de tous leurs arriérés. En outre, ce collectif exige le paiement trimestriel des heures supplémentaires sur la base d'une note de service ministériel. Pour ces vacataires, les nombreux rejets de leurs dossiers par la direction de la solde est dû au mauvais montage des pièces administratives (emploi du temps, états d'heures supplémentaires, certificats de service faits) par les services du Ministère de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi, ainsi que l'absence de diligence dans le traitement des états des sommes dues par les services du Ministère de l'économie, des finances, du budget et du portefeuille public.

Des éco-gardes pris la main dans le sac par des pêcheurs à Mbomo

Selon Radio-Congo, une pirogue des éco-gardes a été arraisonnée par des pêcheurs embusqués sur l'axe Makoua-Mbomo. Ces pêcheurs ont saisi quatre crocodiles et d'autres objets litigieux qui prenaient, visiblement, la direction des ménages. Les éco-gardes pris en flagrant délit étaient impuissants, devant le nombre important de pêcheurs qui les encerclaient. Ils ont été conduits, finalement, à la sous-préfecture de Makoua. «Une manière, pour ces pêcheurs, de jeter le doute sur le professionnalisme vanté par ces éco-gardes qui opèrent vers Mbomo», a commenté le présentateur du journal de 7h. Le geste qui a rencontré l'assentiment des observateurs, a fait l'objet de l'arbitrage du sous-préfet de Makoua. Comme quoi, pour une fois, les rôles ont été inversés.

Me Magloire Senga, avocat au barreau de Pointe-Noire

«Je plaide pour la libération d'office de mon client, Modeste Boukadia»

Président du C.d.r.c (Cercle des démocrates et républicains du Congo), un parti d'opposition radicale, Modeste Boukadia, qui se présente aussi comme «président du conseil national de l'Etat du Sud-Congo» caressant le projet d'organiser «un référendum d'auto-détermination de l'Etat du «Sud-Congo», a été interpellé par les services de sécurité, à sa descente d'avion, le 15 janvier dernier, à l'aéroport international Maya-Maya, à Brazzaville, en provenance de Paris (France). Cette interpellation est liée au mandat d'arrêt lancé contre lui, après sa condamnation, en avril 2014, par la Cour criminelle de Pointe-Noire, à 30 ans de travaux forcés, pour «atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat». Trois de ses proches avaient été éclopés de 7 ans de prison ferme, 11 autres de 5 ans de prison ferme, tandis que 13 militants avaient été acquittés. Ce procès était intervenu à la suite d'une marche de protestation des militants et sympathisants du C.d.r.c, organisée en mars 2014, après un meeting public à l'esplanade de la gare de Tié-Tié, dans le troisième arrondissement de Pointe-Noire. Après cette marche réprimée par les forces de l'ordre, Modeste Boukadia, accusé de «fauteur de troubles», avait réussi à quitter, clandestinement, Pointe-Noire, pour repartir en France. Interpellé à Brazzaville, à son retour, il a été transféré à la maison d'arrêt de Pointe-Noire où il est en détention. Dans l'interview qu'il a accordée à la rédaction de La Semaine Africaine de Pointe-Noire, son avocat, Me Magloire Sengha, plaide pour la libération de son client et il explique les raisons de sa démarche.



Maître Magloire Sengha.



Modeste Boukadia.

** J'ai pleinement confiance à la justice congolaise, sinon je n'exercerais plus cette profession d'avocat que j'exerce au quotidien dans ce pays. J'ai confiance, parce que dans ce pays, il y a des magistrats compétents et honnêtes, tout comme aussi il y a des avocats compétents et honnêtes qui font correctement leur travail. Ils n'ont rien à envier à certaines personnes judiciaires d'autres pays. Par expérience, je connais l'opinion qu'on se fait, parfois, à la cité, puisqu'il existe quand même quelques acteurs judiciaires véreux. Mais, ce n'est pas à cause d'un arbre tordu que l'on va couper toute la forêt. Nous

* Maître, votre client, Modeste Boukadia, a été arrêté à sa descente d'avion, à Brazzaville, le 15 janvier 2016. Selon vous, son arrestation est-elle justifiée?

** D'emblée, je vous dis que son arrestation n'est pas justifiée. Par principe, il s'agit là, d'une arrestation arbitraire et illégale. Mais, pourquoi? Me diriez-vous. S'il est vrai que Modeste Boukadia a été condamné par contumace, suivant un arrêt du 9 avril 2014 rendu par la Cour criminelle de Pointe-Noire, alors que cette procédure ne lui a jamais été signifiée auparavant, il est aussi vrai que le groupe de travail sur la détention arbitraire du Conseil des droits de l'homme de l'Onu (Organisation des nations unies) a adopté un avis sur la détention arbitraire des militants de mon client arrêtés dans le cadre de cette affaire. Modeste Boukadia est, également, concerné par cet avis. Pour votre gouverne, il s'agit de l'avis n°22/2014, adopté à la 71^e session de cet organe spécialisé de l'Onu, qui s'est tenue du 17 au 21 novembre 2014. Cet avis lie la République du Congo, qui est un état partie au pacte international relatif aux droits civils et politiques. Il s'agit là d'une décision supranationale qui doit s'appliquer au niveau interne. Cet avis avait constaté que les partisans de Boukadia ont été détenus arbitrairement, et avait donc demandé au Congo de pouvoir les libérer.

* Il y a, tout de même, un mandat d'arrêt décerné contre lui?

** A l'audience du 9 avril 2014, l'avis du groupe de travail sur la détention arbitraire dont je vous fais état est postérieur. Il date du 22 décembre 2014. Ce qui veut dire qu'il annule tout ce qui a été fait précédemment, y compris le mandat d'arrêt qui n'a plus de valeur juridique. Parce qu'il s'agit là d'une décision supranationale qui doit connaître son application au niveau interne.

Le Congo, qui est membre de l'Onu, qui est partie prenante au pacte international relatif aux droits civils, doit s'exécuter. Donc, exécuter postérieurement cet avis, dans ces conditions-là, c'est tout à fait illégal. Du coup, la détention, jusqu'aujourd'hui,

des partisans de Boukadia et lui-même demeure arbitraire. Voilà pourquoi nous plaçons pour sa libération d'office. Mon client ne peut pas rester à la maison d'arrêt, parce qu'il a la possibilité de demander le réexamen de son affaire, conformément à l'article 316-2 du code de procédure pénale qui stipule, je cite: «S'ils se constituent ou s'ils viennent à être arrêtés avant l'expiration des délais de prescription, l'arrêt de condamnation est anéanti de plein droit. Et il est procédé, de nouveau, contre eux». Cela veut, simplement, dire que si l'accusé condamné par contumace est arrêté avant que la peine soit éteinte par la prescription, l'arrêt de la Cour criminelle est non avenu en toutes ses dispositions, et il est procédé à un nouvel examen de l'affaire.

* Qu'à cela ne tienne, maître, votre client est-il prêt à exécuter sa peine de 30 ans de travaux forcés à Pointe-Noire?

** Je vous dis déjà qu'il n'est pas prêt à exécuter cette peine. Comme vous le savez, si nous restons dans le cadre du droit interne, il a été condamné par contumace. Or, lorsque vous êtes condamné par contumace et que vous vous présentez à la justice, ou que vous soyez arrêtés avant la prescription de la peine, eh bien, l'affaire doit être réexaminée. Nous avons saisi le procureur général et le président de la chambre d'accusation près la Cour d'appel de Pointe-Noire, pour le réexamen de l'affaire Modeste Boukadia. En principe, un nouveau procès doit être organisé dans ce sens-là.

* Ne pensez-vous pas que Modeste Boukadia est aussi arrêté pour ses opinions politiques, parce qu'il est un opposant radical au régime en place?

** Officiellement, je peux vous rassurer que mon client n'est pas arrêté pour ses opinions politiques. Pourquoi je le dis: il y a un communiqué de presse de la direction générale de la police publié dans «Les Dépêches de Brazzaville n°2502 du 15 au 22 janvier 2016 qui stipule que «Boukadia a été interpellé par les services de sécurité ce jour 15 janvier 2016, à l'Aéroport international de

Maya-Maya, lors de sa descente de l'avion, en exécution du mandat d'arrêt décerné contre lui par la Cour criminelle de Pointe-Noire, en date du 9 avril 2014».

Au terme de ce communiqué de la police, il est dit que mon client est arrêté sur la base du mandat d'arrêt décerné contre lui par la Cour criminelle de Pointe-Noire. Pour nous, c'est ce dossier-là. Maintenant, si par extraordinaire, il y a un deuxième dossier qui existe concernant ses opinions politiques, cela va se savoir. Mais, je puis vous rassurer que je me suis rapproché du parquet général près la Cour d'appel de Pointe-Noire, je n'ai trouvé que le dossier où il a été condamné.

* Avez-vous confiance à la justice congolaise quant à la reprise de cette affaire?

allons nous présenter devant la justice, à condition que le procès qui sera rouvert soit un procès juste et équitable.

* Un dernier mot, en guise de conclusion?

** Je plaide pour la libération d'office de mon client, par rapport à ce que je vous ai dit et subsidiairement à sa liberté provisoire. Je voudrais appeler à l'apaisement et au calme, parce qu'il s'agit, là, d'une affaire judiciaire. Il faut taire les passions, afin de laisser la justice faire son travail, en toute indépendance et dans des délais raisonnables.

Propos recueillis par Equateur Denis NGUIMBI et Noëllie BOUANGA

Coopération Congo-Algérie

Vers la relance de coopération entre les agences de presse

Le ministre de la communication et des médias, chargé des relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement, Thierry Mougalla, s'est entretenu, mercredi 20 janvier, à Brazzaville, avec l'ambassadeur d'Algérie au Congo, Osman Abdelouahab. Les deux personnalités ont fait le point sur la coopération entre les deux pays dans le domaine de l'information et de la communication. Elles ont également échangé sur la question liée au renforcement de la collaboration des agences de presse des deux pays, précisément entre l'A.c.i (Agence congolaise de l'information) et l'Agence de presse algérienne.

«Nous avons particulièrement évoqué la possibilité de relancer un projet de coopération entre l'Agence congolaise de l'information (A.c.i) et l'Agence de presse algérienne. Et, nous pensons qu'à la faveur de la tenue, prochainement, de la commission mixte de coopération ici, à Brazzaville, qu'on puisse présenter ce projet de coopération», a déclaré Osman Abdelouahab.

Même étant à la fin de son mandat, le diplomate algérien entend raviver cette collaboration. «Je suis en fin de mission ici au Congo. Donc, je suis venu présenter mes adieux au ministre de la communication. Bien sûr, mon successeur aura la charge de suivre la feuille de route que nous avons tracée avec les autorités congolaises, pour concrétiser des projets dans d'autres domaines de coopération», a-t-il précisé.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

Ministère des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat Définition des priorités annuelles en matière des P.m.e et de l'artisanat

La ministre des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat, Mme Yvonne Adélaïde Mougany, assistée de son directeur de cabinet, Armand Bienvenu Vouidibio, a présidé, vendredi 22 janvier 2016, dans la salle de conférence du Ministère de la justice et des droits humains, la réunion annuelle des cadres œuvrant dans diverses structures de ce département ministériel (conseillers, directeurs généraux et départementaux, chefs d'antenne C.f.e (Centre de formalité des entreprises), partenaires bilatéraux, etc.), pour évaluer les activités menées au cours de l'année écoulée et dégager les axes prioritaires sur lesquels œuvrer, cette année.

Pour la ministre Yvonne Adélaïde Mougany, la rencontre d'évaluation et d'échange avec les principaux animateurs œuvrant dans le domaine des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat, a pour enjeu de mettre en vigueur l'entrepreneuriat dans toute sa diversité. «Comme vous le savez aussi, un des remèdes adoptés par le gouvernement est la diversification de l'économie, processus dans lequel le rôle des toutes petites entreprises, des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat est primordial. En fait, c'est le moment ou jamais quand l'entreprise doit constituer le relais le plus sûr pour soutenir, dans la durée, une croissance forte permettant à la fois la création des emplois et des richesses. Dans ce contexte, il vient au premier plan la nécessité, pour notre département ministériel et ses diverses composantes décisionnelles, opérationnelles et territoriales, d'adapter en conséquence leur intervention, pour aider et assister au mieux possible, les artisans, les entrepreneurs, les entreprises ainsi que leurs activités», a souligné Mme

Mougany. Elle a dégagé trois axes prioritaires au cours de cette réunion. «Il s'agit, premièrement, d'accorder plus de considération à la résolution des problématiques du secteur des très petites entreprises/petites, moyennes entreprises et de l'artisanat, avec un budget d'investissement fixé à 16 milliards de francs Cfa; deuxièmement, intensifier et approfondir les réformes aussi bien au niveau des missions que des dispositifs opérationnels comme les procédures de gestion des personnels, des ressources techniques et financières, des systèmes d'information. A l'instar des projets multilatéraux, comme le Pade, le Pacadec, le P.r.c.c.e et le Pacigot, qui nous assistent toujours, pour un meilleur impact en notre faveur et aussi celui des bénéficiaires finaux, afin de s'impliquer davantage dans leur exécution et surtout dans le suivi évaluation. Troisièmement, la préoccupation de la bonne gouvernance des ressources mises à la disposition de notre Ministère, en épinglant trois axes qui sont: le renforcement des capacités et des compétences des ressources



Yvonne Adélaïde Mougany.

donné des orientations sur la centralisation de toutes ces formulations qui permettront de monter un programme d'ingénierie de formation en lieu et place des actions peu profitables. «La nécessité de gérer les finances selon les règles établies pour chaque structure, mais aussi en appliquant les principes de solidarité et d'équité entre le centre et les entités déconcentrées et décentralisées est nécessaire», a-t-elle précisé. Puis, elle a exhorté chaque composante à la passion du service, à la volonté d'excellence dans l'exercice des fonctions, l'exigence d'un travail exécuté dans les délais requis.



Les participants à la réunion annuelle.

humaines, en prenant comme ligne de conduite la convergence entre les besoins des usagers; les propres besoins administratifs et les souhaits des agents dans le contexte national», a expliqué Mme Mougany. Par ailleurs, la ministre des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat a

La réunion annuelle s'est achevée par l'adoption d'une série de recommandations et suggestions susceptibles de faire évoluer les différentes structures au sein de ce département ministériel, à travers un travail bien fait et conséquent.

Pascal BIOZI-KIMINOU

Ministère des postes et télécommunications

Promouvoir l'identité numérique des institutions congolaises

Du 26 au 28 janvier 2016 se sont tenus, dans la salle de conférences de l'A.r.p.c.e (Agence de régulation des postes et des communications électroniques), à Brazzaville, les travaux de l'atelier sur l'entrepreneuriat Internet et le lancement de l'identité numérique des institutions congolaises, codifiée par le nom de domaine «Cg».

Ouverts par Hellot Matson Mampouya, ministre des postes et télécommunications, en présence d'Yves Castanou, directeur général de l'A.r.p.c.e., Yaovi Atohou, Stakeholder Engagement and Operations Manager Africa Ican, représentant de l'Icann Afrique, Odile Ambry, experte internationale en communication et marketing numérique, les travaux de cet atelier ont réuni les responsables des services en charge de l'informatique et d'Internet, des services publics et privés.



Hellot Matson Mampouya, au milieu.



Des participants.

Plusieurs thématiques ont été développées à l'endroit des participants. Il s'est agi, entre autres, de l'état de l'industrie des noms de domaines au Congo, du marketing du numérique; de l'économie de l'Internet et des acteurs; du marketing des noms de domaine: comment et pourquoi?

A entendre les organisateurs, la capitalisation des enjeux de l'économie numérique, la modernisation ainsi que la visibilité des institutions congolaises sur la toile demeurent une priorité pour le gouvernement, au regard de son engagement dans la dynamisation de ce secteur créateur d'emplois et de revenus.

En organisant cet atelier, le patron du département des postes et télécommunications, Hellot Matson Mampouya, a dévoilé ses ambitions pour ce secteur prometteur, au moment où l'on parle, de plus en plus, de la diversification de l'économie congolaise. Cette ambition consiste, pour lui, à arrimer, effectivement, le Congo, en général, et son administration publique, en particulier, aux technologies de l'information et de la communication, pour leur développement tous azimuts. «Notre volonté est de faire en sorte que nous nous installions véritablement à l'ère de l'e-gouvernement, de l'e-administration. C'est pour cela que nous imprimons, effectivement, le rythme et tous, on se met en ordre de bataille, pour gagner ce combat d'un Congo numérique», a-t-il souligné, dans son allocution de circonstance. Ce qui revient à dire que la mise en place de la plateforme «e-gouv» permettra de rendre plus performante l'administration congolaise et la qualité des services, en termes de gain et de temps.

Cet atelier de formation a aussi permis aux participants de renforcer leurs capacités dans les différents métiers qui se développent autour de l'industrie des noms de domaines, comme la gestion des plateformes, l'hébergement, le marketing des noms des domaines, les opérateurs ou fournisseurs d'accès, les concepteurs et créateurs de contenus.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

A.o.d (Alliance de l'opposition démocratique) Appel à la candidature de Denis Sassou-Nguesso à l'élection présidentielle

L'A.o.d (Alliance de l'opposition démocratique) s'est retrouvée, lundi 25 janvier 2016, dans la salle des conférences de la préfecture, à Brazzaville, autour de son président coordonnateur, Dominique Basseyla, pour rendre publique une déclaration appelant le président Denis Sassou-Nguesso à faire acte de candidature à l'élection présidentielle anticipée du 20 mars 2016. Pour sa part, l'A.o.d se dit prête à le soutenir et à se mobiliser pour sa réélection. «Exhortons le président Denis Sassou-Nguesso, à faire acte de candidature, afin de répondre aux sollicitations et attentes des militants et sympathisants de l'Alliance de l'opposition démocratique», souligne la déclaration.

L'A.o.d justifie le choix du président Sassou-Nguesso comme candidat pour, entre autres raisons, son «rôle dans la sauvegarde de la paix et la promotion d'une démocratie apaisée» au Congo; son «œuvre de bâtisseur infatigable et rationnel», «pour le développement économique et social du Congo; le rayonnement du Congo, grâce à son action soutenue dans les multiples rencontres internationales; sa crédibilité diplomatique affirmée par les multiples médiations qu'il n'a cessées de mener pour la restauration des Etats en difficulté; la nécessité de préserver les acquis démocratiques, économiques et sociaux pour un Congo d'amour et soucieux de l'unité de tous les fils et toutes les filles du Congo». «Conscients de l'importance des enjeux politiques actuels qui commandent le choix d'un homme ex-



Les militants.

périmenté et capable de conduire les destinées d'un Congo prospère et émergent; guidée par l'ambition noble de faire du Congo une nouvelle République de solidarité et de partage», l'A.o.d a décidé de se mettre derrière le président Sass-

sou-Nguesso. Ayant pris acte de cette déclaration lue par Michel Ebata, membre du collectif des présidents de cette plateforme politique, le président coordonnateur de l'A.o.d a félicité ses collègues membres de la plateforme. Il leur a indiqué qu'à l'étape actuelle où s'opèrent de grandes mutations au niveau des Etats et des Nations, «vous avez compris que les Congolais n'ont pas besoin d'un dirigeant providentiel. Ils refusent de confier leur destin à des hommes ou des femmes qui



Dominique Basseyla.

navire, symbole de la nouvelle République, qui fera demain du Congo le modèle que tous les Etats africains vont admirer et chercheront à imiter». Mais, cependant, Dominique Basseyla a rappelé qu'au-delà de «nos attentes et de nos aspirations profondes, nous devons, dès maintenant, nous mettre en ordre de bataille, car il s'agira de réaliser une campagne rationnelle qui épouse, pas à pas, le terrain, qui doit nous mener de parcelle en parcelle et de village en village. Aussi, la victoire de notre candidat dès le premier tour est-elle totale et ne sera pas contestée raisonnablement par les perdants».

Pascal-Azad DOKO

n'ont de projet politique que la tromperie qui, demain, se transformera en invective, en menaces et en revendications insensées. C'est donc avec bon sens et raison que vous avez choisi le président Denis Sassou-Nguesso, d'être le timonier de ce

Médias

«EasyTV», une télévision numérique terrestre facilement accessible pour les Congolais

Le groupe Canal+ vient de procéder au lancement d'une télévision numérique terrestre au Congo-Brazzaville. Dotée d'une haute qualité technique et d'une facilité d'installation pour les abonnés, ce nouveau produit a la particularité d'être accessible à des coûts adaptés au pouvoir d'achat des Congolais. C'est, en tout cas, ce qui ressort de la conférence de presse donnée, conjointement, le 26 janvier dernier, à Pointe-Noire, par Jean Christophe Ramos, directeur «Corporate» pour Canal+ Afrique, Alix Lebrat, Directrice Générale de Telenum Congo, et Philippe Mvouo, président du C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication), organe de régulation de la liberté de presse au Congo. En présence de l'ambassadeur de France au Congo, Jean Pierre Vidon, et du consul de France à Pointe-Noire, Jean Luc Delvert. La Mairie centrale était représentée par Jean Jacques Le Parrain Moi Bayonne, deuxième secrétaire du bureau exécutif du conseil municipal et départemental de Pointe-Noire.

Chaînes de télévision, chaînes de radio, organes de presse écrite ou presse en ligne... C'est quasiment tout le gotha médiatique de Pointe-Noire qui a fait en ce mardi 26 janvier 2015, le déplacement du restaurant «Gondwana», au centre-ville. Question d'échanger avec Jean Christophe Ramos, directeur «Corporate» pour Canal+ Afrique, Alix Lebrat, Directrice Générale de Telenum Congo, et avec Philippe Mvouo, président du C.s.l.c (Conseil supérieur de la liberté de communication), organe de régulation de la liberté de presse au Congo. Un événement de haute portée honorée par la présence d'éminentes figures diplomatiques, à savoir: l'ambassadeur de France au Congo et le Consul de l'Hexagone à Pointe-Noire. Ces échanges avec la presse ont ainsi permis d'en savoir davantage sur ce nouveau produit de télédistribution que

le Groupe français «Canal +» vient de mettre à la disposition du public. Un produit dénommé «EasyTV», qui signifie «Télévision facile, en anglais». Télévision facile, en raison de la simplicité du produit. Pas question pour l'utilisateur de faire appel à un technicien aguerri. Il suffit seulement de s'acheter son kit composé du décodeur, de la télécommande de l'antenne UHF et quelques accessoires, pour que EasyTV soit opérationnel dans un ménage. C'est dire qu'avec EasyTV, tout est «plug and play» (brancher et utiliser), à telle enseigne que même un enfant de cinq ans fera fonctionner EasyTV. Et Jean Christophe Ramos ne pouvait pas ne pas se féliciter de cette spécificité: «Pour les anciens d'entre nous, il y a 20 ans, il fallait une parabole de 3 mètres pour recevoir à peine huit chaînes de Canal. Grâce à la technologie, on est passé à vingt, cinquante,



De g. à dr. Jean Christophe Ramos, Alix Lebrat et Philippe Mvouo.



Jean Jacques Le Parrain Moi Bayonne, Jean Luc Delvert et Jean Pierre Vidon.

soixante et, aujourd'hui, à plus de deux cents chaînes de télévision. Ce, avec une parabole plus réduite. C'est un produit important pour Canal+, en raison de sa simplicité et de sa proximité. C'est plus vital pour nous de servir la modernité et les révolutions technologiques qui nous permettent d'apporter plus de confort à nos abonnés». Une autosatisfaction tout à fait

légitime, vu les avantages de cette offre de proximité de télédistribution. «Nos décodeurs sont compatibles pour recevoir gratuitement toutes les chaînes qui seront diffusées en TNT. Les abonnés n'auront pas l'obligation d'acheter un autre décodeur pour recevoir toutes les chaînes qui sont disponibles sur le bouquet. Le simple fait d'acheter un décodeur permet de recevoir rapi-

monde entier à portée de main. Et partant, devenir des habitants à part entière du village global ainsi que l'avait prédit Marshall McLuhan. Le Bouquet TNT EasyTV by Canal+ est en vente dans la boutique du Grand Marché (entrée Saint Pierre en face de la boulangerie) et dans la boutique Foucks (Route de l'ex Kabane en face du Pynaret). On peut aussi se réabonner via le paiement mobile en disposant d'un compte mobile money via notre partenaire Airtel ou dans un point de recharge.

dement les chaînes diffusées en TNT», a encore expliqué Jean Christophe Ramos. Même sentiment qu'a Alix Lebrat. «L'offre TNT est une offre additionnelle qui permet à un plus grand nombre

de gens d'avoir accès à la TV avec le genre d'abonnement mensuel qui est assez peu cher», a indiqué la représentante du groupe Canal+ au Congo. Et les tarifs semblent à la portée de toutes bourses, si l'on s'en tient au pouvoir d'achat des Congolais. En effet, si le kit s'obtient à 15000 francs CFA, l'abonnement mensuel, lui, est à seulement 6000 francs CFA pour vingt-cinq chaînes étrangères et cinq nationales, gratuitement. Le public aura donc ses chaînes locales, gratuitement et en qualité numérique. C'est-à-dire, une image nette et claire, exempte d'interférences ou de pixels dus aux aléas comme les intempéries.

Philippe Mvouo, ainsi que des membres du secrétariat administratif du C.s.l.c qui l'accompagnaient ce jour-là, s'est montré satisfait par les explications et surtout, la séquence de publicité équilibrée après la conférence de presse. «La cérémonie d'aujourd'hui est celle de l'espoir pour le Congo, car l'environnement médiatique congolais est en train de connaître de belles heures, comme celle que nous propose, actuellement, Canal+», s'est exclamé le président du C.s.l.c. Comme quoi, facilement et à moindre coût, le peuple congolais, en général, et la population de Pointe-Noire, en particulier, aura, désormais, le



Des journalistes pendant la séance de questions-réponses.

Pour résumer, EasyTV est une offre unique de 30 chaînes congolaises et internationales au prix accessible de 6 000 F. CFA/mois et en qualité numérique. Proposé au tarif promotionnel de 15 000 F. CFA, le kit est facile à installer directement à son antenne. Ce bouquet est dédié à toutes les familles avec un large choix de thématiques: divertissement, information, séries, cinéma, sport, religion, jeunesse, musique et découverte. Le slogan d'EasyTV est EasyTV, Eza Easy, Eza facile! Pour plus d'informations sur EasyTV, vous pouvez consulter son site internet www.easy.tv

John NDINGA-NGOMA

ETUDES, CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT D'UNE CIMENTERIE DANS LA LOCALITE DE TAO-TAO, DISTRICT DE LOUVAKOU, DEPARTEMENT DU NIARI, EN REPUBLIQUE DU CONGO.

N°002-2016/PR/MATDGGT/DGGT-CMPR
Réservé aux sociétés indiennes

1. Dans le cadre du programme d'industrialisation du pays défini dans le projet de société du Président de la République, dénommé «Chemin d'Avenir», il est prescrit l'implantation des unités industrielles diverses dans chaque Département, fondées sur la transformation des matières premières locales.

2. L'important Gisement de calcaire qui se trouve dans la zone de MAFOUBOU TAO-TAO, dans le District de LOUVAKOU, Département du Niari, a fait l'objet des études de faisabilité, réalisées par le Gouvernement Congolais, qui justifient la possibilité d'implanter une cimenterie dans cette localité.

C'est pourquoi, l'Etat Congolais, bénéficiaire d'une ligne de crédit octroyée par le Gouvernement Indien, lance le présent appel d'offres avec concours, aux Entreprises Indiennes, pour les études, la construction et l'équipement d'une cimenterie d'une capacité de 600T/J.

3. La Délégation Générale aux Grands Travaux sollicite des offres sous pli fermé, de la part des Entreprises répondant aux qualifications requises pour construire une cimenterie clé en main dans la localité de TAO-TAO, District de LOUVAKOU, Département du Niari.

Le Soumissionnaire en viendra à:

- Concevoir le projet dans toutes ses composantes. Il mènera les études techniques de l'ensemble des ouvrages à réaliser en conformité avec les recommandations des Termes de Référence;

Il définira, de façon exhaustive, la nature et les quantités des travaux et des équipements divers à fournir, qui lui permettront de dresser le Devis quantitatif et estimatif (DQE) des travaux et services connexes à réaliser;

- Réaliser les travaux de construction de l'ensemble des infrastructures industrielles et administratives, conformément aux règles de l'art et normes de construction des cimenteries;
- Fournir et installer les équipements divers de la cimenterie;

La passation de ce marché sera conduite par appel d'offres avec concours, tel que défini dans le Code des marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les exigences en matière de qualification sont:
- a. une note détaillée indiquant le personnel qualifié à affecter au projet;
 - b. la liste du matériel à affecter au projet;
 - c. les attestations certifiées conformes des projets similaires exécutés pendant les dix dernières années, délivrées par les entités adjudicatrices.

Chaque attestation précisera notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation des travaux, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire;

- d. la capacité d'accès aux crédits.
- Voir le dossier d'appel d'offres (DAO), pour les informations détaillées.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après, contre paiement en espèces de la somme d'un million cinq cent mille (1.500.000) F. CFA, non remboursable, au Minis-

tère de l'aménagement du territoire et de la délégation générale aux grands travaux, sis Boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Rond-point du CCF (Centre culturel français), ex-immeuble du Ministère du Plan, 5e étage, portes 505 et 506, Tél.: (+242) 22 281 47 13; B.P: 1127; Fax: (+242) 22 281 40 21; email: contact@grandstravaux.org et prendre connaissance du dossier d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus, les jours ouvrables, de lundi à vendredi, de 9h00 à 14h30, et le samedi, de 9h00 à 11h00, ou sur les sites: www.grandstravaux.org et www.armpcongo.org.

6. Les offres doivent comporter une garantie d'un montant de deux cent millions (200.000.000) de francs CFA ou l'équivalent en dollars US.

7. Une visite groupée du site aura lieu dans la période du 08 au 12 février 2016.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse indiquée ci-dessus, au plus tard, le 07 mars 2016, à 13 heures 30 minutes. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

9. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 27 Janvier 2016

Le Coordonnatrice des marchés publics et de la réglementation,



Jacqueline Lydia MIKOLO

Election présidentielle anticipée du 20 mars 2016

Anguios Nganguia-Engambé, candidat du P.a.r

Le président du P.a.r (Parti pour l'action de la République), Anguios Nganguia-Engambé, est le candidat de son parti à l'élection présidentielle anticipée du 20 mars 2016. Il a été choisi lors des primaires organisées par son parti, parmi six candidats. Il appelle ses militants à se mobiliser, dans le message ci-après et publie son budget de campagne.

Cher(es) ami(es) et sympathisants du P.A.R, Ce jour est un jour heureux et merveilleux dans l'histoire de la République du Congo, notre beau pays que j'aime bien, comme ma propre peau. Parlons vrai ensemble, donnons-nous la chance d'aller à l'élection présidentielle du 20 mars 2016, pour soutenir fortement nos valeurs, par nos idées neuves, car le bon sens a de l'avenir et il est constructeur des idées et pensées nouvelles. Soyons, tous, responsables face à nos ambitions, nos décisions, nos engagements, nos actions, notre vision et l'esprit d'ouverture, c'est le but du slogan: «Aujourd'hui prépare demain». Votre mobilisation et votre engagement à faire élire un candidat à la candidature, à travers des primaires, sont très démocratiques et garantissent la paix et la bonne gouvernance dans

un Etat de droit. Vous, militants et militantes du P.A.R, vous vous êtes exprimés sans pression, librement, par la voie des urnes et vous m'avez démocratiquement donné le pouvoir de vous représenter à l'échelle nationale, pour être candidat à la candidature à l'élection présidentielle du 20 mars prochain, par ces résultats des primaires organisées pour la première fois en République du Congo. Je déclare, sans plus attendre, à partir d'aujourd'hui et dès maintenant, d'être votre candidat à la candidature à l'élection présidentielle du 20 mars 2016. En avant pour le combat qui est devant nous; ensemble tout devient possible!

Le candidat à la candidature à l'Election Présidentielle du 20 mars 2016
Anguios NGANGUIA-ENGAMBE



Anguios Nganguia-Engambé (au milieu) (Ph. d'archives)

né à deux milliards cent soixante-quinze millions trois cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt (2.175.348.480) francs CFA. En dollars: trois millions cinq cent soixante-six mille cent quarante-cinq (3.566.145) suivant le cours de 1 dollar = 610 F CFA; En Euros: trois millions trois cent seize mille quatre-vingt (3.316.080) avec un cours de 1 euro = 656FCFA; En francs CFA: deux milliards cent soixante-quinze millions trois cent quarante-huit mille quatre cent quatre-vingt (2.175.348.480) francs CFA. Ce dit budget englobe toutes les dépenses de campagne électorale, c'est-à-dire la location d'un aéronef (avion), la logistique, les livres, les

véhicules, le projet de société, les déplacements de l'équipe de campagne, la communication (média), les billets d'avion des membres du parti dans la diaspora congolaise, la restauration, la collation, l'hébergement, les divers et autres. L'équipe de campagne et de promotion des idées neuves, paroles, actes et rêves qui deviennent réalité pour construire et reconstruire avec la candidature à l'élection présidentielle du 20 mars 2016 en République du Congo du Président Anguios NGANGUIA-ENGAMBE.

Le Directeur de Campagne du candidat Anguios Nganguia-Engambé à l'élection présidentielle du 20 mars 2016

Cyr MAKOSSO

Budget de campagne du candidat Anguios Nganguia-Engambé

L'équipe de campagne et de promotion des idées neuves, paroles, actes et rêves qui deviennent réalité pour construire et reconstruire ensemble, avec la candidature à l'élection présidentielle du 20 mars 2016 en République du Congo, du Président Anguios Nganguia-Engambé, Président du Parti pour l'Action de la République Mâ «P.A.R», ancien candidat à l'élection présidentielle du 12 juillet 2009 en République du Congo, présente son budget chiffré et équilibré pour la campagne relative à l'élection du 20 mars 2016 et démontre les sources saines de financement de sa campagne, pour un montant global plafon-

Tableau des sources de financement

N°	Désignations	Dollars	Euros	FCFA
1.	Apports personnels	81.967	76.220	50.000.000
2.	Apports familiaux	49.146	45.700	29.979.200
3.	Apports des connaissances	161.311	150.000	98.400.000
4.	Apports des ami (e)s	236.175	219.520	144.005.120
5.	Apports du Parti	310.320	288.560	189.295.360
6.	Apports des cadres du Parti	236.590	220.000	144.320.000
7.	Apports des entrepreneurs du Parti	664.818	618.200	405.339.200
8.	Apports des sociétés qui soutiennent le parti	645.246	600.000	393.600.000
9.	Apports des sympathisants et partis amis	105.260	97.880	64.209.280
10.	Apports des sociétés étrangères	1.075.410	1.000.000	656.000.000
Total général		3.566.145	3.316.080	2.175.348.480

Ministère des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat

Vers la création d'une agence de création des entreprises

Le conseil des ministres qui s'est réuni, jeudi 28 octobre 2016, sous la haute direction du président de la République, Denis Sassou-Nguesso, a adopté le projet de loi présenté par Mme Yvonne Adélaïde Mougany, ministre des petites, moyennes entreprises et de l'artisanat, portant création d'un établissement public à caractère administratif dénommé: «Agence congolaise pour la création des entreprises». La création de cette agence répond à la feuille de route du gouvernement, fixée en mai 2010, qui vise à améliorer le climat des affaires au Congo, avec comme composante essentielle la simplification et la facilitation des formalités de création et de développement des entreprises, a expliqué le ministre Thierry Mougalla, porte-parole du gouvernement, dans le compte-rendu du conseil des ministres.

L'Agence congolaise pour la création des entreprises va se substituer à l'actuel C.f.e (Centre de formalités administratives des entreprises), et aura comme mission d'améliorer les performances de ce service essentiel dans

la facilitation de la création d'entreprises au Congo. Les améliorations prévues par le présent projet de loi portant création de cette agence sont les suivantes: - l'agence sera un établissement public à caractère



Yvonne Adélaïde Mougany (Ph. d'archives)

administratif, alors que le centre était un service public. En outre, elle fonctionnera en guichet unique et sera dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière; - les créateurs d'entreprises effectueront leurs formalités en un lieu unique et sur des déclarations permettant l'accès immédiat à l'ensemble des textes légaux et réglementaires concernant la création d'entreprise au Congo; - l'agence permettra la mise en place et la tenue d'un fichier national des P.m.e et T.p.e; - grâce à un objet ainsi clarifié, l'Agence congolaise pour la création des entreprises bénéficiera de ressources en adéquation avec ses missions.

Fo.me.ka

(Fondation Mesmin Kabath)

Encore des prix aux meilleurs élèves et enseignants du Kouilou et de Pointe-Noire

La Fo.me.ka (Fondation Mesmin Kabath), basée à Pointe-Noire, a organisé, le 23 janvier 2016, la huitième édition d'émulation au bénéfice des élèves des établissements publics du secondaire ayant obtenu plus de 14 de moyenne et des enseignants ayant bien travaillé durant l'année scolaire dernière. Question de «promouvoir l'excellence» au Congo.



Mesmin Kabath explique la philosophie de la Fomeka.



Les journalistes à la cérémonie.

Pour Mesmin Kabath, l'initiative que sa fondation organise depuis huit ans déjà, est liée au contexte congolais dans tous les domaines, en général, et éducatif, en particulier. Un contexte marqué par la sublimation de la médiocrité au détriment de l'excellence. «Par le passé, nous avons connu des valeurs intellectuelles qui défendaient le pays à l'étranger. Mais aujourd'hui, elles sont rares ou n'existent presque plus. A cause de la légitimation des antivaleurs, comme le régionalisme, le tribalisme, la fraude, le favoritisme et l'impunité, les vertus comme le mérite, la compétence, l'intégrité ou l'honnêteté sont devenues des vices. Une situation très dangereuse pour un pays qui aspire au développement!», s'est indigné Mesmin Kabath. C'est pourquoi il appelle les Congolais au culte de l'excellence, tout en mettant l'accent sur les médias. «Les médias étant, aujourd'hui, de grands promoteurs des antivaleurs dans notre pays, devraient se remettre en question, en faisant la promotion des valeurs de la République. Dans un contexte où l'éthique pose problème dans tous les domaines au Congo, lorsqu'un citoyen sort du lot, il faut faire une promotion maximale de ce compatriote. Les médias deviendraient alors des facteurs de développement que les autres secteurs devraient imiter», a-t-il poursuivi. C'est ainsi que depuis huit ans, la Fo.me.ka récompense les élèves des établissements publics du secondaire qui obtiennent une moyenne annuelle supérieure ou égale à 14. Cette année-ci, les meilleurs élèves issus des lycées de Pointe-Noire et du Kouilou ont été primés. Ils ont reçu, une fois de plus, des kits scolaires et des enveloppes. Et étant donné que la performance de l'élève est, souvent, tributaire de la qualité des enseignements reçus, les meilleurs enseignants ont été aussi primés, comme aux huit précédentes éditions. C'est le prix «Grand K» qui a récompensé le meilleur chef d'établissement. La sélection des lauréats s'est faite sur la base des résultats annuels mis à la disposition de la Fo.me.ka par les directions départementales de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation de Pointe-Noire et du Kouilou. Jusqu'ici, apprend-on, 326 meilleurs élèves ont déjà été primés par la Fo.me.ka, non seulement à Pointe-Noire et au Kouilou, mais aussi dans d'autres départements, comme la Lékoumou. Mais, en dépit de ces prix destinés à rendre les élèves et les enseignants plus performants, il se pose un petit problème de suivi. Mesmin Kabath a alors annoncé la transformation de l'hôtel «La P.g.h» de Brazzaville en campus universitaire, afin «d'exempter les bacheliers des dépenses liées au loyer». Il a également annoncé l'étude d'une possibilité d'extension de l'émulation aux structures privées et la création d'un institut de technologie privé à Pointe-Noire.

John NDINGA-NGOMA

Cartes VISA BGFIBank Congo

Votre VISA pour le monde

Disponible dans tout
le réseau BGFIBank Congo.

Ce service vous donne accès
à des avantages exclusifs
dont un confort de retraits et de paiements
partout dans le monde
et sur internet.

Offres soumises à conditions.



Ecoute - Qualité - Client
Tél. : +242 81 88
Email. : eqccongo@bgfi.com

www.bgfi.com



BGFI Bank
Votre partenaire pour l'avenir



AVIS D'APPEL A PROPOSITIONS N° AFRO/003/2016

Audit de sécurité incendie au sein du Bureau Régional pour l'Afrique de l'OMS, Brazzaville Congo.

Le bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la santé désire recruter une société en vue de mener un audit du dispositif et des équipements de lutte et de prévention contre l'incendie à la cité du Djoué. Cet audit consistera notamment à :

- Evaluer tous les risques liés à l'incendie au niveau bureau régional, y compris les installations de gaz domestique aux Appartements, le réseau électrique et tout autre facteur susceptible de causer un incendie ;
- Procéder à une inspection du dispositif et des équipements existants : extincteurs, RIA, Poteau d'incendie, Plan d'évacuation etc.
- Faire des recommandations par ordre de priorité en vue de u renforcement et de l'amélioration du système en place.

Le cahier de charges et/ou les termes de références y afférant sont disponibles jusqu'au 12 Février 2016, entre 9H et 13H du lundi au vendredi auprès du Bureau N° 21 à «L'Estate, OMS-AFRO».

Votre organisation/entreprise est invitée à soumettre une proposition pour les services relatifs au projet en réponse à la présente Demande

de propositions (DDP).

La proposition devra comporter trois (3) volets :

- Le volet administratif qui comprendra les documents à fournir par chaque entreprise soumissionnaire, à savoir:

- une copie de l'Extrait du Registre du commerce;
- une copie du document d'immatriculation aux impôts (NIU);
- une copie de la Patente de l'année en cours ;
- une copie de l'Attestation de non faillite
- une copie de l'Attestation de moralité fiscale.
- une copie de l'identité bancaire.

- Le volet technique sera composé des éléments suivants :

- l'expérience professionnelle
- la liste des prestations similaires déjà réalisés et vérifiables
- les qualifications du personnel clé (avec CVs) ;
- la solution proposée ;
- l'approche méthodologique ;
- le planning de réalisation des prestations.

- Le volet financier devra comporter les prix hors taxes du coût des prestations.

La proposition présentée sous plis fermé en deux exemplaires dont un original une copie devra comprendre l'offre administrative, l'offre technique et enfin l'offre financière. L'enveloppe contenant ces trois offres devra porter la mention «Confidentiel – AUDIT DE SECURITE INCENDIE AU SEIN DE L'OMS/AFRO», devra être déposée au plus tard Mardi 16 Février 2016 (date limite) à 14h00 à l'adresse suivante:

Organisation mondiale de la santé
Bureau Régional pour l'Afrique
BP 6
Bureau de GMC N° 129 (1^{er} étage)
Cité du Djoué
Brazzaville – Congo

Une visite collective des lieux sera organisée vendredi 5 Février 2016 à 10 Heures avec comme programme:

- 10H00 à 10H30: séance de briefing dans la salle de Conférence E-2 à l'Estate;
- 10H30 à 11H00: visite de reconnaissance des lieux ;
- et 11H00 à 11H30 : séance de questions/réponses.

Notes:

- La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Le Bureau Régional de l'Afrique de l'OMS.



AVIS D'APPEL A PROPOSITIONS N° AFRO/004/2016

Formation sur la prévention et la lutte contre l'incendie au bureau Régional pour l'Afrique de l'OMS, Brazzaville Congo.

Le bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la santé désire recruter un organisme public ou une entreprise qui sera chargée de dispenser des formations sur la prévention et la lutte contre l'incendie. Le programme de formation est destiné aux membres du personnel du Bureau régional. La cible est d'environ 300 participants. Le programme sera axé sur les modules suivants:

1. Gestes et Techniques de base en matière de prévention et de lutte contre l'incendie;
2. Utilisation des extincteurs; et
3. Premiers Secours.

Chaque session devrait comprendre la théorie et une séance pratique. Chaque séance devrait être menée en moyenne trois heures. Les formateurs sont priés d'apporter tout le matériel de formation approprié.

Le cahier de charges et/ou les termes de références y afférant sont disponibles jusqu'au 12 Février 2016, entre 9H et 13H du lundi au vendredi auprès du Bureau N° 21 à «L'Estate, OMS-AFRO».

Votre organisation/entreprise est invitée à soumettre une proposition pour les services relatifs au projet en réponse à la présente Demande de propositions (DDP).

La proposition devra comporter trois (3) volets:

- Le volet administratif qui comprendra les documents à fournir par chaque entreprise soumissionnaire, à savoir:

- une copie de l'Extrait du Registre du commerce;
- une copie du document d'immatriculation aux impôts (NIU);
- une copie de la Patente de l'année en cours;
- une copie de l'Attestation de non faillite
- une copie de l'Attestation de moralité fiscale.
- une copie de l'identité bancaire.

- Le volet technique sera composé des éléments suivants:

- l'expérience professionnelle
- la liste des prestations similaires déjà réalisées et vérifiables
- les qualifications du personnel clé (avec CVs);
- la solution proposée;
- l'approche méthodologique;
- le planning de réalisation des prestations.

- Le volet financier devra comporter les prix hors taxes du coût des prestations.

La proposition présentée sous plis fermé en deux exemplaires dont un original une copie devra comprendre l'offre administrative, l'offre technique et enfin l'offre financière. L'enveloppe contenant ces trois offres devra porter la mention «Confidentiel – FORMATION SUR LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE AU SEIN DE L'OMS/AFRO», devra être déposée au plus tard Mardi 16 Février 2016 (date limite) à 14h00 à l'adresse suivante:

Organisation mondiale de la santé
Bureau Régional pour l'Afrique
BP 6
Bureau de GMC N° 129 (1^{er} étage)
Cité du Djoué
Brazzaville – Congo

Une visite collective des lieux sera organisée Lundi 8 Février 2016 à 10 Heures avec comme programme:

- 10H00 à 10H30: séance de briefing dans la salle de Conférence E-2 à l'Estate;
- 10H30 à 11H00: séance de questions/réponses.

Notes:

- La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
- Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Le Bureau Régional de l'Afrique de l'OMS.

44^e Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo

Mgr Daniel Mizonzo invite la chrétienté à développer une pastorale familiale de la miséricorde

Placés sous le thème: «Miséricordieux comme le Père» (Luc 6, 36), les travaux de la 44^e Assemblée plénière de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo) se sont ouverts, lundi 1er février 2016, dans la salle de conférence des évêques, au C.i.o (Centre interdiocésain des œuvres) à Brazzaville, sous les auspices de Mgr Daniel Mizonzo, président de la C.e.c. Ont pris part à la cérémonie d'ouverture, NN.SS: Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, Bienvenu Manamika Bafouakouahou, évêque de Dolisie, Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, Victor Abagna Mossa, évêque d'Owando, Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, Yves Marie Monot, évêque de Ouesso, Jean Gardin, évêque d'Impfondo. Les vicaires généraux, ainsi que les recteurs des deux grands séminaires (théologat et philosophat) ont rehaussé de leur présence cette cérémonie d'ouverture, marquée par trois allocutions prononcées à tour de rôle par l'abbé Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la C.e.c, Georges Makosso, président du C.n.a.l.c (Conseil national de l'apostolat des laïcs) et Mgr Patrick Saw Zay Han, chargé d'affaires de la Nonciature apostolique.



Les évêques après l'ouverture des travaux.

Ouvrant les travaux, Mgr Daniel Mizonzo, a rappelé que les évêques ont initié une réflexion sur la réforme et la révision des nouveaux statuts de la Conférence épiscopale du Congo, en se basant sur l'article 9 qui stipule: «L'Assemblée plénière de la Conférence épiscopale du Congo se réunit ordinairement une fois l'an, elle commence le lundi de la deuxième semaine de Pâques et s'achève par une messe de clôture le troisième dimanche de Pâques». Avant de décortiquer le thème de l'Assemblée plénière en s'interrogeant sur deux faits: le 20^e siècle a connu deux guerres mondiales avec plus de 60 millions de morts. Le 21^e siècle, quant à lui, est déjà marqué par le terrorisme international, les catastrophes naturelles, les inondations, les sécheresses. Face à toutes ces situations, beaucoup semblent croire que Dieu Tout Puissant, en même temps miséricordieux agit où et où est-il? Signalons qu'au cours de ces assises, d'éminents experts invités pour la circonstance vont exposer sur divers sous-

D'emblée, l'abbé Brice Armand Ibombo, a déroulé la feuille de route de cette 44^e Assemblée plénière, tout en précisant la modification intervenue dans le calendrier, car habituellement en cette période, les évêques se retrouvent pour la session pastorale. «En effet, après avoir parlé deux ans durant sur le thème de la famille: Eglise domestique, cellule de la vie et de l'Eglise, nous allons cette fois-ci focaliser nos réflexions sur le thème de la miséricorde: Miséricordieux comme le Père (Luc 6, 36). Le choix de ce thème peut s'expliquer pour deux raisons majeures, la première pour être en harmonie et en communion avec le

Saint Père qui a voulu dédier cette année comme l'année de la miséricorde en décrétant un jubilé extraordinaire de la miséricorde comme un temps favorable pour l'Eglise (Misericordiae vultus, n. 3). Aussi, voudrions-nous au cours de cette assemblée être en harmonie et en lien avec toute l'Eglise qui vit, célèbre et annonce la miséricorde qui est le pilier qui soutient la vie de l'Eglise», a dit le secrétaire général de la C.e.c. Avant de relever que ce thème est d'une importance capitale pour notre pays, car nous sortons des événements ignominieux, appelés et justifiés à tort et à travers par l'homme politique congolais comme la bêtise humaine.



Pendant les travaux.

Pour le président du C.n.a.l.c, les conclusions de ces assises permettront à la chrétienté congolaise de bien méditer et de bien réfléchir sur ce thème très prometteur.



Les participants à la cérémonie d'ouverture.

Ne prenant la parole que pour la première fois devant l'assemblée plénière des évêques du Congo en sa qualité de chargé d'affaires de la Nonciature, Mgr Patrick Saw

Zay Han a souligné que les évêques sont les messagers du Christ et leur mission est celle d'être plus proches des hommes, avant de souhaiter plein succès auxdits travaux.

thèmes concernant le fonctionnement et l'organisation des structures d'Eglise.

Pascal BIOZI KIMINO

BUTECH-CDP

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital Social: 1.000.000 F CFA
Siège Social: Aéroport Maya-Maya, Zone Frêt
RCCM: CG/BZV/16 B 6261 – République du Congo

Insertion Légale

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du sept janvier deux mil seize, reçu par Maître Jean-Baptiste Bouboutou Bemba, Notaire titulaire d'un office notarial en la résidence de Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral Immeuble AGC-VIE, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

- **Forme:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle régie par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts;
- **Objet Social:** La Société a pour objet en République du Congo et à l'étranger: Bureau technique de commissionnaire en douane et prestations.

Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application, le développement ou de le rendre rémunérateur.

- **Dénomination Sociale:** La société prend la dénomination suivante: BUTECH-CDP;

- **Siège Social:** Le siège social est fixé à Brazzaville, Aéroport Maya-Maya, Zone Frêt - (République du Congo);

- **Durée:** La durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

- **Capital Social:** Un million (1.000.000) de Francs CF A divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement;

- **Administration de la Société:** La Société est gérée et administrée par Monsieur MBOUBI Lucien Blanchard, demeurant à Brazzaville.

- **Dépôt légal:** Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 19 janvier 2016 sous le numéro 16 DA 35;

- **Immatriculation:** La Société dénommée BUTE CH - CDP est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro RCCM: CG/BZV/ 16 B 6261.

Pour avis
Maître Jean-Baptiste BOUBOUTOU BEMBA
Notaire

NTSAKALA MANKOU
GILBERT DONALD
Expert-Comptable Agrégé
CEMAC

Sous le N°EC 488
21, Rue NZABANA Jadot (Diata)
Makélékélé - Brazzaville
Tél: (+242) 06.960.44.25
Brazzaville - République du Congo

Annonce légale

de la Société Amadou Ba

(Avis de dissolution et liquidation)

- Dénomination: AMADOU BA
- Forme juridique: Société à responsabilité limitée unipersonnelle;
- Capital social: 2.000.000 F CFA (Deux millions Francs CFA);
- Registre de commerce n°RCCM CG/BZV/08 B 1389;
- Siège social: n° 44, Avenue de France (Poto-Poto)- Brazzaville;
- Gérant: Monsieur AMADOU BA.

Aux termes des résolutions adoptées à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Brazzaville, le 26 Janvier 2016, au siège de la Société AMADOU BA, son associé unique, Monsieur AMADOU BA, a décidé de la dissolution anticipée de ladite société et de sa mise en liquidation.

Ainsi, Monsieur NTSAKALA MANKOU Gilbert Donald, en qualité de liquidateur, prie tous les fournisseurs et clients de le constater pour toutes réclamations, durant une période d'un (1) mois et ce à compter de la date de publication.

Dépasser ce délai, toutes réclamations s'avèreraient nulles et sans effet.

Paroisse Saint Paul de Madibou (archidiocèse de Brazzaville)

Mgr Anatole Milandou a béni l'église, en présence du couple présidentiel

La paroisse de Madibou, dans le 8^e arrondissement de Brazzaville, a une nouvelle église, construite grâce à la mobilisation des fidèles chrétiens et des bienfaiteurs dont le président de la République, Denis Sassou-Nguesso. Ainsi, samedi 30 janvier 2016, Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, a présidé une célébration eucharistique au cours de laquelle il a béni le nouvel édifice, en présence du chef de l'Etat et de son épouse, Mme Antoinette, des membres du gouvernement et des corps constitués de la République. La messe a été conclue par NN.SS Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, président de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo), Louis Portella Mbuyu, évêque de Kinkala, Miguel Angel Olaverri, évêque de Pointe-Noire, Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, Mgr Patrick Saw Zay Han, chargé d'affaires à la nonciature apostolique du Congo, ainsi que soixante-quinze prêtres environ, œuvrant aussi bien dans l'archidiocèse de Brazzaville que dans les autres diocèses du Congo.

Dans la foule des participants à la messe qui a coïncidé avec la commémoration du 52^e anniversaire de la paroisse Saint-Paul de Madibou fondée par les pères spiritains, il y a eu

Conseil pastoral paroissial de Saint Paul de Madibou. Il était 10h30, lorsque l'hélicoptère à bord duquel se trouvait le couple présidentiel a atterri sur la cour paroissiale. Le président de la



Le président de la République et l'archevêque de Brazzaville ayant dévoilé la plaque annonçant l'événement du jour.

la messe des funérailles du ministre Gérard Bitsindou, avait pris la décision d'aider la communauté paroissiale à terminer la construction de sa nouvelle église. Ainsi, a poursuivi le curé, c'est grâce à cette précieuse contribution du président de la République que les travaux de ce chantier ont été accélérés. De même, le curé a remercié

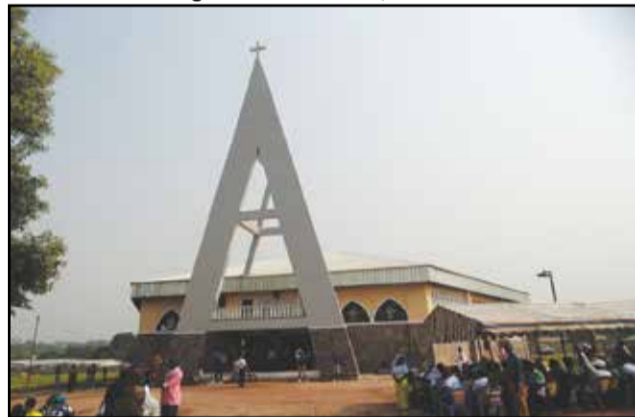
l'anniversaire de la paroisse Saint-Paul de Madibou, que les cœurs s'ouvrent toujours pour affermir la paix et la concorde nationale, le tout au bénéfice de notre pays. Que le Seigneur en qui nous avons déjà placé la protection de notre pays soit toujours attentif à l'appel de notre histoire, histoire faite d'unité nationale et d'humani-



Le couple présidentiel recevant la statue de la Vierge Marie des mains de l'archevêque et du curé.

plusieurs autorités civiles et militaires, des anciens membres du gouvernement, des religieux, religieuses de diverses congrégations, des fidèles laïcs, vêtus pour certains de l'uniforme de leurs mouvements d'apostolat respectifs et venus aussi bien de la paroisse jubilaire que des autres paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville. La cour paroissiale était pavée de chapiteaux, implantés pour la circonstance, sous lesquels plusieurs chrétiens ont suivi le déroulement de la messe.

République et son épouse ont été reçus par l'archevêque et le curé. Le couple présidentiel a été conduit ensuite dans l'église où a



L'église Saint Paul de Madibou trônant désormais sur le panorama de l'archidiocèse de Brazzaville.

eu lieu le dévoilement de la plaque annonçant la bénédiction de l'église Saint Paul de Madibou par l'archevêque en présence du président de



Le couple présidentiel participant à la messe.

tous ceux qui, de loin ou de près, par des gestes ponctuels, ont apporté leur soutien à quelque degré que ce soit, à l'édification de ce bel

nisme». Peu avant le mot de remerciements du vice-président du Conseil pastoral paroissial, le couple présidentiel a reçu des mains de l'archevêque et du curé, une statue de la Vierge Marie.

Intervenant en dernier lieu, Mgr Anatole Milandou a particulièrement remercié le président de la République, pour sa précieuse contribution ayant donné un coup de pouce capital à la construction de la nouvelle église. De même, l'archevêque a remercié ses confrères évêques, les prêtres, les autorités civiles, militaires et tout le peuple de Dieu ayant participé à la messe. «Avant-hier, c'était Sainte-Anne, hier c'était l'Acerac, aujourd'hui, c'est Saint-Paul de Madibou, demain, ça sera Saint-Ambroise de Kinkozo», a renchéri Mgr Anatole Milandou, annonçant ainsi le prochain chantier de l'archidiocèse qui est l'église Saint-Ambroise de Kinkozo, à Mayanga, dans l'arrondissement 8 Madibou, tout en exhortant pour ce faire, la communauté paroissiale de Madibou à aider aussi les autres communautés paroissiales de l'archidiocèse de Brazzaville. Dans cet élan, l'archevêque a annoncé qu'il repartira à Madibou à l'occasion de la consécration de l'église, lorsque celle-ci sera définitivement achevée, pour y oindre le saint chrême, sur l'autel et les murs de l'église.

«Tout est bien qui finit bien», c'est avec le retour du couple présidentiel à bord de l'hélicoptère que s'est achevée la cérémonie riche en émotions.

Gislain Wilfrid BOUMBA



Le peuple de Dieu participant à la messe.

curé de la paroisse, le rite de bénédiction de l'église par l'archevêque, l'homélie du célébrant, la signature dans le livre d'or de la paroisse par le président de la République, la remise d'une statue de la Vierge Marie au couple présidentiel par l'archevêque et le curé, ainsi que le mot de remerciements de Jean-Bruno Nganga, vice-président du

la République. Dans son mot de bienvenue, le curé de la paroisse, après avoir relaté les moments de joie, de peine et de relâchement qui ont jalonné la période des travaux de cette église, a exprimé toute sa gratitude au président de la République qui, ayant découvert le chantier de cette église à l'occasion de

Cette semaine au Vatican

Le chrétien est missionnaire de l'Évangile et témoin de la miséricorde de Dieu

- Comme il l'a décidé, le Pape François a tenu, samedi 23 janvier, la toute première audience jubilaire. Une fois par mois, chaque samedi, auront lieu ces audiences qui ne suppriment pas les audiences générales hebdomadaires du mercredi, Place Saint-Pierre. «Rencontrer Jésus, c'est rencontrer son amour. Et le signe concret qui montre que nous avons rencontré Jésus, c'est la joie que nous éprouvons à communiquer cet amour aux autres», a dit le Pape au cours de cette audience jubilaire.



Le Président togolais et le Pape François.

Le Souverain Pontife a rappelé que, comme chrétiens, nous avons la responsabilité d'être des missionnaires de l'Évangile et de la miséricorde de Dieu. Celle-ci ne nous est pas donnée «comme une consolation privée». L'expérimenter, c'est aussi la transmettre et ainsi devenir des missionnaires de la miséricorde, pour grandir toujours plus dans la miséricorde de Dieu.

-Dans le courant de la semaine, le Pape a rencontré les participants à l'assemblée plénière de la Congrégation pour la doctrine de la foi. Saluant et appréciant leur travail de gardiens de la doctrine, le Pape a souhaité qu'en cette année jubilaire, tous les membres de l'Église puissent renouveler leur foi en Jésus-Christ, visage miséricordieux du Père. Cette miséricorde constitue la clé de voute qui soutient la vie de l'Église: la première vérité de l'Église est, en effet, l'amour du Christ. «Ainsi, parallèlement à la doctrine de la foi, il est important aussi de prendre soin de l'intégrité des coutumes, en particulier dans les moments les plus délicats de la vie. L'adhésion de foi à la personne du Christ implique aussi bien l'acte de la raison que la réponse morale au don qu'il nous fait. Dans cette perspective, je vous remercie pour l'engagement et la responsabilité que vous exercez dans le traitement des cas d'abus sur les mineurs, commis par des prêtres», a dit le Saint-Père. Au courant de cette semaine aussi, le Pape François a publié deux messages pour deux célébrations en perspective: le Carême et la Journée du malade, le 11 février.

Le Carême, a-t-il indiqué, est «un temps favorable qui permet de sortir de notre aliénation existentielle grâce à l'écoute de la Parole et aux œuvres de miséricorde». Une période à vivre «plus intensément comme un temps fort pour célébrer et expérimenter la miséricorde de Dieu». «La miséricorde de Dieu transforme le cœur de l'homme et lui fait expérimenter un amour fidèle qui le rend capable d'être, à son tour, miséricordieux», a-t-il encore souligné.

Pour la XXIV^e journée du malade qui sera célébrée à Nazareth, le 11 février prochain, sous le thème: «Tout ce qu'il vous dira, faites-le», le Pape rappelle que «la maladie, surtout lorsqu'elle est grave, met toujours l'existence humaine à l'épreuve et apporte avec elle des interrogations qui creusent en profondeur. Parfois, le premier moment peut être de révolte... Si nous savons suivre la voix de celle qui nous dit aussi: «Tout ce qu'il vous dira, faites-le». Jésus transformer toujours l'eau de notre vie en un vin fin. Ainsi, cette journée mondiale du malade, célébrée solennellement en Terre-Sainte, aidera à réaliser le souhait que j'ai exprimé dans la Bulle d'indiction du Jubilé extraordinaire de la Miséricorde: «Que cette année jubilaire vécue dans la miséricorde favorise la rencontre avec le judaïsme et l'islam et avec les autres nobles traditions religieuses», a écrit le Pape François.

Durant la semaine écoulée aussi, le Pape a accordé deux audiences: au président Mohamed Rohani d'Iran dont c'était la première visite officielle à l'étranger, depuis la levée des sanctions internationales contre son pays, l'Iran, le 11 janvier dernier. La deuxième audience a été accordée au président du Togo, M. Faure Gnassingbé. Dans les deux cas, les bonnes relations bilatérales, entre leurs pays respectifs et le Saint-Siège, ont été louées.

Terminons en signalant que depuis son lancement, le 8 décembre dernier, le Jubilé de la Miséricorde a déjà drainé à Rome 1.392.000 fidèles, dont 40% venus de l'étranger.

A la semaine prochaine!

Albert S. MIANZOUKOUTA
Correspondant au Vatican

Erratum

Dans notre livraison du mardi 26 janvier 2016, en page 9, sur l'article intitulé: «Fraternité sacerdotale Cardinal Emile Biayenda», nous avons présenté l'abbé Raymond Mboko, modèle d'un prêtre de campagne, comme celui qui a développé le sous-thème: «L'identité du prêtre», alors que ce dernier est décédé depuis 1964.

Lire plutôt: «L'identité du prêtre, comme modèle de vie sacerdotale du cardinal Emile Biayenda», développé par Mgr Daniel Mizonzo.

Toutes nos excuses pour ce désagrément causé.

J'aime lire
Semaine Africaine,
votre journal

Affaire B.a.b (Boissons africaines de Brazzaville)

Christopher Odar Odzali Ayi appelle à l'arbitrage du chef de l'Etat, pour sauver la société B.a.b et ses emplois

Lors d'une conférence de presse donnée, le jeudi 28 janvier 2016, dans la salle Louis Badila du siège de La Semaine Africaine, à Brazzaville, M. Christopher Odar Odzali Ayi, directeur général de la société B.a.b (Boissons africaines de Brazzaville), entouré de ses conseils, Mes Jean-Philippe Esseu et Jean-Roger Gomez, a déploré le jugement rendu, le 4 novembre 2015, par le Tribunal de commerce de Brazzaville qui a ordonné «la liquidation des biens de ladite société» et par «l'effet de cette liquidation», «sa dissolution».

Le jugement rendu à la suite de la saisine du Tribunal de commerce, au lieu du Tribunal du travail, par les employés de B.a.b, pour obtenir le paiement des arriérés de salaires d'un montant de près de 60 millions de francs Cfa, a suscité moult commentaires. Bien sûr, la société B.a.b a interjeté appel. Son directeur général a voulu éclairer la lanterne de l'opinion nationale et internationale sur cette affaire

Impatients d'obtenir leurs arriérés, les travailleurs avaient fini par saisir le procureur de la République près le Tribunal de commerce de Brazzaville, au lieu de s'adresser au Tribunal du travail. Le jugement rendu le 4 novembre 2015, après plusieurs reports d'audiences, n'a été rien d'autre que la liquidation de la société, au prétexte que celle-ci donne des signes de cessation de paiement. Le Cabinet D.c.i (Delta conseil international)



Christopher Odar Odzali Ayi (au milieu) encadré par Mes Jean-Philippe Esseu (à g.) et Jean-Roger Gomez.

d'arbitrage, le sursis ne peut plus être ordonné à l'exécution d'une décision déjà entamée. Ainsi, malgré l'appel fait sur le jugement rendu par le Tribunal de commerce, malgré la requête en date du 26 novembre 2015 de la direction générale de la société B.a.b, pour obtenir un sursis à l'exécution de la décision du Tribunal de commerce, et malgré le paiement des arriérés de salaires, le syndic liquidateur est allé vite en besogne. Une promesse de vente des actifs de la société B.a.b a été conclue avec la société Sotragec (Société de travaux de génie civil et de commerce) moyennant le prix principal de 10 milliards de francs Cfa. C'est qui a exacerbé la direction générale de B.a.b, alors que la procédure judiciaire suit son cours normal devant la Cour d'appel.

On peut s'interroger sur la rapidité avec laquelle le syndic liquidateur a exécuté, le 23 novembre, le jugement du Tribunal de commerce, rendu le 4 novembre, alors qu'un appel de ce jugement a été fait le 5 novembre. Par ailleurs, les travailleurs en faveur desquels ce jugement a été rendu ont déjà touché une bonne partie de leurs arriérés et que l'appel a un effet suspensif sur la mise en œuvre du jugement, jusqu'à ce que la Cour d'appel rende son arrêt.

Devant la presse nationale et internationale, Christopher Odar Ayi Odzali et ses deux conseils ont avoué que le jugement rendu par le Tribunal du commerce est «injuste». Ce qui a obligé la société B.a.b à interjeter appel, en date du 5 novembre 2015. Pour la direction générale, la société B.a.b n'est plus redevable vis-à-vis de ses travailleurs. Au contraire, c'est l'Etat congolais qui a une dette vis-à-vis de cette société.

Pour les avocats de B.a.b, le syndic liquidateur n'a pas respecté les règles définies par l'Ohada et a mis la charrue

avant les bœufs. «En effet, après les événements douloureux de 1997, la société B.a.b avait perdu tous ses biens et les travailleurs désemparés n'avaient plus d'emplois. Après la réhabilitation de l'usine de production sur fonds propres du président directeur général, M. François Odzali, la direction générale de cette société avait fait recours aux employés pour reprendre le travail. C'est ainsi qu'une partie des agents avait repris le travail, alors que les autres agents ont pu trouver de l'emploi ailleurs». Les explosions du 4 mars 2012 ont apporté un nouveau coup dur à la société. D'où les arriérés de salaires. «Voilà pourquoi certains travailleurs, revendiquant leurs droits, ont porté plainte au Tribunal du commerce au lieu du Tribunal du travail ou social. Par cette décision du tribunal et vu les différents dossiers qui entourent cette affaire, le conseil de B.a.b pense qu'il y a eu violation flagrante de la loi et de la procédure, puisque le jugement est même suspendu et que les plaidoiries devant la Cour d'appel sont fixées au mardi 2 février prochain», a expliqué le directeur général.

Aussi, les conférenciers ont fait savoir qu'il y a eu un double coup de force judiciaire avec pour conséquences, l'arrêt de la production; la perte financière; la perte de salaires pour les employés un coup dur sur le volet social, et le risque de voir le matériel s'abîmer, parce que le personnel de maintenance n'a plus accès au site de l'usine de Mpila.

En conclusion, le directeur général de cette société liquidée, sollicite l'arbitrage du président de la République, pour que cette affaire qui n'est pas politique mais socio-économique soit dénouée et que les travailleurs forcés au chômage technique, retrouvent leurs emplois, car l'émergence et l'industrialisation du Congo passent par là.



Des journalistes, pendant la conférence de presse.

qui commence à prendre l'allure d'un débat politique, d'autant plus que le syndic liquidateur est en passe de vendre les actifs de cette société. C'est pourquoi, le directeur général de B.a.b en appelle à l'arbitrage du chef de l'Etat, pour sauver cette société et les emplois qu'elle représente.

Victime, comme beaucoup d'autres sociétés, du drame des explosions militaires du 4 mars 2012, la société B.a.b se retrouve dans un feuilleton judiciaire qui semble la condamner à la mort certaine. A l'heure où le gouvernement, sous la clairvoyante direction du président de la République, Denis Sassou-Nguesso, entreprend de diversifier l'économie nationale, il est difficile de comprendre un jugement ordonnant la disparition pure et simple d'un des rares fleurons locaux de l'industrie nationale.

En effet, durement affectée par les explosions du 4 mars 2012 qui ont sérieusement endommagé son usine de Mpila, la société B.a.b a accumulé des arriérés de salaires qui se sont élevés à un montant de «près de 60 millions de francs Cfa en faveur des employés permanents et 13 millions de francs Cfa en faveur des prestataires actifs». Le rapport de mission fait par des experts de la Direction générale des mines, en date du 10 mai 2012, établit que «le sinistre du 4 mars 2012 a provoqué des dommages considérables au niveau de toutes les lignes de production, ce qui entraîne une grande difficulté à la société B.a.b de pouvoir se remettre à la hauteur de sa production normale».

ayant pour gérants Vincent Pena-Pitra Yoba et Edlin Jubeloy Ayessa Vendze, a été désigné en qualité de syndic liquidateurs. Face à cette situation, la direction générale de la société B.a.b ne s'est pas départie de ses responsabilités devant ses travailleurs. Suivant le procès-verbal de paiement des arriérés de salaires, établi en date du 4 janvier 2016, par l'Etudes de Maître Yvon Sow, huissier de justice, une somme de 57,48 millions de francs Cfa a été déjà versée aux agents et prestataires. Un protocole de transaction a été signé à cet effet, le 23 décembre 2015, par les représentants du collectif des travailleurs et le directeur général de la société B.a.b. «Les parties renoncent de manière irrévocable et définitive de saisir les tribunaux des suites directes ou indirectes relatives à cette affaire. Cette transaction met définitivement fin au litige», souligne l'article 4 de ce protocole de transaction. Malgré ce geste de bonne volonté, tout est allé vite dans la volonté de liquider B.a.b. En date du 14 décembre 2015, le procureur général près la Cour d'appel avait pris des «réquisitions aux fins de rétractation du sursis à l'exécution», en expliquant que «les syndicats liquidateurs de la société B.a.b ont déjà effectué la cession d'une grande partie des actifs en date du 23 novembre 2015, bien avant la signification de la requête spéciale aux fins des défenses à exécution provisoire et des réquisitions aux mêmes fins de Monsieur le procureur général» et que «selon une jurisprudence constante de la Cour commune de justice et

Election présidentielle anticipée de mars 2016

Pour Anatole Limbogo-Ngoka, le cautionnement non remboursable est trop élevé

Candidat déclaré à l'élection présidentielle anticipée, du 20 mars 2016, Anatole Limbogo-Ngoka a saisi la Cour constitutionnelle, le 26 janvier dernier, afin qu'elle déclare nul et de nul effet, le cautionnement non remboursable de 25 millions de francs Cfa, une disposition incluse dans la nouvelle loi électorale. En effet, l'article 48 de la loi n°1-2016 du 23 janvier 2016, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi électorale indique, entre autres pièces à fournir par le candidat, «un récépissé de versement au trésor public d'un cautionnement de 25 millions de francs Cfa, non remboursable».

Pour justifier sa requête à la Cour constitutionnelle, Anatole Limbogo-Ngoka s'appuie sur l'article 180 de la Constitution du 6 novembre 2015 qui stipule que «tout particulier peut, soit directement, soit par la procédure de l'exception d'inconstitutionnalité invoquée devant une juridiction dans une affaire qui le concerne, saisir la Cour constitutionnelle sur la constitutionnalité des lois et des traités». Selon lui, «loin d'être une simple formalité, il s'agit de l'introduction d'un critère financier comme condition de fond pour être candidat à l'élection



Anatole Limbogo-Ngoka.

présidentielle». Ce qui est contraire à l'esprit et à la lettre de la nouvelle Constitution qui énonce, en son article 15, que «nul ne peut être favorisé ou désavantagé, en raison de son origine familiale, ethnique, de sa condition sociale, de ses convictions politiques, religieuses, philosophiques ou autres». Ce qui rejoint, à juste titre, les dispositions pertinentes des textes internationaux, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Ainsi, pour le requérant, le cautionnement de 25 millions de francs Cfa est une sélection par la fortune. Ce qui est contraire à la nouvelle Constitution. Anatole Limbogo-Ngoka estime que ce montant est excessif et constitue un obstacle financier infranchissable pour la majorité des Congolais qui souhaitent se présenter à l'élection présidentielle. Citant les estimations 2012 de la Banque mondiale qui situe le revenu mensuel brut à 106.500 F Cfa au Congo-Brazzaville pour 1.275.000 F Cfa de brut annuel, Anatole Limbogo-Ngoka dénonce ce cautionnement à 25 millions de francs Cfa qui s'apparente, en réalité, à des frais de dépôt de candidature qui représentent environ 19 ans et 6 mois du salaire moyen du Congolais. Quelle pourra la suite que la Cour constitutionnelle peut réserver à sa requête, c'est qu'on verra.

Jean-Clotaire HYMBOUD

REMERCIEMENTS

La Famille GOLENGO remercie, les parents, amis et connaissances, de leur soutien multiforme témoigné lors du décès de leur fils, époux, père, grand-père, oncle et frère, GOLENGO Damaye, décédé à Pointe-Noire, le 16 Décembre 2015, et Inhumé le 28 Décembre 2015, au Cimetière municipal de Vindouloou. Qu'ils trouvent, ici, l'expression de notre profonde gratitude et que l'âme de notre très cher GOLENGO Damaye repose en paix.



REMERCIEMENTS

- Monsieur NGANGA Ignace, à Yaoundé, au Cameroun;
- Monsieur MATONDO Joseph, à Brazzaville;
- Madame LOUBASSOU GANGA Leslie;
- Les enfants NGANGA;
- Et les membres de leurs familles remercient, vivement:
- Les magistrats du Congo;
- Les agents des tribunaux de grande instance de Pointe-Noire et de Brazzaville;
- Les membres du clergé de la Paroisse Notre Dame du Rosaire de Bacongo;
- Les amis et les connaissances, de leur assistance multiforme apportée lors du décès de leur frère, neveu, époux et père, Monsieur NGANGA Gilles, Magistrat, Président du Tribunal de commerce de Pointe-Noire, décès survenu, le 4 Janvier 2016, à Pointe-Noire, et dont l'inhumation a eu lieu, le 12 Janvier 2016, à Kinkala.
Que Dieu vous comble de ses grâces!



Nouveaux tarifs pour abonnement

Congo	Francophone
6 mois	91 Euros
Retrait sur place:	182 Euros
15.600	Autres pays d'Afrique
Expédié:	96 Euros
23.400	192 Euros
1 an	Europe
Retrait sur place:	96 Euros
31.200	192 Euros
Expédié:	Amérique-Asie
46.800	100 Euros
France, Afrique	200 Euros

Pour tous renseignements, contacter les bureaux de La Semaine Africaine à Brazzaville et à Pointe-Noire. e-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Transport aérien

Air Côte d'Ivoire s'est doté d'un avion Bombardier Q400 flambant neuf

La flotte d'Air Côte d'Ivoire s'est enrichie d'un septième aéronef: un Bombardier Q400 Next Gen, flambant neuf, de fabrication canadienne et destiné au transport de passagers, pour une capacité de 67 places. La cérémonie de livraison officielle du nouvel aéronef a eu lieu, vendredi 29 janvier 2016, à l'aéroport Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, sous le patronage du ministre des transports, Gaoussou Touré, en présence entre autres, de son collègue du tourisme, Roger Kacou, et du président du conseil d'administration d'Air Côte d'Ivoire, le général Abdoulaye Coulibaly. Dans une flotte de sept aéronefs, c'est le troisième avion de marque Bombardier Q400 que compte Air Côte d'Ivoire, une compagnie qui dessert 22 capitales africaines.



Les officiels, pendant la cérémonie.

L'acquisition d'un nouvel avion est, bien évidemment, un motif de satisfaction pour le directeur général d'Air Côte d'Ivoire, René Decurey. Dans son allocution, celui-ci s'est dit heureux et fier de présenter le dernier-né de la famille Air Côte d'Ivoire, qui compte, maintenant, sept avions. «Avoir sept enfants en seulement trois ans, c'est un exploit. Il n'est pas aisé, pour une jeune compagnie comme la nôtre, d'acheter un avion. Mais, grâce au support extraordinaire de la part du gouvernement de Côte d'Ivoire, de la part de l'Anac, de la part de Bombardier, de la part de E.d.c (ndlr: Export crédit du Canada), de la banque E.g.b.c.i, qui nous a fait crédit pour nos préparations, et de nos actionnaires (Air France et le gouvernement) nous avons réussi, et c'est vraiment un exploit... C'est le premier Bombardier Q400 neuf, que nous avons acheté. Un quatrième doit suivre, en fin mars... Les trois Bombardier Q400 nous

permettent non seulement de relier les villes de l'intérieur, mais cet avion rapide et confortable nous permet également d'ouvrir des liaisons dans la sous-région à



Alain Dugas.

faible potentiel, où des vols journaliers se regroupent, où nous pouvons augmenter le

potentiel, tout en mettant des fréquences d'un à deux vols par jour, pour permettre à nos clients, ici en Côte d'Ivoire, d'aller, par exemple, le matin, à Accra, Lomé ou Cotonou,



René Decurey.

et rentrer le soir, sans devoir avoir un hébergement à destination...».

Vantant le nouvel avion, Alain Dugas, chef de l'exploitation Bombardier avions commerciaux, a relevé que grâce à son excellente performance, lorsqu'il est exploité à partir d'aéroports en haute altitude et sur des températures élevées, l'avion Q400 est l'appareil idéal pour l'exploitation au départ des aéroports aux conditions les plus difficiles. «L'appareil est également imbattable pour les transporteurs recherchant une productivité et une rentabilité élevées sur une variété de liaisons. A ce titre, l'avion Q400 continue d'être le second propulseur le plus populaire sur le continent, soutenant d'importants transporteurs réseaux en Afrique orientale et en Afrique du Sud, et favorisant le développement des nouveaux marchés en Afrique de l'Ouest», a-t-il souligné. Pour sa part, le général Abdoulaye Coulibaly a rappelé qu'Air Côte d'Ivoire est né il y a trois ans, de la volonté du président Alassane Dramane

Ouattara, de positionner la Côte d'Ivoire comme un outil d'intégration, redonner à ce pays sa position de locomotive de l'économie sous-régionale que lui a bâtie feu le président Félix Houphouët-Boigny, et faire d'Abidjan le hub aéroportuaire de la région. «Le 15 janvier 2013, nous démarrions, effectivement, notre exploitation avec trois avions, dont deux Airbus A319, et un Embraer pour la desserte de treize

ajouté. Le général Coulibaly a annoncé qu'à partir de mars 2016, la flotte de la compagnie s'enrichira d'un quatrième Bombardier Q400 et d'un Airbus A319, puis le capital social d'Air Côte d'Ivoire passera de 65 à 100 milliards de francs Cfa. «Avant 2020, qui est l'année d'émergence de la Côte d'Ivoire, nous voulons aussi qu'Air Côte d'Ivoire soit aussi émergent. Et pour qu'Air Côte d'Ivoire soit émergent, il nous faut encore beaucoup plus d'avions, pour beaucoup plus de destinations. A ce jour, sur les un million cinq cents passagers qui ont fréquenté l'aéroport Félix Houphouët-Boigny, en 2015, 44% ont été transportés par notre chère compagnie nationale, soit environ 600.000 passagers», a affirmé Gaous-



Le nouvel avion à l'aéroport Félix Houphouët Boigny.

capitales sous-régionales. En novembre 2013, la compagnie a renforcé sa flotte avec l'entrée d'un troisième Airbus A319. Un an plus tard, c'est-à-dire en novembre 2014, lors que notre société faisait acquisition de ses deux nouveaux Bombardier Q400, notre réseau s'étend à 17 capitales de la sous-région. Avec l'arrivée d'un quatrième Airbus, A320, en janvier 2015, nous atteignons 18 capitales. A ce jour, notre troisième Bombardier Q400 porte sa flotte à sept, et bientôt à neuf avions», a-t-il

sou Touré. Le Bombardier Q400 d'Air Côte d'Ivoire a une capacité de 67 places: 60, en classe économie et sept en classe affaire. Il a coûté 35 millions de dollars, a révélé René Decurey, au cours d'une conférence de presse, à l'hôtel Radisson Blu. Il a, aussi, annoncé le projet de construction d'un hangar de maintenance d'Air Côte d'Ivoire, une compagnie aérienne qui prend, décidément, des ailes.

Véran Carrhol YANGA
De retour d'Abidjan

OFIS store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760*
+ Imprimante HP 1515

STOCK LIMITÉ

145.000 FCFA HT

Reconditionné

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offerts

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

PERSPECTIVES D'AVENIR FONDATION

CONCOURS DES MEILLEURS PROJETS D'ENTREPRENEURIAT

Appel à candidatures

1^{ère} EDITION

Projets d'entrepreneuriat Social | Projets d'entrepreneuriat Economique

- Jeunes Congolais
- Jeunes porteurs de projets
- Jeunes de la diaspora

Agés de 18 à 35 ans

Saisissez cette opportunité!

Retrait et dépôt des candidatures: 16 Janvier - 05 février 2016
Proclamation des résultats: 12 février 2016
Remise des prix: 13 février 2016

- Prix en numéraire de 3 à 5 millions FCFA
- Bourse d'accompagnement et d'incubation au sein de la Fondation Perspectives d'Avenir d'une valeur de 5 à 10 millions FCFA

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS:
Au 4^{ème} Etage Immeuble YOKA Bernard Rond-Point de la Coupole, Centre-ville, Brazzaville, Congo
Tél: (+242) 222 81 20 20
Email: info@perspectivesavenir.org / Facebook: fondationperspectivesavenir / www.perspectivesavenir.org

Ministère de l'Economie, des Finances,
du Budget et du Portefeuille Public

Cabinet

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Annnonce

Le Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et du Portefeuille Public informe les usagers de la mise en ligne de son site web.

Son code d'accès est: [http:// finance.ministère.cg/](http://finance.ministère.cg/)

Les différentes rubriques ci-dessous énumérées, fournissent toutes les informations sur les actions du ministère, notamment les reformes mises en œuvre.

Elles indiquent la documentation nécessaire, y compris celle liée à la coopération entre la République du Congo et les institutions financières nationales et internationales.

Les chercheurs et les étudiants y trouveront des sources d'information documentaires profitables.

Ces rubriques sont:

- Actualités;
- Organisation;
- Panorama de l'économie;
- Investir au Congo;
- Partenaire au développement et organisation internationales;
- Documentation;
- Publication.

Par ailleurs, le site permet d'entrer en contact avec d'autres sites:

- Présidence de la République;
- Gouvernement;
- Congo-site
- Assemblée Nationale
- Conseil Constitutionnel
- BEAC
- BDEAC
- Banque Mondiale
- FMI
- CEMAC
- BAD.

Je vous convie à visiter notre site en naviguant dans les différentes rubriques créées pour combler vos attentes.

Fait à Brazzaville, le 21 janvier 2016

Le Directeur de Cabinet



MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC
ET DE L'INTEGRATION
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
DIVISION DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE
FONCIERE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°269/2016/BZ-C

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr./Dpt	Requérants
01	13750 du 17-12-15	Sect -, bloc ; Pile ; Sup : 400,00m2	LIFOULA	POOL	FICKAT Christian
02	13242 du 22-09-15	Sect -, bloc ; Piles 5 et 8 ; Sup : 781,20m2	QUARTIER LA BLAIDE MATARI	9-BZV	KALOUEKO Lydie Florentine
03	13328 du 09-10-15	Sect P5, bloc 65 ; Pile 6 ; Sup : 178,84m2	91BIS, RUE LOUINGUI	4-BZV	NKOUNKOU Justalain Moïse
04	13250 du 24-09-15	Sect -, bloc ; Pile ; Sup : 1.840,00m2	VILLAGE IMPANI	POOL	SEKANGUE IBOVI et Madame SAMBALA Grâce
05	13814 du 30-12-15	Sect P13.2, bloc 35 ; Pile 23 ; Sup : 775,60m2	ROND POINT MAZALA	4-BZV	EKOMBA ATTA Alphonsine
06	13622 du 27-11-15	Sect -, bloc ; Pile ; Sup : 2.409,79m2	VILLAGE DJIRI PONT	POOL	NZAMBA KOM BILLOUD Christian Yves
07	13813 du 30-12-15	Sect P9, bloc ; Pile 2 ; Sup : 501,54m2	40, RUE DOUNGOU	4-BZV	EKOMBA ATTA Alphonsine
08	13514 du 06-05-15	Sect J, bloc ; Pile 4 ; Sup : 434,40m2	384BIS, RUE DU RUISSEAU (QTIER KATA-KATA)	3-BZV	MPESSE Alexandre
09	13738 du 15-12-15	Sect BG, bloc ; Piles 5 et 6 ; Sup : 908,83m2	MASSENGO	9-BZV	OBARA NGOLI Reine Eméline
10	13798 du 24-12-15	Sect P8, bloc 88 ; Pile 2 ; Sup : 317,45m2	44, RUE KINKALA	4-BZV	BALDE Alphadio
11	8742 du 14-10-13	Sect BD, bloc 12 ; Pile 3 ; Sup : 880,00m2	LA BLAIDE	7-BZV	TOUSSEO Cécile Roséline
12	8741 du 14-10-13	Sect BD, bloc 1 ; Pile ; Sup : 407,00m2	LA BLAIDE	7-BZV	TOUSSEO Cécile Roséline
13	13343 du 13-10-15	Sect -, bloc ; Piles 8 et 13 ; Sup : 800,00m2	VILLAGE NGATSOU	POOL	SENTE KEMGANG Guirlain
14	13341 du 13-10-15	Sect -, bloc ; Piles 9 et 10 ; Sup : 1.898,00m2	VILLAGE NGATSOU	POOL	TEFANG Anne Marie
15	13347 du 13-10-15	Sect -, bloc ; Piles 1, 2, 3 et 4 ; Sup : 1.600,00m2	VILLAGE NGATSOU	POOL	MALLE TENE Pascaline
16	13342 du 13-10-15	Sect -, bloc ; Pile ; Sup : 800,00m2	VILLAGE NGATSOU	POOL	TEFANG Anne Marie
17	12351 du 04-05-15	Sect P4, bloc 27 ; Pile 7 ; Sup : 273,90m2	50, RUE GAMBOMA	4-BZV	NGUENONI Aristide Simplicie
18	12353 du 04-05-15	Sect P4, bloc 27 ; Pile 9 ; Sup : 544,02m2	47, RFUE FRANCEVILLE	4-BZV	NGUENONI Aristide Simplicie
19	13011 du 21-08-15	Sect -, bloc ; Pile ; Sup : 801,06m2	IMPINI	POOL	KALOU BAKOUELETA Roger
20	11296 du 05-11-14	Sect BD, bloc ; Pile 3 ; Sup : 400,00m2	18, RUE NDZALANTSIE (NKOMBO)	9-BZV	MIKIA DEBA Daniel
21	8856 du 31-10-13	Sect BF, bloc ; Pile 3 ; Sup : 600,00m2	AVENUE DU DOMAINE	9-BZV	DOUKOURE Ahmadou
22	13636 du 30-11-15	Sect BG, bloc ; Pile 18 ; Sup : 394,05m2	06, RUE DE PIERRE REJETEE (MAKABANDILOU)	9-BZV	NGANKOU Alphonse
23	13666 du 17-11-14	Sect -, bloc ; Pile ; Sup : 5.247,00m2	KINTELE	POOL	Congrégation des Sœurs de Saint Antoine De PADOUE
24	12716 du 26-06-15	Sect -, bloc ; Pile 1 ; Sup : 304,20m2	VILLAGE KINTELE	POOL	KAMIGNA Laure Pulchérie
25	13766 du 17-12-15	Sect -, bloc ; Pile 21 ; Sup : 473,51m2	MANIANGA (LOGEMENTS S.N.D.E)	6-BZV	ENONI DINO Miguel Dalglich
26	13677 du 08-12-15	Sect J, bloc 41 ; Pile 13 ; Sup : 214,98m2	O.C.H	4-BZV	MABANZA Armelie
27	13804 du 29-12-15	Sect -, bloc ; Pile ; Sup : 2ha90a92ca	VILLAGE NGATSOU (PK45)	POOL	LIU XING
28	13444 du 03-11-15	Sect P7, bloc 5 ; Pile 21 ; Sup : 200,00m2	17BIS, RUE MADINGOU	4-BZV	OBAMI Yolande Brigitte
29	13463 du 04-11-15	Sect -, bloc ; Pile ; Sup : 4.800,00m2	VILLAGE LIFOULA	POOL	NGAMPOLO BOUA Vera Chancelvie
30	13993 du 26-10-15	Sect -, bloc ; Pile ; Sup : 400,00m2	VILLAGE LIFOULA	POOL	NGAMPOLO BOUA Vera Chancelvie
31	13753 du 17-12-15	Sect -, bloc ; Pile ; Sup : 4.273,28m2	QUARTIER ACADEMIE	9-BZV	MVOUALA Raphaël
32	13822 du 31-12-15	Sect P6, bloc 70 ; Pile 7bis ; Sup : 220,00m2	149, RUE BAKOUKOUYAS	5-BZV	OKOURE Olga Judith
33	10056 du 06-05-14	Sect -, bloc ; Piles ; Sup : 4.625,00m2	KINTELE	POOL	MOROSSA Paul
34	13605 du 24-11-15	Sect -, bloc ; Pile 8 ; Sup : 362,08m2	DJIRI MANIANGA	POOL	GANDZEMY ISSONGO Jolie Nota Adohia
35	13606 du 24-11-15	Sect BD4, bloc 55 ; Pile 5 ; Sup : 250,85m2	57, RUE NTALA-NKOLO (KOMBO)	9-BZV	GANDZEMY ISSONGO Jolie Nota Adohia
36	13846 du 08-01-16	Sect -, bloc ; Pile ; Sup : 400,00m2	DJIRI	POOL	OBAMA Audrey Yannick
37	13823 du 31-12-15	Sect CK, bloc 72 ; Pile 04 ; Sup : 400,00m2	IMPOH MANIANGA	9-BZV	GANGUIANYANGA Arnel Marcial
38	10981 du 19-09-14	Sect BG, bloc ; Pile 03 ; Sup : 200,00m2	MASSENGO	9-BZV	KOSSO Leticia Thania Mireille
39	13861 du 12-01-16	Sect -, bloc ; Piles 1, 2, 3, 10, 11 et 12 ; Sup : 2.400,00m2	KINTELE	POOL	DZAMA Léonie
40	13862 du 12-01-16	Sect -, bloc ; Piles 3 et 12 ; Sup : 800,00m2	KINTELE	POOL	DZAMA Léonie
41	13860 du 12-01-16	Sect -, bloc ; Pile 9 ; Sup : 400,00m2	KINTELE	POOL	DENGUI NDOVO ZAMA Divine
42	13808 du 29-12-15	Sect AM, bloc 135 ; Pile 6 ; Sup : 173,89m2	CASE B77H BIS CITE SCHELTER AFRIQUE	7-BZV	MAKOUNBA-NZAMBI Max Mixime
43	13497 du 09-11-15	Sect P13C, bloc 133 ; Pile 3 ; Sup : 370,36m2	QUARTIER MOUKONDO	7-BZV	AIRTEL CONGO S.A
44	12555 du 04-06-15	Sect BG, bloc 117 ; Pile 2 ; Sup : 147,83m2	2, RUE BAHOULOU (QUARTIER NKOMBO)	9-BZV	OKOTAKA EBALE Marie Claire Joséphine
45	12558 du 04-06-15	Sect -, bloc ; Pile 5 ; Sup : 200,00m2	KINTELE	POOL	Enfants ANSY

Au-delà de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 23 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière)

L'Inspecteur Divisionnaire,
Michelle Cyrine OBA

Fait à Brazzaville, le 27 janvier 2016

U.i.b (Université internationale de Brazzaville)

Echanger régulièrement pour identifier les dysfonctionnements

Dans la perspective de la bonne marche de l'établissement, le staff de l'U.i.b (Université internationale de Brazzaville) a échangé avec les étudiants, jeudi 14 janvier dernier, à son siège, à Brazzaville. Cet entretien pédagogique a porté sur les questions liées au fonctionnement de la structure, notamment sur la bibliothèque, les sessions d'examens et la discipline. C'est Enoch Loubelo, vice-recteur de cette université qui a présidé les échanges, en présence de deux représentants: Ducker Mambiki et Anne Gaëlle, de l'institut de formation aux métiers de la ville (France), lequel institut a signé un contrat avec l'U.i.b, le 7 décembre 2014.

Pour une fois encore, les étudiants de l'U.i.b ont exposé leurs doléances à la direction de l'école. Les préoccupations étant entre autres, le non-accès à la bibliothèque causé par les responsables de celle-ci, qui ne sont pas disponibles; la bibliothèque se retrouve souvent fermée, tandis que les apprenants souhaitent être en contact avec les livres. Le vice-recteur a rassuré les étudiants, à propos, qu'une solution urgente sera prise sous peu, afin de satisfaire leurs attentes. Dans ce même cadre, Mme Anne Gaëlle a promis mettre à la disposition de l'université une quinzaine d'ordinateurs. Un site web étant mis aussi en place, pour permettre aux étudiants de prendre connaissance des cours, même après la leçon faite en classe. «Nous sommes une université privée et, il nous revient d'agir comme étant une entreprise. Une entreprise a le droit d'entretenir son personnel pour voir s'il y a des difficultés et essayer d'apporter des solutions. En instaurant ces entretiens pédagogiques, nous avons à l'idée que là où il y a des hommes, il ne

manque pas de problèmes, mais les problèmes se résolvent dans le dialogue», a dit Enoch Loubelo, avant de poursuivre: «L'intérêt, c'est que nous avons signé un contrat avec l'institut de formation aux métiers de la ville, pour permettre de dynamiser la formation continue, permettre aux agents de la mairie, des collectivités locales, de se perfectionner. Nous avons des experts qui viendront avec des modules de formation, de telle sorte qu'on puisse apporter un plus au niveau des collectivités locales».

Anne Gaëlle, venue à Brazzaville, pour une durée de six mois dans le cadre du service civique, un dispositif mis en place par le gouvernement français pour les jeunes français, afin qu'ils puissent avoir l'opportunité de s'engager dans la collectivité, a exposé la vision de l'institut de formation aux métiers de la ville. «Pour moi, cet engagement souhaité va se traduire par la concrétisation de l'idée de partage de connaissances et dans le soutien au développement des projets que vous mettez en place.



Des étudiants et partenaires de l'université, pendant l'entretien.

L'institut de formation aux métiers de la ville a été créé en 2014, par M. Brice Mankou. Il a pour vocation principale la formation continue des élus locaux et du personnel de l'administration territoriale, mais également de tous les citoyens congolais, souhaitant s'orienter dans cette voie de l'administration. Cette formation se fera sous la forme d'échanges internationaux entre les élus locaux congolais et européens. La collaboration entre ces deux instituts va vous permettre d'augmenter vos capacités. Ce projet est très prometteur

et réussira grâce à l'adhésion de tous», a-t-elle indiqué. Reste à l'U.i.b et à tous les Congolais de saisir cette opportunité. Créée en 2009, avec à la tête un président, l'U.i.b a trois établissements: la faculté de droits et sciences politiques, la faculté des sciences économiques et de gestion et la faculté des sciences et technologies. Elle reçoit environ 300 étudiants, pour une soixantaine d'enseignants.

Esperancia
MBOSSA-OKANDZE

Changement climatique

Défi climatique et défi de l'érosion de la biodiversité sont liés

Régler le défi climatique sans régler le défi de l'érosion de la biodiversité laisserait l'humanité au milieu du gué la menant à un avenir durable. Les scientifiques nous le disent clairement: les enjeux de la biodiversité sont liés à ceux du climat et le maintien, comme la restauration, de la biodiversité contri-

bueront à réduire l'émission des gaz à effets de serre, à en atténuer les effets et aideront nos sociétés à s'adapter. L'ambition de limiter le réchauffement climatique doit aller de pair avec celle de réduire les atteintes à la biodiversité et à ses services dont l'humanité bénéficie. La biodiversité joue, en effet, un rôle essentiel dans la dynamique du climat. Le stockage du carbone, sur les continents comme en mer, dépend, essentiellement, de l'activité du monde vivant qui permet, notamment, ce stockage sous des formes variées: carbone organique, précipitations de carbonates...

Prise en charge des personnes handicapées

La nouvelle constitution ouvre une nouvelle ère au plan social et politique

L'histoire de l'humanité, malgré son côté scandaleusement inhumain, montre une évolution, un progrès fort considérable, au fil des temps, pour la situation des personnes vivant avec handicap. Dans nombre de sociétés de nos jours, on dénonce de plus en plus des phénomènes de discrimination, d'exclusion à l'endroit de cette catégorie de personnes. Les notions de dignité, d'égalité de la personne humaine gagnant du terrain à travers le monde. Le 10 décembre 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'O.N.U. en son préambule énonce: «[...] la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde».

Partant de ce postulat, le législateur est interpellé à asseoir, sur le plan juridique, une égalité des droits et des chances, pour toutes les catégories de personnes, d'où la nécessité de regarder de plus près les préoccupations d'intégration et d'insertion des personnes vivant avec handicap, afin de promouvoir, pour tous, des valeurs nobles.

L'existence du handicap comme problème à résoudre par la société appelle à mettre l'accent, non sur l'infirmité, mais sur la personne handicapée. La société doit, ainsi, chercher à considérer la personne elle-même. Dans certains pays, la tendance à intégrer, dans la vie sociale et professionnelle, les personnes handicapées devient cruciale. Plusieurs lois sont promulguées en leur faveur: par exemple, en France, la loi d'orientation du 30 juin 1975 fonde la politique publique qui consiste à prendre diverses mesures en faveur des personnes handicapées. Elle jette ainsi, le fondement de la solidarité nationale.

En République du Congo, la nouvelle Constitution congolaise fait mention du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap. C'est dans ce sens que l'article 234 de ladite Constitution stipule: «Il est institué un Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap, chargé d'émettre des avis sur la condition de la personne vivant avec handicap et de faire au Gouvernement des suggestions visant une meilleure prise en charge de la personne vivant avec handicap.» Cet article, selon notre perception, est un tournant décisif sur le plan constitutionnel, car le législateur prend en compte la vie des personnes à mobilité réduite. Ce qui devrait inviter tous les citoyens congolais à éveiller leur conscience sur la personne handicapée. Une nouvelle manière devrait donc s'imposer au travers de la solidarité et de la mise en place de la protection sociale des personnes vivant avec handicap. Il apparaît ainsi, important de prendre en compte les mécanismes sociaux de transformation de nos regards sur le handicap. L'article 235 de la nouvelle Constitution met en exergue, en effet, une loi organique qui détermine l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap. Ce Conseil devrait mettre l'accent sur le changement de nos mentalités vis-à-vis des personnes vivant avec un handicap; promouvoir une plus grande visibilité des problèmes liés au handicap.

L'élaboration d'un plan d'action congolais annuel serait inévitable en l'espèce, tout comme serait nécessaire, de ce fait, un fonds social, au niveau national, entendu comme un outil privilégié, pour soutenir des actions entreprises dans ce cadre. La réalité du concept handicap, mise en lumière, aujourd'hui, sur le plan juridique, dans la nouvelle Constitution, ouvre une nouvelle ère au plan social et politique pour la personne handicapée et combat le handicap sur le plan des inégalités. Reste à passer de la «volonté de dire» à la «volonté de faire», pour le salut des personnes handicapées et le soulagement de leurs familles en République du Congo.

Bruno Cyriaque Dimanche MOUNIENGUE, Cssp



Père B. Cyriaque Dimanche Mouniengué.

«TSERE 29»

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital Social: 1.000.000 F CFA

Siège Social: 71, Rue Bayas, Poto-Poto / Brazzaville

RCCM: CG/BZV/15 B 6283 / République du Congo

Insertion Légale

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du vingt-sept janvier deux mil seize, reçu par Maître Jean-Baptiste Bouboutou Bemba, Notaire titulaire d'un Office notarial à la résidence de Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral Immeuble AGC-VIE, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes:

- Forme: Société A Responsabilité Limitée régie par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts;

- Objet Social: La Société a pour objet en République du Congo et à l'étranger: bâtiment, travaux publics, centrale d'achat. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles d'en faciliter l'application, le développement ou de le rendre rémunérateur.

- Dénomination: «TSERE 29»;

- Siège Social: Le siège social est fixé à Brazzaville, 71 Rue Bayas, Poto-Poto (République du Congo);

- Durée: La durée de la Société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation;

Capital Social: Un million (1.000.000) de francs CFA divisé en cent (100) parts sociales souscrites totalement et libérées intégralement;

- Administration de la Société: Conformément aux dispositions statutaires, Madame OKOMBA Lydia Nachy a été nommée en qualité de gérante de la Société, pour une durée de deux ans.

- Dépôt légal: Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 27 Janvier 2016 sous le numéro 16 DA 70;

- Immatriculation: La Société dénommée «TSERE 29» est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro RCCM: CG/BZV/16 B 6283.

Pour avis

Maître Jean-Baptiste
BOUBOUTOU-BEMBA

Notaire

Unesco

Mobilisation des médias, pour la sécurité des journalistes

Suite à la Décision 31 de la 196^e session du Conseil exécutif de l'Unesco priant la «Directrice générale d'organiser une conférence des hauts représentants des organes de presse et de toutes les régions, y compris les médias communautaires et les médias de taille modeste, qui soit ouverte à toutes les parties prenantes et entièrement financée par des contributions extrabudgétaires, afin de permettre aux différents acteurs de partager les bonnes pratiques en matière de sécurité des journalistes et de mettre en exergue cette question de manière plus proactive.», l'Unesco organise vendredi 5 février 2016, à son siège, à Paris, en France, une conférence internationale pour les décideurs des organes de presse, en l'occurrence les patrons de presse, les éditeurs, et les rédacteurs en chef.

Bout de cette conférence: mettre à la disposition des organisations de presse une plate-forme de discussion sur les mesures existantes, et celles à venir, dans le but de renforcer la sécurité des journalistes dans le monde et d'impliquer les Etats membres sur ces questions. L'événement est organisé en partenariat avec l'Association mondiale des journaux et des éditeurs des médias d'information (Wan-Iffa), la Fédération internationale des journalistes (Fij), l'Union européenne de Radio-Télévision (Uer), l'Institut international de la presse (Ipi) et la Fondation internationale des femmes dans les médias (Iwfm). L'Agence suédoise d'aide au développement international (S.i.d.a),

l'Open Society Foundations (Osf), l'Australie, l'Autriche, la Finlande, la Lettonie, les Pays-Bas et la Suède apportent leur soutien financier à cet événement.

L'Onu avait adopté, en effet, un certain nombre de résolutions, pour renforcer la sécurité des journalistes. Son Plan d'action sur la sécurité de ceux-ci et la question de l'impunité, tout en reconnaissant que la sécurité des journalistes a besoin d'une approche multipartite, a identifié les organes de presse comme l'un des principaux acteurs, pour renforcer cette sécurité. La conférence vise, ainsi, à sensibiliser le public sur la question de la sécurité des journalistes, à promouvoir et à partager les bonnes pratiques du secteur, pour

la renforcer; à promouvoir le dialogue entre les médias et les Etats membres sur cette question et à identifier les lacunes pour un suivi éventuel. L'industrie des médias et les organisations des médias ont adopté, ce faisant, un certain nombre de lignes directrices et de déclarations visant à renforcer la sécurité des journalistes et des professionnels des médias.

La Conférence est organisée sous les auspices du P.i.d.c (Programme international pour le développement de la communication). Elle est orientée par plusieurs instruments juridiques internationaux tels: la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité (Res/68/163), tout comme les résolutions du Conseil des droits de l'homme 81/2015 et 21/2012, traitant des questions de l'impunité et de la sécurité des journalistes.

Lors de cette conférence, les participants se pencheront, également, sur la façon d'exploiter les opportunités offertes au Plan d'action des Nations Unies, par la récente résolution 2222 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la sécurité des journalistes.

Viclaire MALONGA



REPUBLIQUE DU CONGO
PROJET D'APPUI A LA DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE (PADE)
Cofinancement Congo/Banque Mondiale
Tél: [00 242] 22 613 18 38/05 544 65 44/06 668 24 31



**METIER : TOURNAGE SOUDURE
CENTRE DE FORMATION : DON BOSCO**

N	NOMS ET PRENOMS	ARRONDISSEMENT
1	BANTSIMBA MATONDO CLUZEL	N6-Talangaï
2	DIKABANA EURICKSENE	N5-Ouenze
3	EWA-ANFOUH GRACE DORVALE	N8-Madibou
4	KIKONI MANKESSI LANDRENE CELGYA	N8-Madibou
5	MALONGA WILLY ARMAND	N7-Mfilou
6	MBIKI CHAMBERLAN	N4-Poto-poto
7	MONEKENE OUNOUNOU CHRIST.ROI.	N9 Djiri
8	MOUKALA CHAROY-BOVICK	N9 Djiri
9	MOUKOUYI GOMA DONNY	N1-Makelekele
10	NGATTO FRANCY SAINTTRICK	N7-Mfilou
11	NGOUISSANI BANTSIMBA BATH ARISTHOTE	N4-Poto-poto
12	NKODIA NLEMVO CHRIST PROVIDENCE	N8-Madibou
13	NTSAH MOUTH ALEX SIDNEY	N9 Djiri
14	OBAMI ADOLPHE DARCEL	N8-Madibou
15	OMPO CORNEILLE SILVERE	N7-Mfilou
16	OPOUNZA EBOYI MERCIA BREGE	N7-Mfilou
17	OOUAFUILAMIO	N8-Madibou
18	SIASSIA-MATINGOU ROSIA LYSETTE	N8-Madibou
19	SITA JOSIANE PAVY	N3-Moungali
20	DARCY GIRES	N8-Madibou

**METIER : GOUVERNANTE
CENTRE DE FORMATION : ECOLE PROFESSIONNELLE
SŒUR FRANCOIS REGIS**

N	NOMS ET PRENOMS	ARRONDISSEMENT
1	BAKOUKA ESTHER LOUISE	N8-Madibou
2	BITEMO MELCHIE JAPHELE	N6-Talangaï
3	IBRA BELVISIE CYNTHIA	N2-Bacongo
4	MASSESE BAZOUNGOULA	
	AIMACHA PRYSHAL	N9 Djiri
5	MITOUNOU BELVIS DURELLE	N2-Bacongo
6	NDOUNDOU MIEGAS REINE MERVEILLE	N2-Bacongo
7	OBAMIDARDRIELLE DIEU REGNE	N8-Madibou

**METIER : VALET DE CHAMBRE
CENTRE DE FORMATION : ECOLE PROFESSIONNELLE SŒUR
FRANCOIS REGIS**

N	NOMS ET PRENOMS	ARRONDISSEMENT
1	BASSOUMBA NKOUSOU	N2-Bacongo
2	BENGONE GOSSEDEP ORNELLA MARINA	N5-Ouenze
3	BOU-GAAS MOUSSOUNDA MAFOUTA VANCHELIN	N3-Moungali
4	BOUKECLAUDE FORLYDA DECAPRICIA	N9 Djiri
5	BOUNGOU NKENGUE GRACIA	N5-Ouenze
6	KONDANI DONGA ALICE CERAPHINA	N1-Makelekele
7	KONE AMBELLA CHANCELVIE	N5-Ouenze
8	KOUBOMBA REBECCA MARLEINE	N2-Bacongo
9	MAMONA-BOU	N8-Madibou
10	MBEMBA LEDICIA SANDRINE	N8-Madibou
11	MBOUANI-BOUNGUE FLORIANE JEORINE	N2-Bacongo
12	MIFOUNDU MOON	N2-Bacongo
13	ONDAYE ASTHA DIVINE MARIAMA	N2-Bacongo

**METIER : RESTAURATION
CENTRE DE FORMATION : ECOLE PROFESSIONNELLE
SŒUR FRANCOIS REGIS**

N	NOMS ET PRENOMS	ARRONDISSEMENT
1	BANDOUBOULA FRANCIR	N5-Ouenze
2	DIANZINGA CARLES DESTIN JUNIOR	N2-Bacongo
3	FELIX TCHICAYA RAILLY FRANSNEL	N9 Djiri
4	KIONGO MIENANDI AIMEE PRIVA	N2-Bacongo
5	MATONDO GRACIA	N9 Djiri
6	MOKI ANICHE CHADRELLE	N1-Makelekele
7	NGAKOUE MARIE CHRISIA	N2-Bacongo
8	NKOUE GRACE MARIZ	N2-Bacongo
9	OBAYA LOBOTA PRINCIA HERMELODE	N9 Djiri
10	ONIANGUE NELLY JOCKEBED LYSIA	N9 Djiri
11	YABOUNA BA SISCA	N4-Poto-poto
12	YOULOU MPEMPE ANZLAND LECK'LEND	N2-Bacongo

**METIER : MENUISERIE
CENTRE DE FORMATION : DON BOSCO**

N	NOMS ET PRENOMS	ARRONDISSEMENT
1	ANDOUONO JOURDIN ORGELAN GUENOL	N8-Madibou
2	BALA ROLDY NICLECHE	N5-Ouenze
3	IKAMA NGAMBOMI JOSPIN LIONEL	N8-Madibou
4	ITOU YOKA ELVAIN JINEL	N6-Talangaï
5	MACKITA NGANGA BELFRAND DAMIEN	N8-Madibou
6	MALONGA BIYOU DI GAVY DE MAURIAC	N9 Djiri
7	MBEMBA LOVE	N6-Talangaï
8	MBOLI NGANDOKO	N8-Madibou
9	MIKELI JAPHET EUDE	N5-Ouenze
10	MOUSSIMI ULRICH ARMEL	N5-Ouenze
11	MVOUVOU NDEMBO FISTIN GODLIN	N6-Talangaï
12	NDOUNGOSSE ROMARIC	N9 Djiri
13	NGANGA ECHAUD ENICK	N5-Ouenze
14	NKODICHADRAC	N4-Poto-poto
15	NTSIKABAKA GANCHOIRE	N6-Talangaï
16	OKO BERVELAH	N4-Poto-poto
17	OMPO	N8-Madibou
18	SALAOUISSI-NTONDELE JJOLIVHAN DALVIN	N2-Bacongo
19	TABENOKOUE TO AGALCY DABY BRUXIA	N8-Madibou
20	JAFRAN	N8-Madibou

**METIER : CUISINE
CENTRE DE FORMATION : ECOLE PROFESSIONNELLE
SŒUR FRANCOIS REGIS**

N	NOMS ET PRENOMS	ARRONDISSEMENT
1	ANDZI KANGA	N8-Madibou
2	BANZOUZI JUCE SETH ENEIDGE	N2-Bacongo
3	BANZOUZI NDOMBOLO IGNACE JOVIN	N7-Mfilou
4	BANZOUZI NKOUNKOU RALPH GUYCHAD	N6-Talangaï
5	DIANGABOUKA L'AURNA ORTIE	N5-Ouenze
6	MADZOU MOUKASSA GISPY JOANISE	N3-Moungali
7	MALEBANY MURTHA CHARVINA	N8-Madibou
8	MAVOUNGOU	N2-Bacongo
9	MENGA NGOUAKA	N3-Moungali
10	MOUANDA MOTSE CHANCELVIE	N3-Moungali
11	N'SAMOUKOLO AUDREY	N4-Poto-poto
12	NTADI LOUPEMO MIRIAM ESTHER	N8-Madibou
13	GIOVANY RICHELDMONE	N4-Poto-poto

**METIER : ELECTRICITE
CENTRE DE FORMATION : DON BOSCO**

N	NOMS ET PRENOMS	ARRONDISSEMENT
1	ADOUMA JETHETH CHELLY	N8-Madibou
2	AMPANGUI DIOR EDVANT	N8-Madibou
3	ARAMIS BANTOU SAPY RAY HERMES	N8-Madibou
4	BABAKADIO MATONDO FRANCIS TYSTALIN	N6-Talangaï
5	BANKUIKAMIO EXAUCE THEGY	N2-Bacongo
6	BOLEBE	N8-Madibou
7	EWALAKA EPOKOSSO GADEL BEVERLY	N6-Talangaï
8	GOKABA-BOUYA ROCHALVIE BERDINEL	N6-Talangaï
9	KIZHIET JORDANE NELSON	N3-Moungali
10	KOUBEMBA MATONDO VYNLUSA	N5-Ouenze
11	LIKIBI NKOULA STEVIEN PADELOR	N9 Djiri
12	LOULENDO BOUESSO REYNIER QUENTIN	N7-Mfilou
13	MASSAMBA GAEL	N6-Talangaï
14	MAYALA FEGY ABEL	N6-Talangaï
15	MBATA SEMO JARDELIN	N3-Moungali
16	MOUNZEKO DAQUIN HEJITO	N6-Talangaï
17	NGAMBO NGANANTSOUO JORES	N6-Talangaï
18	NGAMI NGOMENE DORDIN DEVINCY	N6-Talangaï
19	NGATSONGO BELVYNE CENDRA	N5-Ouenze
20	NGAVOULA EWALISARAH DEHESSSE	N2-Bacongo
21	NGONDZI BERMAINE ARLETTE	N1-Makelekele
22	NITOU EVRAD BARTHEL	N1-Makelekele
23	NTEMBE MASSAMBA DORCIA MERVEILLE	N2-Bacongo
24	NTINO MIKOUZACALABRES FALONNE	N7-Mfilou
25	NTSOSSANI	N9 Djiri
26	OKEMBA NGALA CECILIA PRUDENCE	N5-Ouenze
27	OLANGUI SALOMMEE SCHIDASSE HORCIA	N1-Makelekele
28	OLEKABEKA PEYARUTH	N6-Talangaï
29	ONGUIE ASSOUENE GRACE	N3-Moungali
30	RELLY BADEL	N1-Makelekele

**METIER : PATISSERIE
CENTRE DE FORMATION : ECOLE
PROFESSIONNELLE SŒUR FRANCOIS REGIS**

N	NOMS ET PRENOMS	ARRONDISSEMENT
1	BABELA ESPERANT DESTIN	N8-Madibou
2	BABINDAMANA LOUYA JUDE	N6-Talangaï
3	BOKYENDZE-INGOBA MICK TEDDY	N4-Poto-poto
4	ETSITSABA AKIAWE JUNIOR	N6-Talangaï
5	KAMBOYANGUI ATOUGA PREFINA MESLAURE	N5-Ouenze
6	KIMPAMBOUDI	N2-Bacongo
7	KOKO MONGO	N9 Djiri
8	LENGA CHRISTANY ANABELLE	N3-Moungali
9	LOUBAKI	N2-Bacongo
10	MADZOU	N5-Ouenze
11	MASSAMBA NSILOULOU NADEGE	N8-Madibou
12	MONKA ODOBO LUPCIA STELAN NAZAREEN	N6-Talangaï
13	MOUNDELE NSONDE JULIA-DASHELLE	N5-Ouenze
14	MPASSI ANGELICIA GRACE	N2-Bacongo
15	NGAMBOMINGALA OLGA RACHEL	N4-Poto-poto
16	NGOUEMBE OTOUGA MIRYAM	N5-Ouenze
17	NIAMA KIMAKA CARMELA GERMAINE	N8-Madibou
18	NTSON MARLAINE BERTILLE	N3-Moungali
19	NZONZI PREFINA LENA	N3-Moungali
20	OSSIALA KOUMOU EDMEE NERDELIN	N8-Madibou

**METIER: MECANIQUE AUTOMOBILE
CENTRE DE FORMATION:
DON BOSCO**

N	NOMS ET PRENOMS	ARRONDISSEMENT
1	BOUDZEKI KOUEDIATOUKA	N6-Talangaï
2	DIAMESSO NSOUZA JUDRE	N9 Djiri
3	DIANZENZA NKOMBO DELPECHE RODOVIE	N6-Talangaï
4	EBATA VARECH MERDLA	N8-Madibou
5	EVHONDET MANDELA	N5-Ouenze
6	ITOUA ONIANGUE ARNOLD GERAUD	N9 Djiri
7	KONGONDO ROVICK MASSAPH	N7-Mfilou
8	LEKOUNGOU BRUNELD	N5-Ouenze
9	MAKOSSO BAYONNE MIGNON JUNIOR	N6-Talangaï
10	MALANDA CHRISNAULD JOSIDORE	N6-Talangaï
11	MASSAMBA HYGOD DJOVEL	N8-Madibou
12	MASSAMBA JENNY CARREL	N2-Bacongo
13	MBOLA DEZZY LERMAN	N1-Makelekele
14	NGATSE GELMI FRANCHINEL	N9 Djiri
15	NKOUE BATSIMBA BRAICHE DAVER	N3-Moungali
16	NSATOUBOUKA STEPH CHRISTIAN	N6-Talangaï
17	OKISSAKOSSY	N9 Djiri
18	ONDONGO ITOUA JEANCY	N6-Talangaï
19	ONDZE OBELA JOFRID	N3-Moungali
20	ONGUIE YOSHI ANHORGIA	N2-Bacongo
21	ONIANGUE AKOLO BELFI GRACE	N6-Talangaï
22	SAH NTSOUMOU BEDICHE ELZI	N8-Madibou
23	RODEZ ARNAUD	N8-Madibou
24	SOCRATE	N8-Madibou
25	BLAI	N9 Djiri

**METIER: COUPE COUTURE
CENTRE DE FORMATION: ECOLE
PROFESSIONNELLE SŒUR
FRANCOIS REGIS**

N	NOMS ET PRENOMS	ARRONDISSEMENT
1	ANDONGUI MARTHE ROLANDE	N8-Madibou
2	BADJI-MOMBO MOUPIHA GEANCY MECHACK	N9 Djiri
3	BAYNA LINGUEKOU SOREL	N9 Djiri
4	BINDIKAT SHANTY	N2-Bacongo
5	ENZANZA AIMERELLE GELINA	N5-Ouenze
6	EVONGO CHARNELLIE JULIENNE	N6-Talangaï
7	LOUFOUANDI ORNELLA LUCETTE	N2-Bacongo
8	MBADI JUDELICH LOUANGE	N8-Madibou
9	MBAYANI LOULEBO AUGUSTINE ESTHER BENIE	N4-Poto-poto
10	MOLANDOU SOKOLO	N5-Ouenze
11	MPLANTSIO-ETSOUEMO DELICIA NELSENE	N6-Talangaï
12	NGASSAKI MERVEILLE SUZAFLOIDA	N6-Talangaï
13	NGONGO ARLETTE	N5-Ouenze
14	NGUINI NGUINA CHRISTIANE	N9 Djiri
15	NKOLI GRACE OPIGUEUR	N2-Bacongo
16	OKOKO ALVINE PRISCELLA	N1-Makelekele
17	ONDAYE RUTH PRINCILLIA	N9 Djiri
18	SALABANDZY MAYA KAMA DELMENTY CHANDELANNE DJOGLAIZ	N3-Moungali
19	SELENDZELE URLUCHE BELVA	N3-Moungali
20	YAMBAYA CYPRIEN	N5-Ouenze

ANNONCES

Filière : COUTURE (1)+B12:G62

A/ Maîtres-artisans

Maître-Artisan: CENTRE DE FORMATION COUTURE
 Responsable : ASSIMIOU-MOUSSA MOÏSE
 Contact: 06 890 31 10 / 05 052 88 06
 Adresse : 123, rue Moussana, Texaco Ouenzé
 Nbre de Tuteurs : Sept(7)

B / Apprentis mis à disposition;

N°	NOM ET	PRENOMS
1	LENIWANA	NODE
2	ITOUA IKOBO	LYNA BERTIE
3	MABELOMONO	ELDA
4	BAGUETA	NOANY JUBELLE
5	ELENGA IKOBO	VECHINA
6	NDEBERT	VLANICKCIA

Filière : COUTURE (2)

A/ Maîtres-artisans

Maître-Artisan: CHRISTINE MODE
 Responsable : MILANDOU ANNE MARIE
 Contact: 06 663 75 89 / 01 303 41 67
 Adresse : 127, rue Bangui, Ouenzé
 Nbre de Tuteurs : Troist(3)

B / Apprentis mis à disposition;

N°	NOM ET	PRENOMS
1	OKOUO	GAILLA
2	BOMBAKE	CHRITIANE STEVIE
3	BOMBAKE	NUPTIA
4	KOUDZEYA	CHANCY RODELVIE

Filière : COUTURE (3)

A/ Maîtres-artisans

Maître-Artisan: NELLY COUTURE
 Responsable : BATETANA PAULINE
 Contact: 06 661 48 39
 Adresse : 77, Av. des 3 Martyrs Mougali
 Nbre de Tuteurs : Un(1)

B / Apprentis mis à disposition;

N°	NOM ET	PRENOMS
1	NZANZALI	ERAMIE KETIA
2	MOUSSA	CHRISTELLA MARIE CLAUDINE
3	TCHIKOULOU-LOUTA	MAGALHAES CHRISTELLE
4	LOUNGUILA	ROSE LEONCIE

Filière : COUTURE (4)

A/ Maîtres-artisans

Maître-Artisan: NICOLE CHARRIER
 Responsable : MBOKO KIARY NICOLE
 Contact: 05 557 76 12 / 06 970 23 39
 Adresse : 203, rue Vinza, Plateau des 15 ans, Mougali
 Nbre de Tuteurs : Deux(2)

B / Apprentis mis à disposition;

N°	NOM ET	PRENOMS
1	BIMBENI-BASSINGA	ORCIA EMMANULLE
2	DJOKAH	STEPHANIE LAURE
3	BIZENGA	PRUDY CARMELE
4	MOUNKASSA	DACHA BERNADA

Filière : COUTURE (5)

A/ Maîtres-artisans

Maître-Artisan: GRACE DIVINE
 Responsable : MFOUANANI ANTOINE
 Contact: 06 973 33 62 / 05 531 39 79
 Adresse : 78, rue Berlioz, Bacongo
 Nbre de Tuteurs : Un(1)

B / Apprentis mis à disposition;

N°	NOM ET	PRENOMS
1	NGUENA ONENE	JERRINELLE CHRIGEBELLE
2	MFOUMOUNGANI NTOUNTA	PATRICIA
3	YINDOULA KOUBIKANOU	DIEUVEILLE
4	MALONGA	NELVIE
5	BABINGUI	DIEU PEVINE GUERVERS

Filière : COUTURE (6)

A/ Maîtres-artisans

Maître-Artisan: JACQUOT COUTURE
 Responsable : MOUANANGA ADOLPHE
 Contact: 06 973 33 62 / 05 531 39 79
 Adresse : 78, rue Berlioz, Bacongo
 Nbre de Tuteurs : Trois(3)

B / Apprentis mis à disposition;

N°	NOM ET	PRENOMS
1	BIKAKOUDI	MARIE PRUDE
2	TOUSEHO	JUSTINE FABIENNE
3	MAYIMBI	DIAMELVIE
4	MBEMBA	URSULE RUTH
5	BEL-KODIA	ALTESSE ROYALE
6	NKOVA	DAILA
7	MANKASSA KANGOU	IVANNA RICHELLE

Filière : COUTURE (7)

A/ Maîtres-artisans

Maître-Artisan: LES MAMANS UNIES DE MFILOU
 Responsable : LOUBONDO FRANCOISE
 Contact: 05 523 80 68
 Adresse : 67, Av. Ngamaba CAPPED Mfilou
 Nbre de Tuteurs : Trois(3)

B / Apprentis mis à disposition;

N°	NOM ET	PRENOMS
1	MALONGA MAUTOMBO	RUTCAE
2	BATANTOU NAMOUZEBI	BETINA
3	BAFOUIDINSONI MFOUTOU	ROMAELLE
4	MIEKOUTIMA	MAITABELLE RODANUNE

Filière : COUTURE (8)

Maître-Artisan: BETTY TEMBO
 Responsable : BETTY TEMBO
 Contact: 06 668 45 77 / 01 668 45 77
 Adresse : 06, rue Loualou, Moukondo Mougali
 Nbre de Tuteurs : Deux(2)

B / Apprentis mis à disposition;

N°	NOM ET	PRENOMS
1	MAKIESSÉ SITA	NOELLA
2	NGUINA AVOULAYA	REINE DECHELVIE
3	LOUTAYI MATONDO	SHADRINE MARIETTE
4	THIAMA MAYI	ADELA BIANE

Filière : COUTURE (9)

A/ Maîtres-artisans

Maître-Artisan: ADO COUTURE
 Responsable : YOMBI ADOLPHINE
 Contact: 06 887 85 68
 Adresse : 02, rue Nganiama (Sur l'Avenue de la Frontière)
 Nbre de Tuteurs : Deux(2)

B / Apprentis mis à disposition;

N°	NOM ET	PRENOMS
1	MAHOULOU MATONDO	TRIMITE LUCRECHE LOUANGE
2	NGABOU NKOUNGA	OPPORTUNE
3	KEMILEBOLO BANZOUZI	ISMAEL
4	SITA BANBOUZI	ERLONDE

Filière : COUTURE (10)

A/ Maîtres-artisans

Maître-Artisan: JUSTINE COUTURE
 Responsable : BIKAKOUDI MARIE JUSTINE
 Contact: 05 544 86 82 / 06 958 66 95
 Adresse : 157, av. Fouekélé, Vers St Pierre Makélékélé
 Nbre de Tuteurs : Deux(2)

B / Apprentis mis à disposition;

N°	NOM ET	PRENOMS
1	MAHOUNGOU	MILCA DORCAS
2	BANZOUZI	MURCIA GRACE
3	MOUNDAGA NKENGUE	OMERVIE LOUISIA
4	MANSOUEKI	DAVEMIE LAURCI MERINE
5	NSONA	CORNELIE

Filière : COUTURE (11)

A/ Maîtres-artisans

Maître-Artisan: VETEMENTS NGOSSINA
 Responsable : NGOSSINA LUC ERIC
 Contact: 06 668 62 61 / 06 659 43 62
 Adresse : 179, rue Bouzala Ouenzé
 Nbre de Tuteurs : Quatre(4)

B / Apprentis mis à disposition;

N°	NOM ET	PRENOMS
1	AULOLO	VICTIRIA STRELLIE
2	MFOULA MGANTSIE	ALEGRA DIVINE
3	MBOUSSA	JUSTICIA
4	DIBOT MOKOKO	ESTHER

Filière : COUTURE (12)

A/ Maîtres-artisans

Maître-Artisan: BUIG-NABI
 Responsable : BABINGUI LEOPOLD
 Contact: 05 556 17 52 / 06 887 19 02
 Adresse : 114, Av. des 3 Martyrs Ouenzé
 Nbre de Tuteurs : Cinq(5)

B / Apprentis mis à disposition;

N°	NOM ET	PRENOMS
1	NDOURI-BANTSIMBA	ROSIE ELFRIEDE
2	ONDONGO-MAYOKA	PREFINA
3	KPATA	BLANDERIE DIEUVEILLE
4	KATINGA	AIMEE NOITTE

Qu'est-ce que la cité, le bien commun et la citoyenneté?



Par Dominique Ngoïe-Ngalla.

De résonance si agréable à l'oreille du poète, le mot parle d'abord à l'historien. Il est, en effet, tout chargé d'histoire. Nous allons donc ensemble, remonter assez haut le temps et faire une incursion dans l'histoire, pour savoir les circonstances d'apparition du mot et de la chose, les diverses significations que lui donnent le geste et la pensée de l'homme au fil de l'évolution de la société dans la région du monde où le mot et la chose étaient apparus et avaient pas sens.

Entendue comme espace aménagé par l'homme qui le dote d'un cadre d'institutions sociales, d'équipements techniques, dans une atmosphère spirituelle favorable à l'épanouissement de l'homme, la cité est cette réalisation humaine qui fut à l'origine de la merveilleuse aventure de la civilisation de l'Occident européen. Entendons par civilisation, dans l'acception sociologique et ethnologique du mot et non pas dans son acception morale où il s'oppose à la barbarie; entendons par civilisation ici, l'ensemble complexe et durable des caractéristiques politiques, sociales, économiques, morales, religieuses, esthétiques, techniques et scientifiques d'une société. Si nous retenons cette définition de la civilisation, nous devons reconnaître qu'il n'existe pas de société sans civilisation, mais les civilisations ne se valent pas. Certaines étant plus brillantes que d'autres ou ayant apporté au monde des humains plus que d'autres. Les

raisons de cette différence? L'existence, simplement, chez les plus belles, l'existence, au départ, d'un foyer culturel favorable à l'éclosion des talents et au développement de l'esprit. Voilà le secret de l'avance de certaines civilisations sur d'autres. Cet espace social et le foyer culturel qui élève l'esprit et le pousse à sans cesse rechercher la raison des choses et à prendre appui sur le résultat, pour améliorer les conditions d'existence des humains. Cet espace, ce foyer culturel, c'est la cité. Notre ville d'aujourd'hui, avatar de la cité antique dans sa double fonction; lieu par excellence de la culture et des manifestations de la puissance de l'esprit, centre du pouvoir politique, enfin. En cela la cité, puis la ville marque une nette différence avec le village, perdu dans la nature où il est le symbole de la petitesse et de la vulnérabilité, dans le même temps qu'il représente le stade primitif du développement. Le village, c'est le cloisonnement de l'esprit dont le vol

est condamné à rester lourd et court. Dès ses origines, espace social savamment structuré et centre du pouvoir politique implanté sur le territoire souverain d'un peuple -c'est donc un Etat- cité est un mot de noble origine apparu plusieurs siècles avant notre ère, en deux contrées de l'Europe occidentale: la Grèce et l'Italie. Elle apparut au terme d'une longue évolution historique, comme une conquête progressive de la culture sur la barbarie naturelle. De sorte que les rapports des habitants de la cité sont réglés par des lois qui frappent de peines diverses ceux qui les enfreignent. Et personne n'est au-dessus de la loi, noble ou roturier. L'obéissance à la règle et aux lois fait que les habitants de la cité, les cives, les citoyens sont gens de mœurs policées ou qui y tendent, sous peine de disqualification comme barbares et sauvages. Le sauvage (sylvaticus en latin), étant l'habitant de forêt abandonné à ses mouvements d'humeur et à ses passions. Il ne connaît pas la règle et la seule loi est celle que lui dictent ses passions désordonnées. Mais, grâce à l'éducation et à la culture, les relations des citoyens sont peu heurtées et même empreintes de bienveillance. Voilà pourquoi le christianisme qui prêche l'amour du prochain et la charité (Charitas, benevolentia), voilà pourquoi le christianisme trouve en la cité, le terrain favorable à son expansion et à son essor. Sa doctrine recueille assez vite l'adhésion

de l'élite cultivée de la cité. Le christianisme primitif est un christianisme urbain. La cité, la vie relativement pacifiée de la cité fait rêver. Mais, revenons-y, la civilisation de la cité en permanence tendant les volontés pour faire que triomphe l'esprit, la vie de la cité, l'ordre de la cité, fut une conquête, à force de discipline. Et à force de discipline et d'effort sur les affects et les comportements d'humeur, la citoyenneté, l'âme vivante de la cité se mit lentement en place. A bien y regarder, c'est bien le lien indissoluble entre la morale et la politique qui forgea la citoyenneté. Le citoyen romain et le citoyen grec se firent un devoir sacré d'aimer la cité et s'efforcèrent de transcender moralement leurs appétits égoïstes, leurs intérêts personnels. Ils allaient, répétant: «Decet cariorem esse nobis patriam quam nosmetipsos».

Nous devons placer l'amour de notre pays au-dessus de l'amour de soi

Elever le souci du bien commun au-dessus de ses préoccupations personnelles est, pour le citoyen romain, un devoir sacré. Seul un tel comportement de citoyenneté assure le bonheur collectif des citoyens. Mais, qu'est-ce que donc la citoyenneté? La citoyenneté est un statut défini par des droits: droits sociaux, droits politiques, droits civils et par des obligations qui peuvent se résumer en l'obéissance à la loi. Mais,

elle est autre chose encore qui est le résultat de l'effort moral: la citoyenneté est un ensemble de comportements grâce auxquels devient possible la construction d'un ensemble de relations et d'échanges aboutissant à la constitution de ce bien commun que les Romains appellèrent «république» (respublica), chose publique, bien commun qui devient le souci de tous à partir du moment où cette «respublica» est le résultat des efforts de tous les citoyens mobilisés. Mais, comment la formation d'une conscience citoyenne est-elle possible, étant donné que l'homme arrive à la naissance, égoïste et voulant tout pour lui? Mais certainement que c'est possible, hier comme aujourd'hui. Il n'y a qu'à lire, pour s'en convaincre, la merveilleuse épopée de l'histoire de l'Occident européen qui est une perpétuelle quête de la cité. Les Occidentaux n'eussent probablement pas inventé les fameux droits de l'homme s'ils étaient restés des hommes de l'âge de pierre. Il faut donc saluer en la réussite politique et sociale de l'Occident, le formidable travail de l'école et de l'éducation qui transmettent leurs valeurs à la famille, aux partis politiques eux-mêmes qui deviennent le creuset où se forme la conscience citoyenne. L'ambition de l'école, les objectifs qu'elle vise et que doit viser aussi tout parti politique digne de ce nom, c'est que la citoyenneté ne soit pas un mot creux, mais devienne un ensemble de

convictions et de motivations qui animent le citoyen de l'intérieur et l'amènent, en toute conscience, à prendre des engagements vis-à-vis d'autrui et du bien commun. Ce qui explique aujourd'hui le grand désordre politique de l'Afrique postcoloniale, c'est le déficit ou l'absence d'esprit démocratique qui ne s'obtient pas sans une solide et longue éducation à la citoyenneté. Une condamnation sincère et un renoncement aux idéologies étriquées des sociétés primaires auxquelles nous appartenons sont impossibles sans une solide éducation à la citoyenneté. Nous savons la forte résistance que, depuis les indépendances, les ethnies, qui sont des composantes sociales importantes de nos Etats, opposent à la République et à la citoyenneté de plein exercice, sans laquelle il y a tout à craindre que l'Afrique reste, pour longtemps encore, l'Afrique du sous-développement.

Dominique NGOÏE-NGALLA

Le retour de l'Iran sur le marché pétrolier, une menace sérieuse à la stabilité (économique) du Congo?

Alors que la guerre des prix du pétrole est déjà ouverte entre l'Arabie Saoudite et l'Iran, les deux pays aux réserves pétrolières les plus grandes du monde et capables donc de soutenir une telle hostilité de longue durée, les gros contrats conclus en marge des récentes visites du président iranien, Hassan Rohani, en Europe, notamment en France, du 27 au 29 janvier 2016, parmi lesquels celui avec l'entreprise pétrolière française Total, arrangent certainement les affaires des pays développés occidentaux, mais auront sans conteste un impact désastreux sur les économies des pays pétroliers africains au Sud du Sahara qui subissaient déjà dramatiquement, avant ce retour de l'Iran, l'effondrement du marché pétrolier en raison, pour la plupart, de leur forte dépendance à cette seule ressource.



Au Congo, le lancement de la production du champ Moho Nord, qui a nécessité de lourds investissements, s'est fait au moment où le baril de pétrole a connu une grande baisse.

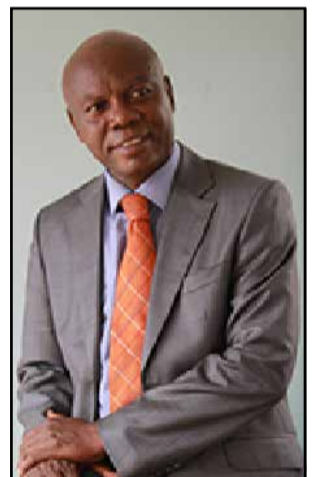
La croissance économique du Congo-Brazzaville, qui caracolait à 6% voire 7% les années fastes, est tombée en une année à moins de la moitié, 3% en 2015, conséquence de la baisse des prix du pétrole, malgré une augmentation de la production congolaise avec l'entrée en production de nouveaux gisements. Les perspectives d'avenir étaient déjà bien moroses, sans la nouvelle donne de la rentrée en scène de l'Iran: toutes les prévisions indiquaient que la dépression du marché pétrolier s'installerait pour longtemps dans le monde. Au Congo, mais pas seulement, la confiance en l'avenir est tellement ébranlée que les nouvelles explorations et investissements pour le futur sont hypothéqués. Au prix actuel du baril, l'exploitation pétrolière congolaise est-elle rentable? Le demeurera-t-elle encore les années à venir avec non seulement la ten-

dance baissière actuelle du prix du marché due à la surabondance du produit accentuée par l'arrivée sur le marché du pétrole iranien, mais aussi et surtout la guerre des prix que se livrent les deux principaux pays producteurs musulmans du Moyen-Orient sur fond de rivalité islamique chiite-sunnite? Les grands majors pétroliers Total, Eni, etc, ne vont-ils pas délaisser le Congo au profit de l'Iran et des autres pays au pétrole de plus de valeur? La rentrée en scène de l'Iran, à la faveur de la levée des sanctions internationales qui frappaient la République islamique, sonne manifestement le glas des espoirs économiques et financiers du gouvernement congolais. Elle est un facteur aggravant de la crise économique dans laquelle le Congo-Brazzaville vient d'être plongé. Et de la crise économique à la crise politique, il n'y a qu'un pas. Une crise qui va durer non

seulement parce que la morosité du marché pétrolier sera longue, mais aussi et surtout malgré la ferme volonté affichée actuellement par l'Etat congolais de diversifier son économie. Car, les effets des mesures les plus efficaces de diversification de l'économie que l'Etat pourrait lancer aujourd'hui ne commenceront à produire leurs effets de renversement de tendance que dans 8 à 10 ans. Si tant est que le gouvernement décide sérieusement de passer de la rhétorique et des slogans des périodes fastes à l'action. Face à l'adversité croissante de l'environnement économique mondial, mais pas seulement, le gouvernement de la République devra se montrer plus innovant, plus audacieux et sortir des sentiers battus. Dans un contexte où l'attractivité du pays baissera à cause, entre autres, de la forte diminution des marges de manœuvre financières de l'Etat, il sera non seulement nécessaire de trouver des solutions

innovantes pour maintenir et pourquoi pas accroître les investissements directs étrangers (I.d.e), mais aussi et surtout particulièrement vital d'innover en matière de création entrepreneuriale par les Congolais, notamment les jeunes, étudiants et autres. Le gouvernement devra imaginer des dispositifs innovants pour susciter l'émergence des idées et porteurs de projets locaux, appuyer et accompagner ces porteurs de projets. En bref, l'innovation gouvernementale pour plus de création et plus d'innovation des Congolais. Sans faire l'oiseau de mauvaise augure, force est de constater que les années à venir seront dures, très dures, non seulement pour le peuple congolais, mais aussi et surtout pour ceux qui seront appelés à gouverner le pays, désormais entré dans une nouvelle République; les longues périodes d'opulence les ayant d'une part, transformé en rentier de l'or noir,

développant et exprimant plus la culture revisitée et modernisée de cueillette et d'autre part laminé celle de l'effort et de l'innovation qui sont les véritables moteurs de création de richesse et de croissance solides et durables. Ainsi, quels que soient ceux qui seront aux affaires dans la prochaine décennie, ils feront face à des défis autrement plus grands que ceux des décennies précédentes. Et le plus important et le plus urgent de ces défis sera sans nul doute de changer leur propre mentalité, leur logiciel



Par Tsengué-Tsengué.

mental avant de s'attaquer à celui de l'ensemble du peuple congolais.

TSENGUE-TSENGUE.





- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise
ALLER LOIN

SERVICE COMMERCIAL

Brazzaville: 01 Av Cardinal emile Biyenda (Face à la Mairie)
Tél: (+242) 055001071 / 055001073

Bata-Ndole: Rond point Kasal (face au ccc)
(+242) 053010238 / 055501075

Nos partenaires:   

EUSTACHE MARIUS OTIELI

Huissier de Justice, Commissaire Priseur près la Cour d'Appel de Pointe-Noire, Titulaire d'un office ministériel, sis Boulevard Charles de Gaulle, Immeuble ex-NKOUKA, face supermarché Park'n Shop, BP: 2047, Tél. : 222 94 18 63, e-mail: etude.otieli@yahoo.fr, y demeurant, soussigné;

ANNONCE JUDICIAIRE

**Affaire: Société ELCO CONSTRUCTION SARL
C /
Société Maisons Sans Frontière SARL**

L'Huissier de Justice susdit, agissant à la demande de la société ELCO CONSTRUCTION, dont le siège social est à Brazzaville, centre ville, BP : 2326, prise en son Agence de Pointe-Noire, sise Avenue Emeraude, à côté de l'Hôtel Orchidée, poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, Monsieur Aly AMINE, ayant pour Conseils, Maîtres Claude COELHO et Arsène TSATY-MBOUGOU, Avocats au Barreau de Pointe-Noire;

Informe le public congolais en général et en particulier les occupants du site dit «TCHIKOBO» (Maisons Sans Frontière), sis au centre ville de Pointe-Noire, que la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage d'Abidjan (OHADA) à rendu en date du 17 décembre 2015 un arrêt dont le dispositif est le suivant:

«PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, après en avoir délibéré;

Déclare recevable le recours de la société ELCO CONSTRUCTION SARL; Dit que la Cour Suprême du Congo s'est déclarée compétente à tort pour examiner le pourvoi en cassation formé par la Société Maisons Sans Frontière Congo SARL;

En conséquence, déclare l'Arrêt n°10/GCS-014 du 23 janvier 2014 rendu par la Cour Suprême du Congo nul et non avenu;

Condamne la société Maisons Sans Frontières Congo SARL aux dépens.

Ainsi fait, jugé et prononcé les jour, mois et an que dessus et ont signé :

Le Greffier Le Président
Pour copie exécutoire établie en cinq (05) pages par nous, Maître Paul LENDONGO, Greffier en chef de ladite Cour.»

Cette décision met un terme au litige qui a opposé les deux sociétés depuis l'an deux mil dix et consacre la plénitude et le caractère définitif de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Pointe-Noire le 22 mars 2013 dans la même cause et dont le dispositif est ainsi libellé:

«PAR CES MOTIFS

Statuant publiquement, contradictoi-

rement en matière civile et en dernier ressort;

EN LA FORME

Reçoit l'appel de la Société ELCO CONSTRUCTION;

AU FOND

Rejette la fin de non recevoir soulevée par la société MAISONS SANS FRONTIERES tirée sur le défaut d'intérêt ;

Annule en toutes ses dispositions le jugement entrepris ;

EVOQUANT ET STATUANT A NOUVEAU

Constata que le contrat d'entreprise conclu entre la Société MAISONS SANS FRONTIERES et la Société ELCO CONSTRUCTION a été résilié abusivement de façon unilatérale par la société MAISONS SANS FRONTIERES;

EN CONSEQUENCE

Condamne la société MAISONS SANS FRONTIERES à payer à la Société ELCO CONSTRUCTION les sommes ci-après : 7.999.125.000Frs CFA représentant le paiement des surfaces annexes construites,

300.000.000 Frs CFA représentant le remboursement de l'indu perçu par la société MAISONS SANS FRONTIERES,

300.000.000 Frs CFA représentant le remboursement des frais engagés par la Société ELCO CONSTRUCTION au BCTP;

2.500.000.000 Frs CFA représentant le remboursement de la ristourne de 20% retenue par la Société MAISONS SANS FRONTIERES sur le paiement de chaque facture due à la Société ELCO CONSTRUCTION;

137.000.000 Frs CFA représentant les frais engagés par la Société ELCO CONSTRUCTION pour la construction de la Base sur le chantier sis au site dit lagune de TCHIKOBO ;

457.000.000 Frs CFA représentant la valeur du matériel appartenant à la Société ELCO CONSTRUCTION et qui a été soustrait frauduleusement à la Base;

2.080.000.000 Frs CFA représentant le solde dû sur les villas réceptionnées de fait par la Société MAISONS SANS FRONTIERES;

Soit la somme total de 13.294.000.000 Frs CFA en principal;

Valide l'hypothèque provisoire autorisée par l'ordonnance du Président du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire le 17 juin 2010 en hypothèque judiciaire, en sûreté du paiement de la créance de 13.294.000.000 Frs CFA de la Société ELCO CONSTRUCTION due par la société MAISONS SANS FRONTIERES ;

Condamne la société MAISONS SANS FRONTIERES de payer la somme de 2.000.000.000 Frs CFA à la Société ELCO CONSTRUCTION à titre de dommages-intérêts en réparation du préjudice subi;

Condamne la société MAISONS SANS FRONTIERES aux dépens;

Ainsi fait, jugé et prononcé en audience publique, les jours, mois et an que dessus ;

En foi de quoi, le présent arrêt, a été signé, après lecture faite, par Monsieur le Premier Président qui l'a rendu et par le Greffier./ »

L'arrêt de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage valide en outre l'hypothèque provisoire inscrite depuis le 17 juin 2010 par la société ELCO CONSTRUCTION sur certains terrains nus et bâtis du domaine de TCHIKOBO représentant une superficie totale de 167.000 mètres carrés, objet du titre foncier numéro 6748.

La créance certaine, liquide et exigible de la société ELCO CONSTRUCTION est évaluée à ce jour en principal, dommages-intérêts et frais accessoires à la somme de FCFA 25.496.709.658.

La société requérante s'attelle dès à présent au recouvrement forcé de sa créance et notamment à la transformation de l'hypothèque suscitée en saisie immobilière.

*POUR AVIS***L'Huissier de Justice**

Roga Roga, chef de file de l'orchestre Extra Musica Sa «Lettre au président» défraie la chronique

On n'a pas fini d'écouter tous les titres du dernier opus du chevalier Roga-Roga, chef de file de l'orchestre Extra Musica, publié en décembre 2015, mais l'un d'entre eux fait débat dans toute la République ou presque. Au cœur de la polémique «La lettre au président», titre phare du maxi-single «Oyo ekoya eya» (traduction: adviene que pourra). Critique d'une œuvre musicale produite par Ibrok's Production et distribuée par Cyriaque Bassoka.

Si certains applaudissent fortement Roga-Roga, désormais artiste «engagé», d'autres ne lui jettent pas pour autant des fleurs. Depuis l'entrée sur le marché du disque d'«Oyo ekoya eya», avec son alarmante «Lettre au président», Roga-Roga n'est pas vu d'un bon œil. Chairman Jacques Koyo, alias Paka-Paka, son acolyte, est également pointé du doigt par des internautes, spectateurs et auditeurs. En cause: sa part de vérité dans la chanson intitulée: «La lettre au président». «Congolais asala mabé na tongo, midi, pokwa, toko téya bango, ba yoka té...Nga na moni to founda bango épayi ya papa». (Traduction: les Congolais font du mal, le matin, à midi, ou le soir, nous leur prodiguons des conseils, mais en vain. Voilà pourquoi, je pense qu'il faut qu'on les réclame chez papa). «Oui, oui», répond Paka-Paka. «Oyo ekoya eya. Na ba fiches na bino na makambo ya lokuta na kombo ya chevalier, toko founda bino lélo» (Adviene que pourra. Avec vos mauvaises fiches sur le nom du Chevalier, nous allons vous réclamer, aujourd'hui), dit-il, dans cette chanson très écoutée. «Fongola miso mokondzi, bazo kosa yo, likambo ba yébisaki yo ezali ya lokuta», qui fait rougir. «Goudron oyo olobaki ba sala dix mètres de largeur, méka nani ko vérifier, ékomi quatre mètres ya pamba» (la route goudronnée

na moto ako interpréter na ndengué na yé...Oko banda na ba ministre, ba D.G, bazo sala mabé, bakomisi misala bien familial na ethnique. Tribalisme éza mabé, régionalisme pé mabé, to bosani intérêt ya mboka oyo Congo) (Ouvre les yeux, chef, ils te trompent. Ils t'avaient donné une fausse information. Je chante sans médire, que chacun l'interprète comme il l'entend. Que ce soient les ministres, Directeurs généraux, ils travaillent mal. Tous ont transformé le travail en un bien familial, et ethnique. Le tribalisme et le régionalisme ne sont pas bons, nous avons oublié l'intérêt de ce pays, le Congo), affirme Roga-Roga.

Des mots de trop?

«Qui se sent morveux se mouche». Roga-Roga n'est peut-être pas allé trop loin dans ses refrains, puisqu'il affirme: «Toza na biso balanga nzembo», comme qui dirait, artiste, je suis, je n'accomplis que mon devoir. Mais il n'y a pas que le refrain, «Fongola miso mokondzi bazo kosa yo, likambo ba yébisaki yo ezali ya lokuta», qui fait rougir. «Goudron oyo olobaki ba sala dix mètres de largeur, méka nani ko vérifier, ékomi quatre mètres ya pamba» (la route goudronnée

Roga Roga s'est lancé dans la chanson engagée



pour laquelle on avait prévu dix mètres de largeur, essaie de vérifier, a été réduite à quatre mètres), chante Paka-Paka, son acolyte qui renait de se cendres. Et à Roga-Roga de renchérir: «Na banga té, na banga té, lélo na ko loba. Ba kimisi ba investisseurs likolo ya excès ya pourcentage. Ba bandaka na 10%, lélo ba komi na 40% (Je n'ai peur de rien, aujourd'hui, je vais parler. Ils ont fait fuir les investisseurs, en leur exigeant des pourcentages exagérés. Ils avaient commencé par 10%, aujourd'hui, ils en exigent 40), où est le sérieux dans tout ça. Boza ndé ko boma Congo... Ba sali association, parti politique po ba soutenir yo. Na monoko na bango ba juré fidèle na kombo na yo, méka nanu ko vérifier, éza po ba somba ba ndako na poto...» (Vous êtes en train de tuer le Congo. Ils ont créé un parti politique, une association, pour te soutenir. De leurs bouches, ils t'ont juré fidélité, essaie un peu de vérifier, c'est pour qu'ils s'achètent des appar-

tements en Europe...). Mais à qui s'adresse-t-il vraiment? A qui en voudrait-il? De quel président parle l'artiste? «La lettre au président» est-elle une réponse à la chanson «Congolais tika»? Roga-Roga est-il, dorénavant, un griot? Jusque où ira-t-il? Une chose est sûre, l'artiste ne se contente plus seulement de faire danser son public avec la rumba. Il fait de ses quelques textes engagés une arme musicale. Mauvaise gouvernance, créations des faux partis politiques à des fins personnelles, libertinage, mensonge, ethnocentrisme et régionalisme à «l'extrême», emploi marchandées... Bien loin de souffler sur le feu, Roga-Roga, semble simplement porter sa veste d'ambassadeur de l'Unesco pour la paix. Il invite à une prise de conscience et au bien-être fraternel, dans un élan de patriotisme avoué.

Hordel BIAKORO-MALONGA

Restaurant-bar «La Détente», à Baongo (Brazzaville)

Retrouvailles des «couz» aux sons des Bantous de la capitale

Une sorte de mutuelle issue des rencontres scolaires regroupant les fils et filles des quatre coins du Congo, dénommée les «couz», s'est retrouvée, dimanche 31 janvier 2016, au restaurant-bar «La détente», à Baongo, le 2^e arrondissement de Brazzaville, autour de son président, Justin Koumba, alias Djess, par ailleurs président de l'assemblée nationale congolaise. Ces retrouvailles, animées par le légendaire orchestre Les Bantous de la capitale, ont eu une double signification: souhaiter une bonne et heureuse année 2016 au grand «couz» Justin Koumba, remettre une enveloppe d'argent pour soutenir la candidature d'un autre grand «couz», le président de la République, Denis Sassou



Le grand «couz» Justin Koumba, brandissant son cadeau.



Une vue des «couz» esquissant quelques pas de danse.

Nguesso, à la présidentielle du 20 mars 2016 prochain. Car selon le porte-parole des «couz», à cette occasion, «à deux mois de l'élection présidentielle, un candidat nous apparaît comme étant le candidat naturel des couz. D'ailleurs, il s'agit, pour nous, d'un grand couz. De nombreux couz l'ont côtoyé avant son accession aux responsabilités politiques, et même après. Les couz aiment vivre dans la paix et ont toujours entretenu l'unité nationale. Celui qui, pour nous, incarne ces valeurs...c'est Denis Sassou-Nguesso. A qui, nous demandons de poser sa candidature», a-t-il fait savoir. Pour étayer leurs propos, les «couz» ont débloqué une enveloppe de 1.013.000 de F. Cfa, comme contribution à la candidature de Denis Sassou Nguesso au prochain scrutin présidentiel. Cette somme a été remise à Justin Koumba qui, après avoir remercié les donateurs, a promis transmettre à qui de droit, la participation des «couz». Les retrouvailles périodiques des «couz» sont une tradition bien enracinée, depuis des lustres, a soutenu l'un d'entre eux. En effet, «être couz, c'est un état d'esprit qui vous oblige, sans contrainte extérieure, à vous améliorer dans vos qualités jusqu'à vos propres limites, recherchant sans cesse la perfection, dans des domaines variés comme: la musique, le sport et les études», a-t-on défini ce concept. En rappelant que c'est la génération des couz qui a remporté la coupe d'Afrique des nations, en 1972. C'est pour ainsi dire, un mouvement citoyen et citoyen, enraciné dans la tradition brazzavilloise, «plusieurs années et générations déjà, sur fond d'amitié, de fraternité, du vivre ensemble, au-delà des considérations partisans, régionales, tribales et ethniques». Ainsi que l'a si bien explicité Michel Ngakala, membre de cette organisation: «La plupart des couz ont été créés à partir des établissements scolaires. Ceux qui étaient à Pointe-Noire, au lycée Victor Augagneur, à Brazzaville, au lycée de la Libération. A l'époque, les lycées recevaient les élèves de chaque région, du nord au sud...C'est ce qui avait créé les mouvements de jeunesse...C'était comme une espèce de mutuelle qui ne disait pas son nom», a-t-il dit. Rappelons qu'à cette même occasion, les «couz» ont fait cadeau d'une guitare à leur grand «couz», Justin Koumba, qui n'a pas tari de remerciements.

Marcellin MOUZITA MOUKOUAMOU

Lutte contre les antivaleurs

Le plaidoyer du réseau Arterial

La représentation au Congo du réseau panafricain de la culture «Arterial» a procédé, le 28 janvier 2016, à la présentation des vœux de nouvel an au directeur départemental des arts et des lettres de Pointe-Noire. L'occasion tout indiquée pour Arterial Congo de solliciter une action contre les insanités entendues dans des compositions musicales actuelles.

Les membres d'Arterial Congo, conduits par leur président, Félicien Balendé, accompagné de la secrétaire générale Germaine Ololo, ont été reçus par Fabien Victorien Obongo, directeur départemental des arts et des lettres de Pointe-Noire. Après avoir souhaité les meilleurs vœux à leur hôte, Félicien Balendé a fait une sorte de réquisitoire contre les insa-nités introduites dans des compositions musicales d'aujourd'hui et qui calfatent les oreilles des mélomanes. «Comment voulez-vous que j'écoute ces chansons qui font l'apologie de l'acte sexuel avec des parents? Comment voulez-vous que je regarde, avec mes enfants, ces clips qui montrent, ostensiblement, des séances lascives?», s'est indigné Félicien Balendé. Ce, avant de recommander: «Nous devons agir pour mettre

à l'abri le public de ces genres de déviances. C'est vrai que la censure est interdite chez nous. Mais, au nom de l'éthique, chaque musicien devrait faire une sorte d'autocensure, pour ne pas dire n'importe quoi. Les anciens musiciens, comme Pamelò, Essous, Loko Massengo, ne sont pas devenus célèbres pour avoir chanté des polissonneries! Ils doivent, plutôt, leurs notoriété et crédibilité nationale et internationale au contenu éducatif et la beauté de artistique de leurs chansons». Indignation et recommandations prises en compte par le directeur départemental Fabien Obongo, qui a invité à une synergie entre l'administration et les opérateurs culturels, pour réduire, voire éradiquer ce phénomène.

John NDINGA-NGOMA



Photo de famille, après la rencontre.

OFFRES D'EMPLOIS

Une société de la place recherche:

- 1 spécialiste HSQE (Hygiène, Sécurité, Qualité, Environnement);
 - 1 Conducteur semi-remorque (4 à 5 ans d'expérience).
- Envoyer les dossiers de candidatures à l'adresse e-mail: transroadco@gmail.com ou les déposer au siège du journal La Semaine Africaine, sis en face du C.h.u de Brazzaville.

Délai de dépôt des candidatures: 45 jours, à partir de la publication de l'annonce.

Championnat national d'élite Ligue 1

Buts, joies et pleurs de la sixième journée

Résultats techniques:
F.C Kondzo-Pigeon Vert (5-0), J.S.T-S.M.O (2-1), A.S.P-Inter Club (2-3), Nico-Nicoyé-Munisport (2-0), C.A.R.A-Jeunes Fauves (1-0), J.S.P-A.S Kimbonguéla (1-0), Patronage Sainte-Anne-A.C Léopards (1-3), Tongo F.C-Diables-Noirs (1-2), La Mancha-Etoile du Congo (1-2), V.Club Mokanda-A.S Cheminots (2-0).

Une journée longue comme ça, commencée jeudi 28 janvier, pour se terminer quatre jours plus tard. Elle maintient, provisoirement, les Diables-Noirs à la tête du classement. Grâce à leur sixième victoire, dimanche 31 janvier,



Les Diables-Noirs poursuivent leur série victorieuse et leur cavalier seul en tête du classement.



L'avant-centre bondissant de l'A.C Léopards: le Zambien Winstone Kalengo.

sur Tongo F.C.

Quelques frappeurs, tout de même, au cours de ce match très agréable à l'œil, que jeunes de Tongo et Diablotins ont, cependant, sevré de round d'observation. Franchel Ibara, no-diablotin, étant renversé à l'entrée de la surface de réparation par le portier adverse, Jolivan Moussala, dès la première minute de jeu, celui-ci voyait rouge et était renvoyé dans les gradins par l'arbitre Clent Bisseyou.

A la 4e minute, une action d'éclat: face à face avec le portier Mongondza, des Diables-Noirs, Matheus Botamba manqua, incroyablement, de conclure victorieusement, son lob étant passé hors de la cage. La foudroyante réaction des Diables-Noirs produisait, à la 5e minute de jeu, un but inscrit du plat du pied par Kessel Tsiba-Moukassa, sur un ballon puissamment lifté d'Ibara, côté gauche: 0-1, pour Diables-Noirs.

L'énigme demeurait entière, malgré cette belle réalisation. Régulièrement harcelée, la défense de Tongo cédait, encore. Car, lancé plein champ par Kévin Andzouana, Mvété Luyéyé offrait à son tour un cavalier au même Tsiba-Moukassa, côté droit, cette fois. Celui-ci ne se faisait pas non plus prier pour récidiver, du plat du pied, une fois de plus: 0-2. On jouait la 20e minute de jeu.

Les vingt-cinq autres minutes, très disputées, n'accordaient guère de répit, de part et d'autre, aux défenseurs. Mais,

Tongo F.C en tirait le meilleur parti. Car, à la 37e minute, Achille Mankélé déstabilisait la défense et le gardien de but diablotins. D'un pointu, du droit, il tirait victorieusement, réduisant ainsi le score: 1-2. L'on continua à regarder, sans fermer l'œil, ce spectacle vivant, jusqu'à la mi-temps. Les quarante-cinq dernières minutes furent de tous les dangers pour les Diables-Noirs, assez souvent sollicités.

En match de levée de rideau, point de suspense entre A.C Léopards de Dolisie et Patronage Sainte-Anne. Vingt minutes après le coup d'envoi, l'attaquant zambien des Léopards, Winstone Kalengo, s'exhaussait à la tombée d'un ballon en cloche, pour échapper à son garde du corps. Le cuir échappait au portier adverse sortit précipitamment on ne sait trop pourquoi. Pour faire les délices des filets: 0-1. Il fallait attendre la deuxième mi-temps, pour assister à deuxième but des visiteurs, par Césair Gandzé, à la 60e minute de jeu: 0-2.

Une si grosse marge de sécurité aurait dû plonger, normalement, Patronage Sainte-Anne dans la résignation. Il l'a accueillie, plutôt, avec philosophie, et cela coïncidait avec l'apparition d'une incroyable fatigue collective chez les Fauves du Niari. Patronage Sainte-Anne saluait, alors, leur défense, par Béranger Mokémé, à la 81e minute de jeu, son tir ayant laissé Barel Mouko, le portier de l'A.C Léopards, interdit: 1-2.

Un peu bousculé, l'A.C Léopards subissait maintenant quelque peu le jeu, pour la première fois. Heureusement, il a pris conscience du danger qui le guettait. Et ce qui devait arriver s'est produit, sur un ballon de coup franc, vers le point de corner. Il réussissait le troisième but, par Lakolo, sur une faute de main du gardien de but Patronage Sainte-Anne: 1-3. On jouait les ultimes minutes de la partie.

La Mancha domptée par Etoile du Congo

A Pointe-Noire, le Complexe sportif a ouvert ses portes, pour y accueillir La Mancha et Etoile du Congo, d'une part, V.Club Mokanda et A.S Cheminots, d'autre part. Si l'Etoile du Congo, menée au marquoir (but de Komlan Agbodo), plus de quarante-cinq minutes durant, a réussi deux éclairs de génie libérateurs, en égalisant et faisant la différence, respectivement par Giovanni Ipamy (52e) et Kapila Lunayi (86e), V.Club a remporté le derby de la capitale économique, en l'emportant par 2 à 0, grâce à Edo Mulodi et Mayamba Mukokiani.

Samedi 30 janvier, toujours à Massamba-Débat, face aux Jeunes Fauves de Doilissie, C.A.R.A espérait sans doute enfoncer des portes ouvertes. Il fut plutôt surpris la ténacité d'un promu débarrassé de tout complexe. On comprend, il se battait surtout pour assurer

sa survie dans l'élite, en cette phase aller qui a, par ailleurs, bien commencé pour lui.

Tout augurait un partage des points, après une première période de jeu vierge, tant les attaquants tardaient à bien ajuster leurs tirs. Un exercice qui tournait, finalement, à l'avantage des Aiglons. Ainsi, à la 70e minute, Christ Gankou se jetait sur un ballon, mystifiait et la défense des Jeunes Fauves et leur gardien de but, Christian Mouanga: 1-0.

J.S.P et A.S Kimbonguéla s'emparaient, à leur tour, de l'arène. Pour une première mi-temps tournée à une offensive tristement avare de buts. Mais, J.S.P avait suffisamment de ressources pour se tirer d'affaire, elle qui recevait l'autre promu de Kinkala. Huit minutes après la reprise, l'inévitable Guy Mbenza propulsait le ballon hors de portée du portier Bilongo Diantékéla: 1-0 (53e)

Lamentable Pigeon Vert

Signalons que la sixième journée avait débuté jeudi 28 janvier. En déplacement au Stade Massamba-Débat, à Brazzaville, Pigeon Vert a fini par déchanter, car enseveli sous une avalanche de buts (0-5). De même que Saint-Michel de Ouenzé, battu par J.S.T (1-2). A Pointe-Noire, A.S.P était surpris dans sa quiétude par Inter Club (2-3). Et le match Nico-Nicoyé-Munisport a tourné à l'avantage du premier nommé (2-0).

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

Classement provisoire et officieux

1.Diables-Noirs (18 points/+10). 2.C.A.R.A (16/+7). 3.A.C Léopards (14/+11). 4.J.S.T (11/+5). 5.J.S.P (11/+5). 6.La Mancha (11/+4). 7.Patronage Sainte-Anne (10/+3). 8.Etoile du Congo (10/0). 9.F.C Kondzo (8/+3). 10.Nico-Nicoyé (8/+1). 11.Inter Club (7/-3). 12.V.Club Mokanda (7/-3). 13. Jeunes Fauves (6/+2). 14. S.M.O (5/-2). 15.A.S.P (5/-4). 16.A.S Kimbonguéla (4/-5). 17.Munisport (4/-6). 18.A.S Cheminots (4/-7). 19.Tongo F.C (3/-7). 20.Pigeon Vert (1/-10).

*A.S.P a perdu par forfait son match de la cinquième journée, contre Patronage Sainte, pour avoir aligné un joueur suspendu.

Fédération congolaise de basket-ball

Le président à l'épreuve d'une «motion de défiance»!

Plusieurs membres du conseil fédéral (plus des 2/3, estiment-on), ont voté, le dimanche 31 janvier 2016, en faveur d'une «motion de défiance» contre le président de la Fécofet (Fédération congolaise de basket-ball), Firmin Dinga, qui risque d'être destitué avant la fin de son mandat.

Les initiateurs de la «motion de défiance» reprochent au président Dinga son refus, selon eux, de convoquer une session extraordinaire du conseil fédéral avec unique point à l'ordre du jour: la gouvernance fédérale. Ils ont décidé «ne plus reconnaître l'autorité de Firmin Dinga comme président de la Fécofet, et de ce fait ne plus participer aux activités programmées par ce dernier. Et faire assurer son intérim réglementaire jusqu'à la fin de cette Olympiade par le 1er vice-président du bureau exécutif, Sylvère Obaya»

En date du 23 décembre 2015, les mêmes conseillers fédéraux avaient signé une pétition exigeant la convocation de ladite session sous huitaine. Firmin Dinga, affirmant les pétitionnaires, en était récipiendaire,



Firmin Dinga.

par voie d'un huissier de justice, Maître Jean Roger Bekabihoula, mais il aurait opposé un refus catégorique à leur réclamation.

Une litanie d'«actes graves»

«Nous voudrions bien vous rappeler que depuis le début de votre mandat jusqu'à ce jour, vous vous êtes délibérément illustré à poser des actes excessivement graves, ceci en violation flagrante de nos statuts, règlement intérieur et règlement financier qui frisent la mauvaise gouvernance fédérale», relèvent-ils, dans leur pétition. C'est une litanie de faits dont se serait rendu coupable, selon eux, Firmin Dinga. Entre autres: «la confiscation des fonctions de certains membres du bureau fédéral», «Prise d'engagements avec les tierces personnes sans avoir reçu l'aval du bureau, notamment dans la signature des divers contrats et les prêts auprès des bailleurs de fonds», «confiscation des fonds de la Fécofet», «refus express de se faire contrôler par le commissariat aux comptes», «non observation délibérée des dispositions contenues dans le règlement financier et comptable», «refus catégoriques de produire des rapports de missions et à ceux liés à nos différentes participations à l'Afro-basket, notamment en 2013 et 2015», «limogeage et nominations unilatérales des entraîneurs nationaux, même la qualification des joueurs sans vous référer à l'organe compétent de la Fécofet: la commission technique», «mise en exergue d'une confusion totale dans la gestion de la Fécofet qui se confond profondément avec celle de «Basket pour tous, votre association sportive personnelle, et «Communica», votre société commerciale», «entretien des relations conflictuelles avec les dirigeants des Ligues de Brazzaville et de Pointe-Noire», «non-respect de la préséance établie par les statuts et règlement, dans le fonctionnement du bureau exécutif», «établissement en cachette des états de paiement des primes des encadreurs et joueurs sur la base d'un barème discriminatoire, et quelques fois refus de verser les primes aux bénéficiaires», «refus délibéré de mettre en place des commissions lors de l'organisation de compétitions nationales et internationales...», «entretien d'une politique d'exclusion à l'endroit de certains membres du BEF, favorisant ainsi l'installation d'un climat de frustration ayant conduit à la démission et à la désertion pour certains d'entre eux». Ouf!

En tout cas, le feu couve dans la famille du basket-ball congolais. Le président Dinga réagira-t-il?

G.M.

Etoile du Congo

La réplique de Dominique Dinga et Sylvain Raphaël Eba

Dirigeants emblématiques de l'Etoile du Congo, Dominique Dinghat, président du collectif des sages, et Sylvain Raphaël Eba, ancien président général, de 1979 à 1986, ont fait, samedi 30 janvier 2016, une mise au point conjointe au «siège provisoire» de leur club, pour réfuter «les allégations mensongères», selon eux, d'Emilieenne Charlotte Lékoundzou.

Madame Lékoundzou les accuse dans l'affaire de vente présumée du terrain d'entraînement de la section handball et les tient pour responsables de «violation flagrante et répétée des statuts du club» justifiant la convocation, par elle, d'une «prétendue» assemblée générale extraordinaire.

D'emblée, Dominique Dinga et Sylvain Raphaël Eba sont indignés de constater que madame Lékoundzou se permette de diffamer des responsables d'un club qui ont fait leurs preuves dans l'histoire de notre sport, et dont l'intégrité morale est prouvée, selon eux. Ensuite, ils tiennent à éclairer l'opinion sportive et publique, concernant l'assemblée générale extraordinaire qu'elle entend organiser, que madame Lékoundzou a déjà été déboutée, le 24 novembre 2015, par la C.c.a.s (Chambre de conciliation et d'arbitrage du sport), instance compétente à connaître les litiges et conflits sportifs dans notre pays. «...La convocation de l'assemblée générale est du ressort exclusif du président général de l'équipe. Qu'à ce titre, la convocation d'une A.G extraordinaire, électorale fut-elle, par une autre que lui et non mandatée par lui, est en tous points de vue irrégulière, pour défaut de qualité de celui qui s'y livre, au regard des dispositions de l'article 35 des statuts de l'A.S.E.C qui soumettent cette convocation de l'assemblée générale suscitée par les deux tiers des membres des organes de cette association à la compétence du Président du club», statuait-elle, sur le fond.

Au regard de cet arrêt de la C.c.a.s, Dominique Ndinga et Sylvain Raphaël Eba sont «indignés de l'entêtement de madame Lékoundzou à bafouer la justice sportive de son pays». «C'est une tentative répétée de coup d'Etat permanent», a ajouté Dominique Ndinga.

Enfin, à propos de la vente présumée du terrain de handball, ils répètent: ce terrain n'a jamais fait l'objet de vente de leur part. Il courrait le risque de retour au domaine, en raison du non-paiement des frais inhérents à la cession du terrain à l'Etoile du Congo que la société Monte Carlo a payé pour ne pas le perdre. D'où le protocole d'accord gagnant-gagnant grâce auquel Etoile du Congo aura bientôt un siège moderne, en présence d'un huissier de justice, ont-ils déclaré, en substance.

G.M.

BUROTOP IRIS 

un Mate 7 Gold



.Double SIM 4G
 .Empreinte Digitale
 .Caméra HD 13Mp
 .Processeur Octa-core 1GHz
 .RAM 2Go
 .Mémoire 32Go

Garantie 1 an

Burotop Iris, distributeur exclusif de Huawei au Congo

Prix exceptionnel

299 000 FCFA ht

www.burotopiris.com *La grande classe*

4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
 Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

BUROTOP IRIS 
 www.burotopiris.com

LAPTOP DELL

à **199.000** FCFA ht seulement !



.Processeur Dual Core à 1.4 GHz
 .Disque dur : 500Go
 .Freedos
 .Ecran 15.6"

4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
 Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

BUROTOP IRIS 

Tablette Huawei 3G T1



Garantie 1 an

Rendez-vous chez Burotopiris, votre distributeur exclusif de Huawei au Congo

à seulement **99.000** FCFA ht

- * Ecran : 7"
- * Epaisseur : 8.5 mm
- * Processeur : Quad core 1.2 Ghz
- * Mémoire RAM : 1GB
- * Mémoire : 8GB extensible
- * Cameras : avant et arrière
- * Système : Android 4.4 + Huawei Emotion UI 3.0

www.burotopiris.com

4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
 Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

BUROTOP IRIS
 www.burotopiris.com

Ordinateur de Bureau Reconditionné
 + imprimante HP 1516 multifonction couleur



Windows installé
 Compatible ANDROID/APPLE

à **99.000** FCFA/HT

*Prix HT/Cette offre est réservée aux particuliers et dans la limite du stock disponible.

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville / Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60
 Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56